



Les migrants

Lettre 76 aux cercles de silence

Février 2024

Apparemment, les conséquences de la loi immigration, les refus des migrants, en Italie, au Royaume Uni, en Grèce, comme à Mayotte ne résolvent pas les questions sociales ni les questions politiques. Elles semblent plutôt mettre de l'huile sur le feu. En attestent l'explosion des

articles sur ces diverses questions dans les média... d'où une lettre qui est la plus longue depuis son existence.

Michel Girard

Table des matières

CENTRE DE RÉTENTION ADMINISTRATIVE.....	3
Cornebarrieu.....	3
Lille-Lesquin.....	3
Marseille.....	3
Olivet.....	4
Mesnil-amelot	4
Vincennes	5
Zones d'attente.....	6
FRANCE	6
Loi immigration	6
L'action du conseil constitutionnel	6
Résumé vu par Utopia56.....	7
Référendum d'initiative partagée	8
régime juridique appliqué aux frontières intérieures	8
La loi immigration ne règle rien sans le travail social communautaire	9
Les métiers en tension.....	10
Faux papiers	11
L'association "Bouge ta pref" secoue les préfetures.....	11
Informations pour les réfugiés	12
Avignon.....	13
Bélâbre	13
Bordeaux	14
Calais.....	14
Lille	15
Loon-Plage.....	16

Lyon	16
Marseille	17
Mayotte	19
Nanterre	22
Ouistreham	23
Paris	24
Rennes	26
Toulouse	26
Tours	27
MANCHE	27
MEDITERRANEE	28
Géo Barents	30
Ocean Viking	30
ATLANTIQUE	31
La connivence entre Frontex et les autorités libyennes	31
UNION EUROPÉENNE	33
Mineurs non accompagnés	33
L'externalisation des demandes d'asile, une tentation contagieuse en Europe	34
La violence à l'encontre des femmes parce qu'elles sont femmes constitue une persécution ouvrant droit au statut de réfugiée	35
Code Schengen : révision	37
Allemagne	38
Belgique	40
Croatie	41
Espagne	41
Grèce	45
Italie	48
Italie	49
Pologne	53
EUROPE	54
Albanie	56
Bosnie- Herzégovine	56
Royaume-Uni	57
Serbie	59
ASIE	59
Liban	59
Syrie	59
AFRIQUE	60

Algérie.....	60
Mauritanie	61
Niger.....	62
Tunisie.....	63
INTERVIEW	65
A voir.....	67

CENTRE DE RÉTENTION ADMINISTRATIVE

CORNEBARRIEU

Au cours de l'année 2023, 1500 personnes qui ont été placées en rétention dans le CRA de Cornebarrieu. En janvier 2024, l'activité de "ramassage" reste toujours aussi intense. Des travaux récents ont augmenté le nombre de places dans le CRA et il y a, en permanence, entre 100 et 110 personnes retenues, essentiellement des hommes du Maghreb. En effet, l'Algérie et le Maroc font moins de difficultés que précédemment pour accepter le retour de leurs ressortissants. Le matin du 25 janvier 2024, le permanent de la CIMADE évoque l'absence, par l'administration, de prise en compte de situations particulièrement douloureuses :

- un père de deux enfants de mère française, dont un des enfants présente une maladie grave et chronique, doit être expulsé pour l'Algérie qu'il a quittée depuis de nombreuses années ;
- des mères retenues au CRA alors qu'elles ont de jeunes enfants dehors...

LILLE-LESQUIN

Samedi 3 février 2024, sept personnes faisant l'objet d'une mesure d'éloignement du territoire sont présentées au juge des libertés et de la détention de Lille, dans les 48 heures suivant leur interpellation, comme le veut la procédure. Le juge décide de les placer dans le CRA de Lille-Lesquin, en attendant leur expulsion. Mais quelques heures plus tard, ils en ressortent, totalement libres pour 5 d'entre eux et assignés à résidence pour deux autres. Un avocat de Roubaix, spécialiste du droit des étrangers, a été commis d'office pour quatre de ces personnes en situation irrégulière. Pour défendre leur cas, il s'est servi d'une note éditée par la "*commission pour le droit des étrangers*" du parquet de Lille, qui depuis quelques mois, faisait remonter le dysfonctionnement de plusieurs cabines téléphoniques au sein du CRA. En clair, "*des combinés arrachés, rendant inutilisables les téléphones*". Pourtant, la loi permet aux personnes détenues dans un CRA le droit de "*librement communiquer avec l'extérieur*", notamment avec les "*proches et le consulat du pays d'origine*" et afin de garantir ce droit "*le centre de rétention doit disposer d'un téléphone en libre accès pour 50 étrangers retenus.*" Ce n'était plus le cas depuis quelques mois au CRA de Lille-Lesquin. Sur cette base, il décide de saisir la cour d'appel de Douai sur le placement en détention de ces personnes en situation irrégulière. "*La préfecture n'ayant pas apporté de preuve que les cabines téléphoniques aient été réparées dans les temps, les sept détenus ont été libérés*" indique l'avocat. "*C'est un défaut de démonstration de preuve*", indique la préfecture, car des téléphones mobiles avaient été mis à disposition des détenus pour pallier le manque de cabines téléphoniques assurant ses services. Depuis, "*les cabines sont toutes réparées et fonctionnelles*". Quant aux sept sans-papiers, ils sont passés tout proche d'une expulsion.

<https://france3-regions.francetvinfo.fr/hauts-de-france/nord-0/en-situation-irreguliere-sept-etrangers-liberes-a-cause-d-un-probleme-de-telephone-2919291.html>

MARSEILLE

Dans la nuit du jeudi 1er février, un incendie s'est déclaré dans le bâtiment 1A du centre de rétention de Marseille à Canet. La police a placé au moins quatre personnes en garde à vue, dont

un qui a été expulsé entre temps. Cet incendie s'inscrit dans la résistance quotidienne contre le système d'exclusion, d'enfermement et d'expulsion des migrants.

<https://marseilleanticra.noblogs.org/>

OLIVET

Le 5 février 2024, les portes se referment sur les **premières personnes retenues d'Olivet**. La police de l'air et des frontières, dans les locaux depuis décembre 2023, reçoit déjà pour pointage les personnes étrangères assignées à résidence. Ce CRA a une capacité de 90 places, soit environ 1500 personnes retenues par an. Pour l'instant, ils ne sont que neuf. Il jouxte le campus universitaire, à quelques mètres seulement de l'UFR « STAPS », tel un sinistre rappel, pour les nombreux étudiants étrangers du campus, de la précarité de leur condition.

<https://www.lacimade.org/presse/un-centre-de-retention-administrative-au-campus-universitaire-de-la-source-a-orleans/>

Moins d'une semaine après son ouverture, le centre de rétention administrative (CRA) d'Olivet vient de connaître son premier incident. Un jeune homme d'une vingtaine d'années a **tenté dimanche soir de s'évader**. Il était aux alentours de 23h quand le marocain a arraché l'une des barres composant le baby-foot mis à disposition des retenus. Le jeune homme s'est ensuite rendu dans la cour de promenade et a utilisé le tube métallique comme un levier pour **soulever l'un des grillages et le désolidariser de son ancrage au sol**. L'espace ainsi créé lui a permis de se faufiler en dessous, et de se retrouver dans une coursive où il a finalement été interpellé par des agents de la police aux frontières, en charge de la surveillance du CRA d'Olivet. Le retenu n'a donc pas réussi à s'échapper de l'enceinte du centre de rétention puisqu'il avait encore un deuxième grillage à franchir. Le jeune homme a immédiatement été placé en garde à vue, au sein même du centre de rétention où la police aux frontières du Loiret est désormais installée. Selon une source policière, l'individu **chercherait surtout à se faire condamner à une peine de prison, dans l'espoir de retarder une éventuelle reconduction à la frontière**.

<https://www.francebleu.fr/infos/faits-divers-justice/premier-incident-dans-le-centre-de-retention-administrative-d-olivet-4334729>

MESNIL-AMELOT

Depuis le 5 décembre 2023, la préfecture de l'Essonne tente d'expulser vers la République Démocratique du Congo, Monsieur U., 45 ans, de nationalité congolaise (RDC) et qui réside en France depuis 12 ans. Il est atteint d'une infection par le VIH et, à ce titre, il est suivi et pris en charge sur le plan médical depuis des années dans un service hospitalier d'infectiologie. Vivre avec le VIH impose de prendre un traitement antirétroviral tous les jours de manière ininterrompue et à vie, dans le but de ralentir la progression du virus et le risque de développer des affections opportunistes.

En vue de cette expulsion, le 14 décembre 2023, Monsieur U. a été placé et enfermé au Centre de Rétention Administrative (CRA) du Mesnil-Amelot, où il indique ne pas bénéficier de la prise quotidienne de sa trithérapie, ce qui constitue une entrave à ses soins et qui l'empêche d'avoir une bonne observance thérapeutique. Cela entraîne des conséquences notables sur son état de santé qui ne cesse de se dégrader depuis, en plus des risques de développer des résistances aux traitements. L'expulsion de Monsieur U. en République Démocratique du Congo aurait des conséquences d'une exceptionnelle gravité sur sa santé et son pronostic vital serait engagé en cas de renvoi dans son pays car il ne pourra pas bénéficier d'une prise en charge adaptée à ses besoins ni d'un suivi régulier au regard de la fragilité et de la précarité du système de santé congolais où les ruptures de stocks de médicaments sont très fréquentes. Or La position du Ministère de la Santé concernant les personnes qui vivent avec le VIH et originaires de pays en développement est claire : *« dans l'ensemble des pays en voie de développement, il n'est pas possible de considérer que les personnes séropositives peuvent avoir accès aux traitements antirétroviraux ni à la prise en charge médicale nécessaire pour*

tous les porteurs d'une infection par le VIH dès le diagnostic ». L'arrêté du 5 janvier 2017 afférent à ces recommandations s'applique pleinement à Monsieur U. qui ne doit pas être expulsé.

<https://www.lacimade.org/presse/la-france-enferme-et-veut-expulser-une-personne-atteinte-du-vih-vers-un-pays-ou-elle-ne-pourra-etre-soignee/>

VINCENNES

Témoignages des retenus du CRA de Vincennes.

Bâtiment 2A. Lors de la dernière semaine de Janvier, « des flics visiblement bien éméchés sont rentrés dans les chambres au milieu de la nuit pour tabasser des gens. Il y a 4 ou 5 jours il y a un mec qui a dit à un policier « que t'es bête » ; après la brigade qui travaille la nuit, ils sont revenus à 4 ou 5 et ont dit « il faut que vous disiez qui a dit ça pour le mettre à l'isolement ». Personne n'a rien dit, on est allé dormir, après ils sont revenus, ils ont éteint toutes leurs caméras et ils ont cassé toutes les portes alors que nous on dormait. On s'est réveillé sous le choc. Il y a un mineur avec nous ; ils sont rentrés dans sa cellule ils ont cassé la fenêtre et ils l'ont tapé parce que comme c'est un mineur ils disaient qu'il allait balancer. Ils l'ont tapé ils étaient tous sur lui, une personne ils l'ont tapé au visage, un autre ils lui ont cassé la main. Dans plusieurs cellules ils sont rentrés à 5, ils ont mis les gants, ils ont éteint leurs caméras, ils ont sortis leur barres, un policier a cassé la fenêtre en tapant dessus. Moi quand ils sont arrivés j'ai mis mes baskets et je suis sorti dans le couloir j'ai commencé à crier et comme ça tout le monde s'est ramené. Ils ont pris les cartes de tout le monde ils ont pris des photos en disant que comme ça ils savaient qui c'était et qu'ils allaient revenir. Ils sont revenus hier ils ont fait des fouilles partout, ils ont jeté la bouffe par terre, les matelas, piétiné les cigarettes. Suite à cela, les retenus du bâtiment 2A sont rentrés en grève de la faim ; c'est dans ce contexte qu'une manifestation réunissant 80 personnes a joyeusement déboulé, dimanche matin aux abords du CRA pour leur crier leur soutien, avant de se faire violemment refouler par des « keufs » un peu paniqués. 4 personnes ont été interpellées.

Il y a 4 ou 5 jours quand ils sont venus, ils sont venus à 4h du mat ; un flic il a sorti son arme il a dit « je vais tirer sur tout le monde bande d'enculés » ; nous on a gardé le calme, on savait qu'ils venaient pour provoquer, pour qu'on s'énerve et pour ramener quelqu'un à l'isolement. Ils étaient tous bourrés ils puaien l'alcool. Après on a parlé entre nous, on s'est dit ils nous laissent pas dormir, ils ont pris quelqu'un à l'isolement, donc on a dit « si c'est comme ça tout le monde va partir à l'isolement » donc on a décidé de tous sortir à la promenade à poil. On est tous sortis en boxer dans la promenade. Ils nous disaient « vous êtes des chiens » Vers 5h/5h30 du matin, il y avait le changement de brigade, il y a des gradés qui sont venus pour régler les choses, nous on a dit il faut qu'on prenne nos droits sinon ils vont revenir. On a demandé des prises de sang pour montrer qu'ils avaient bu. Tous les gradés sont venus ils ont vu qu'ils ont fait du sale.

Nous on demande que nos droits c'est tout. Il y a une douche pour 38 personnes. Les toilettes c'est fermé. Tu peux pas dormir. On peut pas parler avec nos familles. En visite tu ramènes un téléphone ils te disent c'est interdit, les bouteilles de jus ça rentre pas, les cigarettes ils enlèvent des paquets pour les garder pour eux. L'état des lieux et des chambres c'est pas propre, la bouffe c'est de la merde. Quand tu demandes un truc à l'Assfam on dirait c'est nous qui travaillons pour eux, ils te répondent pas ils te prennent pour un débile. Ils changent pas les draps ils te donnent un drap pour 90 jours, c'est sale, l'eau n'est pas chaude, tu peux même pas avoir de l'eau chaude pour boire un café. Ce midi (28 janvier) ils ont ramené un bon repas pour qu'on mange. Ce matin, y'avait des gens qui faisaient une manif dehors, nous on a appelé tous nos amis ils vont venir ils vont faire une manif aussi. Le 1 et le 2B ils font la grève aussi.

Bat 1 : Il y a des gens malades et avec le cancer, ils les laissent pas sortir. Ils nous traitent comme des chiens. Tous les jours ils viennent ils fouillent la cellule, ils nous laissent pas dormir. Nous on mange à 18h normalement, là on va pas manger on va faire la grève. Il y a deux personnes avec un cancer, avec tous les papiers et un suivi médical, ils veulent pas nous relâcher. Il y a une personne qui a sauvé une femme qui se noyait dans la Seine et qui avait le récépissé pour les papiers pour ça,

ils le laissent pas sortir. Nous on souffre dans le centre, là ils ramènent de la bouffe périmée ; aujourd'hui on va pas manger, personne va manger. Les africains, les pakistanais les algériens tout le monde est d'accord.

<https://abaslescra.noblogs.org/greve-de-la-faim-en-cours-a-vincennes-contre-les-violences-policieres-et-lenfermement/#more-3961>

ZONES D'ATTENTE

L'accès des associations aux zones d'attente est encadré par le code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile (Ceseda). Sont habilitées à proposer des représentants en vue d'accéder en zone d'attente les associations : le Groupe accueil et solidarité ; le Groupe d'information et de soutien des immigrés (Gisti) ; le Forum Réfugiés ; Amnesty International France ; L'Association nationale d'assistance aux frontières pour les étrangers (ANAFE) ; La Cimade, service œcuménique d'entraide ; La Croix-Rouge française ; France Terre d'asile ; Groupe Accueil et Solidarité ; Groupe d'information et de soutien des immigrés ; Forum Réfugiés.

<https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/LEGIARTI000044001908/2021-09-02/>

<https://www.ash.tm.fr/societe/zones-dattente-quatre-nouvelles-ong-habilitees-675312.php>

FRANCE

LOI IMMIGRATION

La loi "immigration" a été promulguée dans la nuit de vendredi 26 à samedi 27 janvier 2024 depuis New Delhi.

L'ACTION DU CONSEIL CONSTITUTIONNEL

Jeudi 25 janvier 2024, le Conseil constitutionnel a décidé de censurer partiellement un certain nombre de dispositions. 32 articles ont été écartés :

- Les articles 9 et 10, modifiant certaines conditions de délivrance d'un titre de séjour pour un motif tenant à l'état de santé de l'étranger,
- Les articles 11 à 13 concernant les conditions de délivrance d'un titre de séjour pour motif d'études, et les frais d'inscription des étudiants étrangers dans certains établissements,
- L'article 19, soumettant le bénéfice de plusieurs prestations sociales à une résidence d'au moins cinq ans, ou l'affiliation au titre d'une activité professionnelle depuis trente mois,
- Les articles 24, 25 26 et 81 relatives au droit du sol,
- L'article 45, prévoyant un cahier des charges pour évaluer les jeunes qui se présentent comme mineurs non accompagnés,
- L'article 67, rectifiant les conditions de d'obtention d'un hébergement d'urgence de personnes sans-abris ou en détresse.
- L'article 69, excluant des lieux d'hébergement pour demandeur d'asile les étrangers dont le dossier avait été rejeté.

Censure de l'article prévoyant un quotas. L'article 1er, prévoyant la fixation par le Parlement d'un nombre limité d'étrangers autorisés à s'installer sur le sol français, n'a pas passé l'examen du Conseil constitutionnel.

- En cause, le fait qu'aucune exigence disposée dans la Constitution ne permet un tel procédé, sans compter que cela contreviendrait également aux prérogatives accordées aux assemblées

parlementaires.

Identification d'un étranger sur le sol français. A été censuré la disposition qui aurait permis le relevé, par l'officier de police judiciaire, des empreintes digitales et la prise de photographie d'un étrangers sans son consentement.

- Même s'ils jugent qu'il s'agissait d'une mesure permettant de faciliter leur identification, les Sages relèvent que « ces opérations ne sont ainsi ni soumises à l'autorisation de ce magistrat, ni subordonnées à la démonstration qu'elles constituent l'unique moyen d'identifier la personne qui refuse de s'y soumettre. »
- Aucune mention de la présence de l'avocat de l'intéressé n'est également mentionnée, alors même que l'identification devrait se faire en présence de ce dernier.

Plusieurs dispositions assortis de réserves d'interprétation. Le Conseil constitutionnel a assorti de réserves d'interprétation deux dispositions de la loi « immigration ».

- D'une part l'article 14, prévoyant que lorsque l'autorité administrative envisage un refus de renouvellement ou de délivrance d'un titre de séjour, elle doit examiner les motifs susceptibles de fonder l'octroi d'autres titres.
- La décision précise donc que cet article doit s'entendre comme imposant à l'autorité administrative d'informer l'étranger, lorsqu'il fait sa demande, qu'il est dans l'obligation de transmettre tous les éléments nécessaires pour apprécier sa situation.
- D'autre part, l'article 42, qui étend à un an, renouvelable deux fois, la durée de l'assignation à laquelle doivent se soumettre certains étrangers faisant l'objet d'une mesure d'éloignement.
- Cette disposition doit donc s'entendre en ce que l'autorité administrative doit retenir, lors des renouvellements, les conditions et le lieu de résidence de l'intéressé.

Une dizaine de dispositions déclarées conformes partiellement ou totalement. Enfin, plusieurs dispositions concernant l'obligation de souscrire un contrat obligeant à respecter les principes de la République en cas de demande d'un titre de séjour, ont été déclarées partiellement ou totalement conformes à la Constitution. Par ailleurs, ont également été validées par le Conseil constitutionnel les articles 27 et 44 autorisant une carte de séjour pour les salariés des métiers en tension, et excluant de l'ASE les jeunes majeurs faisant l'objet d'une OQTF.

<https://www.ash.tm.fr/juridique/censure-partielle-de-la-loi-immigration-par-le-conseil-constitutionnel-887332.php>

RESUME VU PAR UTOPIA56

La loi promulguée tend à accentuer les pouvoirs de l'administration au détriment de la justice, du respect des droits fondamentaux et de la dignité humaine. Moins de juges, moins de recours, réduction des délais, rétention, pouvoir discrétionnaire, justice d'exception et double peine sont au rendez-vous :

Article 39 : Fichier MNA suspecté d'infraction

Article 43 : Si circonstance nouvelle, le délai entre de deux placements en CRA est de 48h au lieu de 7 jours

Article 51 : Ajout de risques non négligeables de fuite motivant la rétention des Dublins (dissimulation d'éléments relatifs au parcours migratoire, famille ou DA antérieure / altération ou refus de donner les empreintes)

Article 52 : Les peines d'emprisonnement pour non-respect de certaines mesure d'exécution de l'éloignement (assignations à résidence) sont complétées d'amendes

Article 70 : Juge unique CNDA + possibilité de chambre territoriale

Article 83 : Retenue pour contrôle d'identité en Guyane est portée à 8h (comme à

Mayotte) contre 4h en principe

Un autre volet de la loi vient une fois encore **accélérer l'exclusion et la précarisation** de dizaines de milliers de femmes, hommes et enfants :

Article 44 : Contrat jeune majeur inaccessible pour ceux ayant fait l'objet d'une OQTF

Article 66 : Le retrait et le refus des Conditions Matérielles d'Accueil deviennent une compétence liée de l'Ofii (obligatoire si conditions pour refuser ou retirer réunies)

Article 63 : Clôture de la demande d'asile par l'Ofpra si la personne quitte hébergement sans motif légitime

Seuls deux articles peuvent être regardés comme des avancées positives :

Article 40 : Le mineur ne peut faire l'objet d'un placement en rétention (après une dizaine de condamnations de la Cour Européenne des Droits de l'Homme)

Article 55 : Titre de séjour temporaire pendant la procédure pénale pour l'étranger déposant plainte contre son marchand de sommeil

Si le pire a pu être évité, le pire reste certainement à venir. Cette loi ne venant apporter aucune réponse, c'est tout l'argumentaire haineux et populiste qui va s'en voir renforcé au détriment de solutions pragmatiques, dignes et humaines

Utopia56

REFERENDUM D'INITIATIVE PARTAGEE

La procédure est longue, périlleuse et n'a d'ailleurs jamais abouti. Mais, dès le 12 février 2024, la droite est bel et bien décidée à surfer sur le thème de l'immigration, deux jours seulement après l'annonce de la fin de droit du sol à Mayotte. « *Il s'agit maintenant de rendre la parole au peuple français pour qu'il puisse se prononcer directement par référendum* », affirment Les Républicains dans l'exposé des motifs de cette proposition de loi qui ouvre la voie à ce Référendum d'initiative partagée, estimant que le sujet de l'immigration « *a été confisqué aux Français par les juges et le gouvernement* ».

Mais il s'agit d'abord pour le parti de reprendre la main sur son thème fétiche à quatre mois des Européennes. « *Un réflexe de survie* », nous glisse même un conseiller parlementaire. Car la censure de la loi immigration par le conseil constitutionnel a mis un coup à la droite.

Cette fois, les LR se sont assurés de ne pas être retoqués par les Sages en axant leur proposition de référendum sur le volet social de l'immigration. Abandon de l'Aide médicale d'État et conditionnement du versement des prestations sociales... Mais pour aboutir, le projet doit d'abord réunir 185 parlementaires, puis passer dans un délai d'un mois le filtre exigeant du Conseil constitutionnel. Ensuite, il devra obtenir en neuf mois le soutien de 10% du corps électoral, soit près de 5 millions de personnes, avant que les Français puissent finalement se prononcer. Avec 133 sénateurs et 62 députés, qui ont pratiquement tous voté le texte sur l'immigration en décembre, LR devrait être en mesure de surmonter le premier obstacle des 185 parlementaires nécessaires.

« *Une mission quasi impossible* », reconnaît un proche de Bruno Retailleau, mais « *entre-temps les Européennes seront passées et on aura réussi là où Reconquête a échoué* ». En novembre, le parti Reconquête, avait, lui aussi, tenté d'enclencher une procédure de référendum sur l'immigration. En vain, faute de signature de suffisamment de parlementaires.

<https://www.rfi.fr/fr/france/20240213-france-sur-l-immigration-la-droite-tente-le-r%C3%A9f%C3%A9rendum-d-initiative-partag%C3%A9e>

REGIME JURIDIQUE APPLIQUE AUX FRONTIERES INTERIEURES

Le **Conseil d'Etat** vient de rendre sa décision, ce 2 février 2024, sur le régime juridique appliqué aux frontières intérieures depuis 2015 après que la Cour de justice de l'Union européenne a,

dans un arrêt du 21 septembre 2023, interprété le droit de l'Union.

Conformément aux demandes des associations, le Conseil d'état **annule l'article du Ceseda** qui permettait d'opposer des refus d'entrée en toutes circonstances et sans aucune distinction dans le cadre du rétablissement des contrôles aux frontières intérieures. Surtout, suivant son rapporteur public, le Conseil d'Etat souligne qu'il appartient au législateur de définir les règles applicables à la situation des personnes que les services de police entendent renvoyer vers un Etat membre de l'espace Schengen avec lequel la France a conclu un accord de réadmission – entre autres, l'Italie et l'Espagne.

Après huit ans de batailles juridiques, le Conseil d'Etat met enfin un terme aux pratiques illégales des forces de l'ordre, notamment en ce qui concerne l'enfermement des personnes hors de tout cadre légal et au mépris de leurs droits élémentaires à la frontière franco-italienne. Le Conseil constate que leur sont notamment applicables les dispositions du Ceseda relatives à la retenue et à la rétention qui offrent un cadre et des garanties minimales. Enfin, il rappelle l'obligation de respecter le droit d'asile.

Nos associations se félicitent de cette décision et entendent qu'elle soit immédiatement appliquée par l'administration. Elles veilleront à ce que les droits fondamentaux des personnes exilées se présentant aux frontières intérieures, notamment aux frontières avec l'Italie et l'Espagne, soient enfin respectés.

<https://www.ldh-france.org/droits-des-personnes-exilees-aux-frontieres-interieures-le-gouvernement-somme-de-revoir-sa-copie/>

LA LOI IMMIGRATION NE REGLE RIEN SANS LE TRAVAIL SOCIAL COMMUNAUTAIRE

Si la **loi immigration**, qui vient d'être votée, peut contribuer, à terme, à mieux maîtriser les flux, **elle ne résoudra pas les problèmes de cohésion sociale** auxquels nous sommes confrontés. Les immigrations sont appelées à se poursuivre et ci resteront vraisemblablement à dominante extra-européenne et musulmane, avec une forte composante en provenance de notre ancien empire colonial. L'intégration « républicaine » de ces populations dans notre société restera donc difficile en raison d'un conflit de normes et de valeurs, voire de mémoire, entre accueillants et accueillis. Pour prévenir de nouvelles émeutes et faciliter l'indispensable adhésion aux valeurs communes des jeunes issus des immigrations post-coloniales, notre pays gagnerait à adopter un « multiculturalisme tempéré », à la française, reconnaissant la réalité du pluralisme social et culturel de notre société. Largement ignoré en France et trop souvent soupçonné, à tort, d'encourager le communautarisme, le « **travail social communautaire** », pratiqué dans de nombreux pays, part du principe que **les hommes vivent au sein de diverses « communautés » de proximité** (famille, quartier, église, associations, clubs sportifs, collectifs de travail, etc.) **au sein desquelles ils se réalisent en tant que « personne »**. Le travail social communautaire vise à renforcer le « pouvoir d'agir » des groupes défavorisés pour que leurs membres, moins isolés et plus solidaires entre eux, puissent échapper à l'assistanat et accéder plus facilement à l'éducation, au logement, à l'emploi et, plus globalement, à une qualité de vie meilleure. On met en œuvre avec les populations immigrées des actions de prévention précoce adaptées aux spécificités de leur communauté. Les « communautés », si elles sont ignorées ou vilipendées, peuvent venir contrarier les processus d'intégration républicaine. Mais travailler intelligemment avec elles, peut faciliter et prévenir le développement des communautarismes ethniques et religieux qui nous inquiètent aujourd'hui à juste titre. De nombreux acteurs de terrain, (éducateurs de prévention spécialisée, animateurs de centres socio-culturels, correspondants de nuit, médiateurs interculturels, etc.) pratiquent déjà ainsi, sans le dire explicitement. Nombre d'entre eux étaient d'ailleurs présents, l'été dernier, avec les élus locaux, pour protéger écoles et équipements publics de la folie destructrice des émeutiers. Les départements, chargés de la protection de l'enfance, seraient donc bien inspirés en lançant des appels à projet pour **conforter l'autorité parentale dans les quartiers sensibles** (près de 75 % des jeunes déferés à la justice, l'été dernier, étaient, soit à l'aide sociale à l'enfance, soit des

jeunes vivant dans des familles monoparentales), en s'intéressant plus particulièrement aux réseaux de solidarité communautaires, actifs sur le terrain mais très largement ignorés par les institutions.

<https://www.ash.tm.fr/societe/et-si-on-essayait-le-travail-social-communautaire-en-2024-tribune-886641.php>

LES METIERS EN TENSION

Loi immigration : les métiers en tension, “suscite de grands espoirs”

L'Association « Solidarité Humaine en France », nouvellement créée, délivre à Saint-Denis (93), des conseils et accompagne les personnes en situation irrégulière dans leurs démarches. *"Nous avons lancé ce projet le 30 décembre en plein débat sur la loi immigration",* explique l'un des trois fondateurs de l'association. *"À l'époque, nous avions très peur de certaines mesures, sur les restrictions d'accès aux prestations sociales, la remise en cause du droit du sol ou bien du regroupement familial, qui heureusement ont été censurées "*. Depuis sa création, l'association organise deux permanences par semaine, les mercredis et samedis. La nouvelle s'est répandue sur les réseaux sociaux et les dossiers ne manquent pas. Dans la file d'attente, certains patientent depuis plus d'une heure. *"Je suis arrivé en France en 2018, je travaille dans le nettoyage",* explique un Malien. *"Comme vous pouvez l'entendre je ne suis pas allé à l'école mais je suis ici et je travaille".* Un autre entretien lui aussi l'espoir d'obtenir sa régularisation : *"Mon employeur me soutient dans mes démarches, c'est lui qui m'a dit de demander conseil pour voir si avec la nouvelle loi, ma situation peut se stabiliser".* Longtemps, il a travaillé sous l'identité d'un autre. Une condition imposée par son patron qui ne voulait pas avoir de problèmes avec l'inspection du travail. *"Moi je n'avais le droit à rien"* déplore-t-il. Cette situation a perduré jusqu'à la bonne rencontre : son nouvel employeur a fait la démarche pour lui obtenir, auprès de la préfecture, une autorisation de travail temporaire. Avec huit fiches de paie à son actif et une promesse de CDI en vue, le jeune homme, qui travaille dans la restauration, remplira bientôt les critères fixés par l'article 27 de la nouvelle loi immigration sur les métiers en tension. Celui-ci prévoit de faciliter l'octroi de titres de séjour aux personnes en situation irrégulière qui travaillent dans des secteurs où les employeurs peinent à recruter tels que la restauration, l'aide à la personne, l'entretien ou bien encore le BTP. Longtemps bloqué dans cette situation, il sort de son rendez-vous avec le sourire, le sentiment d'entrevoir la fin d'un long tunnel. Pourtant, même pour lui, le chemin pourrait être encore long.

Ces salariés sont désormais tenus de justifier une présence de trois ans sur le territoire et de 12 fiches de paie, au lieu de 24, comme requis jusqu'ici par la “circulaire Valls” de 2012. Par ailleurs, ils peuvent désormais faire eux-mêmes la démarche auprès du préfet, sans solliciter leur employeur. *“Ce dernier aspect est très important car bien souvent les patrons sont réticents lorsqu'il s'agit des démarches liées aux papiers”,* souligne un membre de l'association. *“Certains ne veulent juste pas s'impliquer, d'autres refusent de jouer le jeu car ils savent qu'en maintenant leurs salariés dans la précarité ils peuvent mieux les exploiter”.* Le bénévole sait de quoi il parle. Régulièrement, les membres de l'Association contactent eux-mêmes les employeurs pour tenter de dénouer des situations tendues. *“Le nouvel article sur les métiers en tension apporte quelques progrès. Il suscite de grands espoirs ici parmi les gens que nous voyons”.* *“Mais au regard de la réalité du terrain, il reste très insuffisant, car dans ces métiers, la plupart des sans-papiers travaillent au noir ou sous une fausse identité et sont de fait exclus de cette procédure”.* Alors que le texte initial prévoyait l'octroi automatique d'un titre de séjour, l'article final est bien plus restrictif. Le précieux sésame ouvrant les droits à la citoyenneté n'est délivré qu'au cas par cas par le préfet pour une durée d'un an. Il est renouvelable, à condition, bien sûr, de rester dans un métier en tension.

<https://www.france24.com/fr/france/20240208-loi-immigration-m%C3%A9tiers-tension-article-limit%C3%A9-suscite-grands-espoirs>

FAUX PAPIERS

Lundi 29 janvier 2024, trois hommes, un Français et deux Algériens, soupçonnés d'appartenir à un réseau de fabrication de faux documents d'identité, ont été mis en examen et écroués. Interpellés il y a une semaine à Marseille, Grenoble et Rosny-sous-Bois en possession de plusieurs identités françaises, ils sont poursuivis pour aide au séjour en bande organisée, fourniture et obtention induite de faux documents, a annoncé l'Office de lutte contre le trafic illicite de migrants (Oltim). L'enquête a débuté il y a neuf mois, par un signalement à Anglet, dans les Pyrénées-Atlantiques. Le réseau permettait, grâce à l'élaboration de faux actes de naissance issus d'une vingtaine de communes différentes, l'obtention de vrais documents français. Contre 1 700 à 8 000 euros par personne, les membres fournissaient les faux documents, prenaient les rendez-vous dans les états civils de petites communes et donnaient au candidat les conseils utiles. Certains des "*clients*" avaient fait jusqu'à huit demandes d'identités différentes. Plus de 75 cas de fraude ont été détectés dans toute la France par les enquêteurs de l'Oltim, qui évaluent les gains des faussaires entre 200 000 et 480 000 euros. Des investigations sont toujours en cours sur des comptes en crypto-monnaie détenus par les organisateurs du trafic à l'étranger.

Au mois de juin 2023, un réseau similaire a été démantelé en France. Huit personnes, parmi lesquelles deux agents de préfecture, avaient été mises en examen et présentées à un juge d'instruction du tribunal de Paris. Les "*deux personnels travaillant en préfecture se voient reprocher d'avoir permis des prises de rendez-vous accélérées*", a souligné le parquet. Le réseau proposait, pour en moyenne 15 000 euros en espèces, toute une série de faux documents - passeports, cartes d'identité, permis de conduire, fiches de paie, avis d'impositions, contrats de travail et autres - à des personnes sans papiers. Une quarantaine de clients auraient été identifiés. "*Nombre de ces documents étaient falsifiés par des complices dans une officine basée en Turquie*" puis envoyés en région parisienne par "*colis postaux*". Tous seront jugés pour "*aide à l'entrée ou au séjour irrégulier en bande organisée, association de malfaiteurs en vue de la commission d'un délit, faux, usage de faux en écriture, corruption active ou passive par une personne chargée de mission de service public*".

Payer pour obtenir de faux papiers est parfois l'ultime recours pour les exilés en attente de documents d'identité. Pendant un an, un homme a travaillé avec de faux papiers pour un groupe de livraison. "*J'ai été embauché avec une fausse carte d'identité italienne [...] Dans mon entrepôt, il y avait énormément de personnes sans-papiers, comme moi. Certains travaillaient avec des faux papiers, d'autres avec des alias [les papiers d'une autre personne]*".

Si détenir de faux documents d'identité permet dans un premier temps aux exilés de travailler et de subvenir à leurs besoins, cette situation les rend très vite vulnérables à l'exploitation. "*Au fur et à mesure, le travail est devenu de plus en plus dur. Les managers nous exploitaient, c'était de l'esclavage*". "*Si on se plaint, on nous vire. Si on refuse de faire des heures supplémentaires, on met un terme à notre contrat. Il arrive aussi qu'on ne nous paye pas nos heures travaillées [...] On n'a pas de papiers en règle, mais on a besoin de gagner de l'argent pour régler nos charges*".

L'ASSOCIATION "BOUGE TA PREF" SECOUR LES PREFECTURES

Un Bissau-guinéen de 59 ans trouve souvent refuge dans une bibliothèque du nord de Paris, pour lire, pour rester au chaud, pour tuer le temps : "*Moi, je n'ai pas d'endroit tranquille... Je ne travaille pas. Je n'ai pas de droits pour louer une maison, je n'ai pas d'argent.*" Débouté du droit d'asile, il a décidé de rester malgré tout en France, pour continuer à être soigné d'une maladie rare aux yeux. Cela fait 10 ans, que cet homme aux lunettes sombres, est sur le territoire français. À ce titre, il peut faire une demande de régularisation. Tout est scrupuleusement compilé dans un classeur : "*J'ai ici 10 ans de preuves*". C'est ce dossier qu'il a envoyé par courriel à la préfecture. Huit mois plus tard, il n'a aucune nouvelle. Ce n'est que le début d'un marathon administratif... Selon une

chargée de projet à la Cimade Ile-de-France : **"En Île-de-France, l'attente est entre deux à huit mois pour la réponse à la demande de rendez-vous. Aujourd'hui, les personnes à qui l'on répond vont être convoquées en juin, à l'été 2025. Donc déjà, on est à deux ans d'attente."** Et le marathon se poursuit. **"Ensuite, les personnes attendent que leur dossier soit instruit un an plus tard, à peu près, pour les demandes d'admission exceptionnelle au séjour. Il n'y a pas de délai expressément prévu dans la loi, on souhaite justement que les tribunaux administratifs puissent, par la jurisprudence, donner des billes de délais raisonnables. Des délais que les préfetures seraient, par la suite, obligées de respecter."** Ce problème de délai n'est pas nouveau. Les associations l'observent depuis la suppression des files d'attente en préfecture, il y a une dizaine d'années. Mais cela a empiré ces derniers mois. Une immense source de stress pour les demandeurs: **"Quand il n'y a pas de réponse, je panique complètement. Mais qu'est-ce que c'est que ça ? Ils vont nous punir, nous jeter dehors de cette manière-là, un grand pays comme la France ?"**

Les associations ont demandé des explications aux cinq préfetures de région parisienne. Sans réponse, on peut supposer : **"Déjà, pour moi, une première réponse, c'est qu'il y a une volonté politique de moins régulariser. Beaucoup moins qu'avant. Ensuite, je pense qu'il y a beaucoup moins d'agents disponibles pour traiter des demandes, et le fait d'avoir dématérialisé les démarches allonge le délai d'accès à un rendez-vous"**. Le Bissau-guinéen fait partie de la **centaine de sans-papiers à avoir saisi la justice** : **"Si je trouvais un titre de séjour, ça changerait tout !"** À commencer par sa situation professionnelle. Trop d'employeurs lui ont fermé la porte au nez, faute de ce précieux sésame.

L'enfermement des personnes à la frontière franco-italienne : illégal

Conformément aux demandes des associations, le Conseil d'État annule l'article du Ceseda qui permettait d'opposer des refus d'entrée en toutes circonstances et sans aucune distinction dans le cadre du rétablissement des contrôles aux frontières intérieures. Surtout, suivant son rapporteur public, le Conseil d'État souligne qu'il appartient au législateur de définir les règles applicables à la situation des personnes que les services de police entendent renvoyer vers un État membre de l'espace Schengen avec lequel la France a conclu un accord de réadmission – entre autres, l'Italie et l'Espagne. Après huit ans de batailles juridiques, le Conseil d'État met enfin un terme aux pratiques illégales des forces de l'ordre, notamment en ce qui concerne l'enfermement des personnes hors de tout cadre légal et au mépris de leurs droits élémentaires à la frontière franco-italienne. Le Conseil constate que leur sont notamment applicables les dispositions du Ceseda relatives à la retenue et à la rétention qui offrent un cadre et des garanties minimales. Enfin, il rappelle l'obligation de respecter le droit d'asile. Les associations se félicitent de cette décision et entendent qu'elle soit immédiatement appliquée par l'administration. Elles veilleront à ce que les droits fondamentaux des personnes exilées se présentant aux frontières intérieures, notamment aux frontières avec l'Italie et l'Espagne, soient enfin respectés.

<https://www.lacimade.org/presse/droits-des-personnes-exilees-aux-frontieres-interieures-le-gouvernement-somme-de-revoir-sa-copie/>

INFORMATIONS POUR LES REFUGIES

Mercredi 7 février 2024, Forum réfugiés, le préfet de la Délégation interministérielle à l'accueil et à l'intégration des réfugiés, Adoma, la Fédération des acteurs de la solidarité et la Fondation COS ont formalisé une collaboration nationale avec Réfugiés.info. Ré&fugiés.info est un portail d'information collaboratif qui vise à donner de l'information simple et traduite aux personnes réfugiées en France. Forum réfugiés et d'autres professionnels de l'accompagnement social peuvent recenser dans cet outil leurs dispositifs pour l'intégration des personnes réfugiées en France !

<https://www.forumrefugies.org/s-informer/publications/articles-d-actualites/en-france/1396-forum-refugies-partenaire-de-refugies-info>

AVIGNON

Une trentaine de migrants en fuite.

Lundi matin 12 février 2014, lors d'un banal contrôle de police, au niveau du quai de la Ligne à Avignon, vers 9h30, le chauffeur d'un fourgon Renault Master blanc a refusé de se soumettre au contrôle. Et, voyant qu'il n'arriverait pas à prendre la fuite, il s'est stationné sur le bord de la route. C'est là qu'**une trentaine d'hommes sont sortis de l'arrière du véhicule et sont partis en courant** dans tous les sens. Dix d'entre eux ont pu être interpellés par les policiers municipaux. Il s'agit d'hommes **originaires du Pakistan et d'Inde**. Ils ont expliqué qu'ils avaient payé entre 400 et 700 euros pour ce trajet, et qu'ils devaient se rendre en Espagne et au Portugal. Mais on ne sait pas encore, pour l'heure, d'où ils sont partis ni comment ils ont été recrutés. Les dix hommes interpellés ont reçu une obligation de quitter le territoire français. La police recherche maintenant les 20 autres hommes, et surtout le chauffeur du fourgon, qui a lui aussi pris la fuite. L'Office de lutte contre le trafic illicite de migrants, est chargé de l'enquête.

<https://www.francebleu.fr/infos/faits-divers-justice/une-trentaine-de-migrants-entasses-dans-un-fourgon-prennent-la-fuite-a-avignon-1964233>

BELABRE

Tout est parti du vote en février 2023 d'un projet d'un CADA sur la commune. Les partisans et les opposants se sont manifestés dans diverses manifestations. En décembre 2023 le maire a reçu des menaces au téléphone. L'auteur présumé des faits comparait au tribunal judiciaire de Châteauroux jeudi 8 février 2024, et hasard du calendrier, la proposition de loi renforçant la sécurité des élus locaux et la protection des maires est entrée en discussion à l'Assemblée nationale deux jours plus tôt. Le maire est invité à rencontrer le ministre de l'Intérieur puis le président de la république. Le maire porte plainte le 23 octobre 2023. Il a fait appel à un soutien psychologique proposé par l'association des élus de l'Indre. *"L'association des maires de l'Indre a signé une convention avec France victime 36, une association nationale qui m'a permis justement d'avoir un soutien psychologique pendant plusieurs semaines. J'ai toujours le numéro de la personne et je peux l'appeler quand je le souhaite"*.

Le jeudi 8 février 2024, le prévenu présent en début d'après-midi pendant plusieurs heures a finalement décidé de prendre le dernier bus pour rentrer chez lui, au Blanc, avant le début de l'audience qui le concernait. L'homme de 40 ans a donc été jugé en son absence. L'élu, lui aussi était absent à l'audience. Celui qui l'a menacé a été condamné à **8 mois de prison avec un sursis** probatoire de deux ans. L'homme mis en cause aurait été influencé par **un tract de Reconquête**, et mobilisé contre le CADA de Bélâbre. Un tract envoyé sur son téléphone portable qui désigne nommément trois élus comme ennemi. Le prévenu, après avoir reçu ce tract, a trouvé le numéro du domicile du maire, et l'a appelé à trois reprises, en l'apostrophant : *"Vous n'avez pas honte ?"*, *"On va venir et on va te trouver"*, il répète également plusieurs fois *"on est des patriotes"*. *"Ça n'est pas le procès d'un parti politique, mais le procès du racisme (...)* Le racisme ça n'est pas une opinion" a plaidé l'avocat du maire de Bélâbre. Il a souligné le fait que lors de ses auditions devant les enquêteurs, le mis en cause aurait lui-même dit qu'il était raciste, qu'il n'aimait pas les arabes. Un racisme qui pourrait trouver ses racines dans plusieurs sources : le quadragénaire aurait découvert qu'il avait des ancêtres de confession juive, et il aurait subi la violence d'un beau-père musulman. Selon son avocate, son client a été influencé, il n'a pas su prendre assez de recul par rapport aux informations qu'il recevaient. *"Il ne doit pas payer pour tout le monde"*. La personnalité du mis en cause a été discutée lors de l'audience. L'expert psychologue, indique qu'il est possible que son jugement ait été altéré, mais pas aboli, ce qui lui permet donc d'être condamné comme n'importe quel justiciable. L'homme a également **interdiction de paraître à Bélâbre, d'entrer en contact avec le maire**, et il a l'obligation de suivre des soins. De plus, il est condamné à verser un euro symbolique à l'élu. En effet, le maire avait dit : *"dans un souci d'apaisement, j'ai demandé à mon avocat qu'il n'y ait aucuns dommages et intérêts"* contre le prévenu.

Mais Samedi 10 février 2024, une cinquantaine de personnes était rassemblée sur la place de la République de Bêlêbre, à l'appel de l'Union Bêlêbraise opposée depuis plus d'un an au projet de centre d'accueil pour demandeurs d'asile (CADA). Le bâtiment qui accueillera le futur centre a été vendu fin décembre 2023 par la commune à l'association Viltâis, porteuse du projet. L'installation du Cada suit son cours et après les travaux, **les premiers demandeurs d'asile arriveront au printemps 2024.**

<https://www.francebleu.fr/infos/faits-divers-justice/qu-on-ne-nous-laisse-pas-seuls-le-maire-de-belabre-demande-a-l-etat-de-protéger-d-avantage-les-elus-menaces-2927571>

<https://www.francebleu.fr/infos/faits-divers-justice/menaces-sur-le-maire-de-belabre-8-mois-de-prison-avec-sursis-pour-le-prevenu-absent-a-l-audience-3426569>

<https://www.francebleu.fr/infos/societe/a-belabre-une-cinquantaine-de-manifestants-reunis-contre-le-projet-de-centre-d-accueil-de-demandeurs-d-asile-3972290>

BORDEAUX

Refus d'extradition d'un Sri Lankais

La cour d'appel de Bordeaux s'est prononcée, jeudi 1er février 2024, en faveur d'un Sri Lankais de 39 ans qui s'est vu retirer son statut de réfugié - au terme d'une affaire rocambolesque. Il arrive en France en 2018 après avoir quitté le Sri Lanka où il se disait persécuté pour son engagement politique après l'assassinat de son frère par un élu local auquel ils s'opposaient. Débouté en première instance par l'Office français de protection des réfugiés et apatrides (Ofpra), il obtient finalement en 2020 le statut de réfugié par la Cour nationale du droit d'asile (CNDA). Protégé en France, il s'installe à Sarlat, en Dordogne, et prend la gérance d'un restaurant. Mais en avril 2023, il est interpellé à la demande du Sri Lanka, et placé sous écrou extraditionnel (en attendant son expulsion) jusqu'en octobre 2023. Fin décembre 2023, la CNDA lui **retire son statut de réfugié, estimant qu'il avait fait de fausses déclarations.** La Cour s'est appuyée principalement sur des articles de presse sri lankais selon lesquels il serait un "*chef de gang*" et un "*narcotrafiquant notoire*" dans son pays et que la mort de son frère, comme son propre exil, seraient en réalité liés à des activités criminelles et non politiques. Ces articles ont alimenté le dossier d'extradition de cet homme. Depuis le début de l'affaire, sa défense dénonce une "*manipulation*" et note que les motifs de demande d'extradition ne cesse de changer : accusé initialement d'avoir détenu une grenade et commis un vol à main armée il est finalement accusé d'avoir menacé des policiers sri lankais au téléphone. À l'audience, devant la cour d'appel, le 16 janvier 2024, son avocat avait souligné que les procès-verbaux établis au Sri Lanka sur ces faits nouveaux étaient postérieurs à l'arrestation de son client en France. "*Et comme par hasard, les seules victimes sont des policiers (...) C'est une tromperie, c'est du jamais-vu un tel subterfuge*", avait-il dénoncé, relevant aussi que la procédure d'extradition émanait du ministère sri lankais de la Défense. Une **plainte contre X pour faux et escroquerie au jugement** a été déposée devant le tribunal judiciaire de Paris en décembre 2023. Et selon nos informations, le retrait du statut de réfugié est désormais contesté devant le Conseil d'État. "*Il n'est pas si rare*" que des personnes voient leur statut de réfugié retirer par l'Ofpra ou la CNDA. Le plus souvent, ces retraits concernent les personnes condamnées pour "*menace grave à l'ordre public*" en France ou lorsque le réfugié rentre dans son pays d'origine.

CALAIS

Un sans-papier africain mort à l'arrière d'un camion

Le corps d'un migrant africain a été retrouvé samedi 27 janvier 2024, à l'arrière d'un camion, dans la zone logistique Transmarck, à Calais, située entre le port de Calais et l'Eurotunnel, qui dessert notamment le Royaume-Uni. La victime qui s'était insérée dans le fond de la remorque a été transpercée par des barres métalliques "*qui se seraient décrochées lors d'un freinage*". Depuis des années, les migrants tentent de monter dans les camions qui circulent sur l'autoroute A16 en direction de l'Angleterre. Mais depuis que des systèmes de très haute sécurité ont été mis en place aux abords de l'Eurotunnel et autres terminaux de ferries, il est impossible ou presque aujourd'hui de passer inaperçus dans les poids lourds. Reste que cette méthode de passage est moins coûteuse que la

traversée de la Manche. Les migrants qui n'ont pas les moyens de payer un passeur pour embarquer sur les canots essayent donc de passer au Royaume-Uni en se cachant dans des camions.

LILLE

Une mère de famille réfugiée perd son bébé de trois mois, intoxiqué

Une Ivoirienne de 26 ans, a perdu son bébé de trois mois, décédé début novembre des suites d'une intoxication au monoxyde de carbone. La mère de famille, célibataire, sans ressources et sans électricité, avait allumé un brasero pour protéger ses trois enfants du froid dans son logement social.

Reconnue au titre de réfugiée par la Cour nationale du droit d'asile (CNDA) en février 2022, la mère de famille attendait depuis des mois son titre de séjour, indispensable pour obtenir un emploi, et ainsi payer, entre autres, les factures d'électricité. Elle est confrontée aux lenteurs administratives françaises, et plus particulièrement à la dématérialisation des rendez-vous en préfecture.

Après l'obtention de sa protection internationale, elle a déposé en ligne quelques mois plus tard - via le site du ministère de l'Intérieur, l'Anef - une demande de carte de résident de 10 ans, comme le prévoit son statut de réfugié. En attendant un rendez-vous avec les services de l'État, elle reçoit une attestation de dépôt (API) valable six mois. Ce document justifie son séjour régulier en France et lui ouvre droit aux prestations sociales. Dès septembre 2022, la mère de famille est hébergée dans un logement social de la région de Lille via une association mandatée par l'État. Mais en janvier 2023, son API arrive à expiration et le mois suivant, les allocations (RSA et APL) sont coupées. Les organismes de l'État lui réclame, pour prolonger ses droits, une carte de séjour, qu'elle n'a toujours pas reçu. Impossible donc, de travailler et de gagner sa vie. Pourtant, selon la loi "*la carte de résident doit être délivrée dans les trois mois qui suivent la demande par la personne reconnue réfugiée*", rappelle son avocate. Au fil des mois, elle contracte jusqu'à 6 000 euros de dettes locatives, ce qui pousse le bailleur à la menacer d'expulsion. Pour nourrir ses enfants, elle mendie devant la mosquée de la ville. Fin juillet 2023, l'Ivoirienne accouche de son 3e enfant, une petite fille. Lorsqu'elle revient dans son appartement après son séjour à la maternité, la jeune femme découvre que l'eau et l'électricité ont été coupées. Elle tente de faire accélérer son dossier de régularisation et se rend à la préfecture, sans rendez-vous, mais le personnel ne la laisse pas entrer. Pareil pour son travailleur social. Depuis plusieurs années, les étrangers ne doivent plus venir de manière spontanée à la préfecture. Ils doivent prendre des rendez-vous en ligne. Elle se retrouve dans une situation dramatique. Mi-octobre, petit espoir : après un mail de son avocate à la préfecture, l'Ivoirienne reçoit de nouveau les aides sociales avec rétroactivité. Elle éponge immédiatement ses dettes. Mais l'eau et l'électricité ne sont rétablies qu'à un débit réduit. Dans la nuit du 3 au 4 novembre 2023, les températures chutent, et elle grelotte. Elle craint que ses enfants ne meurent de froid. Elle allume avec du charbon son brasero dans la pièce qu'elle partage avec son nourrisson - ses deux aînés dormant ensemble dans leur propre chambre. "*Elle se réveille vers 5h du matin et a du mal à se lever. Elle remarque que son bébé est inconscient*". Son bébé est mort d'une intoxication au monoxyde de carbone.

Depuis le drame, elle a finalement obtenu sa carte de résident et a été relogée avec ses deux aînés dans un autre appartement. Il aura fallu attendre le 22 janvier 2024 - et ce drame - pour que cette Ivoirienne reçoive le précieux sésame, un an et demi après sa première demande, de la main des services de la préfecture. "*Ce qui est arrivé n'est pas un fait divers*", insiste son avocate. "*La dématérialisation prive les gens de leurs droits et les pousse dans l'extrême précarité. Ça va continuer d'arriver, c'est malheureusement la conséquence logique de cette politique*". Le comité de soutien de l'ivoirienne organise le 3 février 2024 une marche blanche à Lille, pour honorer la mémoire de sa petite fille, "*victime de la non-impression d'un bout de papier*".

LOON-PLAGE

Un exilé est décédé "*des suites d'une plaie par balle*" au thorax dans la nuit de samedi à dimanche 4 février 2024, a rapporté la procureure de Dunkerque. Selon les premiers éléments, il avait été retrouvé "*encore vivant, sur les bords de l'A16, sur la commune de Grande-Synthe, puis transporté à l'hôpital et est rapidement décédé ensuite*". Son identité n'a pas encore été confirmée, a ajouté la procureure. Un ressortissant irakien, âgé de 33 ans, a également été blessé et touché par une balle à la main, mais son pronostic vital n'est pas engagé. Pour élucider cette affaire, une enquête judiciaire a été ouverte puis confiée à la police judiciaire et à l'Office central de lutte contre le trafic illicite de migrants . Aucune interpellation n'a eu lieu pour l'heure.

Les deux victimes résidaient dans le camp de migrants de Loon-Plage, près du lieu où le défunt a été retrouvé. D'après l'association Salam qui vient en aide aux exilés de cette zone du nord de la France, le site héberge actuellement entre 500 et 600 personnes. En octobre dernier, le camp avait été démantelé lors d'une opération « *mise à l'abri* » menée par les services de l'État. Mais les exilés sont revenus sur le site. "*C'est beaucoup moins tendu qu'il ne l'a été, il y a nettement moins de monde aujourd'hui*", a indiqué la secrétaire générale au sein de l'ONG. "*Il y a des querelles de pouvoir, de territoire... Mais, pour nous, ce ne sont pas des règlements de comptes entre migrants lambda car il n'y a pas d'hostilité entre les communautés. On le voit bien sur le terrain : tout le monde se mélange. Les conflits, c'est entre les passeurs*". "*En ce moment, c'est plus des questions de contrôle de zones de plages ou de dunes*", dans une région de points de départ de la France vers l'Angleterre. Mais comme elle le précise: "*Les gens dans les camps ne sont pas des gens violents, ce sont des gens qui ont fui la violence dans leurs pays*." D'après elle, la tension dans la zone avait d'ailleurs diminué autour du camp de Loon-Plage depuis déjà plusieurs semaines. "*On n'entendait plus parler de coup de feu. On en a toujours entendu sur les camps du Dunkerquois, sans jamais, nous, bénévoles, nous sentir en danger*". Malgré tout, elle estime que dans ces cas de règlement de comptes, il est "*très rare que la police arrive à remonter jusqu'au tireur*". "*Il y a une omerta qui est complètement légitime*" car "*quelqu'un qui vit sur un camp, même s'il a l'idée de qui a tiré, n'a pas intérêt à dénoncer son passeur parce qu'il a payé des milliers d'euros. Et s'il envoie le type en prison, même si c'est quelqu'un d'affreux, son argent est perdu*."

LYON

Des citoyens remplacent l'hébergement d'urgence

Depuis le 12 janvier 2024, 112 personnes sans-abris, dont 63 enfants, ont trouvé refuge dans **une école désaffectée** du 9ème arrondissement de Lyon. Cette dernière a été réquisitionnée par des parents d'élèves et des enseignants engagés au côté du collectif « *Jamais Sans toit* ». Lorsque le collectif a appris que les familles avaient été remises à la rue en plein hiver, le choix s'est imposé à eux de les héberger. « *On a dû déclencher notre propre Plan Grand Froid* », constate un bénévole, pointant du doigt « *l'inaction de l'Etat* » que Jamais Sans Toit a dû « *encore une fois* » pallier. Avec cette réquisition, ils mettent en avant qu'ils sont devenus « *un dispositif d'hébergement d'urgence* » malgré eux. « *Au départ [2014], on a créé ce collectif pour alerter sur la situation et pour que la loi soit appliquée. Au fil du temps, on s'est substitué aux logements d'urgence* ». « *On souhaite juste que ce lieu, qui est en auto-gestion, soit géré par des professionnels de l'urgence même si pour l'instant c'est le collectif qui gère* ». Ils aimeraient voir l'école devenir un centre d'hébergement d'urgence officiel.

Sur place, 22 chambres ont pu être aménagées pour . la Ville de Lyon, cette dernière paye le chauffage. À l'école Montel, il n'y a pas de cuisine. Alors, pour les repas chauds, les occupants sont invités à se rapprocher des restaurants solidaires, listés sur la porte d'entrée. Pour les « *petits déjeuner* », la nourriture provient essentiellement des dons de plusieurs associations (La Croix Rouge, Actions, etc.). Dans l'école occupée, le nombre de toilettes reste très limité et il n'y qu'une seule douche pour tous les occupants. « *On propose parfois d'utiliser les douches chez nous et après on*

revient ici. *Les bénévoles font aussi des lessives pour les familles* ».

Parmi les habitants, certains maîtrisent peu ou pas le français, alors il a fallu s'adapter. « *Au début c'était compliqué de créer du lien mais en utilisant les gestes, les signes et avec le temps, ça marche plutôt bien. Les petits font aussi les intermédiaires entre leurs parents et nous* ». Depuis la réquisition de l'école, un système de roulement entre les bénévoles a été instauré, « *histoire de ne pas s'épuiser* ».

Le 1er février 2024 au soir, à l'occasion des 70 ans de l'appel de l'Abbé Pierre, le collectif invite sympathisants, voisins et élus à venir partager un repas à l'école Montel. Leur propre appel à « *l'insurrection de la bonté* ». Si la préfète a annoncé l'ouverture de 300 places d'hébergement d'urgence en 2024, le collectif attend toujours que les pouvoirs publics prennent le relais de cette solidarité bénévole.

Un mois tout pile après la réquisition de l'ancienne école du parc Montel, le collectif Jamais sans Toit a appris que les familles allaient être prises en charge. Une cinquantaine de personnes vont intégrer le circuit légal de l'hébergement d'urgence dès la mi-mars. Les autres seront mises à l'abri par la Ville de Lyon avant les vacances estivales. *"C'est un véritable soulagement pour ces familles très vulnérables, ainsi que pour les soutiens des écoles qui les accompagnent depuis des mois. Cette victoire, nous la devons à une mobilisation longue et acharnée. Sans notre combat, il y a fort à parier que ces écoliers dormiraient encore dehors ce soir"*, se félicite Jamais sans Toit. Toutefois, le collectif qui héberge actuellement des familles SDF dans six écoles de l'agglomération lyonnaise estime que la préfecture du Rhône n'est pas au rendez-vous : *"Nous notons qu'une fois de plus la mairie de Lyon va prendre en charge l'hébergement de nombreux ménages, domaine qui n'est pas de la compétence municipale. Cette mission incombe exclusivement à l'Etat, et nous continuerons à nous battre afin que la loi soit appliquée et que toutes nos familles sans distinction puissent intégrer le droit commun"*

<http://www.coordination-urgence-migrants.org/medias/files/20240201-rue89-lyon-a-l-ho-tel-montel-de-lyon-des-citoyens-remplacent-l-he-bergement-d-urgence-copie.pdf>

<http://www.coordination-urgence-migrants.org/medias/files/20240212-lyon-mag-lyon-les-familles-he-berge-es-dans-l-ancienne-e-cole-montel-vont-e-tre-prises-en-charge-par-l-etat-et-la-ville-de-lyon-copie.pdf>

MARSEILLE

Un ex-agent de la préfecture de Marseille condamné pour corruption dans des dossiers de demande d'asile

Un ex-fonctionnaire de la préfecture des Bouches-du-Rhône a été condamné lundi 12 février 2024 à trois ans de prison, dont 18 mois avec sursis, et à une amende de 15.000 euros pour corruption et aide au séjour irrégulier de demandeurs d'asile. Une de ses collègues du guichet unique de demande d'asile s'est vue infliger 18 mois de prison, dont 14 avec sursis, pour trois interventions qu'elle avait reconnues. Les deux agents, qui ont été radiés, sont aussi frappés d'une interdiction définitive d'exercer une fonction publique.

Au cours de l'audience, en décembre dernier, le prévenu, un Franco-Syrien de 55 ans, avait reconnu avoir perçu 9.000 euros, *"soit en faisant quelque chose, soit en faisant croire que je faisais quelque chose"* aux demandeurs d'asile. Selon le parquet, l'homme serait intervenu dans 45 situations, faisant échapper les demandeurs d'asile au couperet "*Dublin*", une procédure consistant à renvoyer l'examen d'une demande d'asile au pays où l'étranger a été enregistré à son entrée sur le territoire européen. En bénéficiant d'une demande d'asile classique, les étrangers obtenaient une attestation autorisant un séjour temporaire régulier le temps de l'examen du dossier. Pour y parvenir, le fonctionnaire n'enregistrait pas les empreintes du demandeur dans la base Eurodac où elles étaient déjà présentes, ou faisait disparaître une réponse positive de Visabio, système de traitement des visas accordés par les pays européens.

Le tribunal a condamné à des peines allant de deux à six mois de prison avec sursis les

demandeurs d'asile, principalement turcs, qui avaient eu recours aux services du fonctionnaire corrompu qui ne manquait pas d'*"exercer des pressions pour obtenir le paiement"* de ses services, a relevé le tribunal. Les juges ont toutefois mis en avant *"le contexte de précarité des demandeurs"* pour ne pas prononcer les peines d'emprisonnement ferme requises par le parquet contre ces bénéficiaires de la fraude.

Le fonctionnaire était aussi en lien très fréquent avec la présidente de l'association "La Maison du peuple kurde", qui, selon le tribunal, avait *"mis en place une réelle collaboration avec le fonctionnaire"*. Le tribunal a condamné celle-ci à 16 mois de prison à purger sous surveillance électronique et à une amende de 5.000 euros.

<https://www.francebleu.fr/infos/societe/un-ex-agent-de-la-prefecture-de-marseille-condamne-pour-corrupcion-dans-des-dossiers-de-demande-d-asile-9523613>

Des jeunes laissés à l'abandon par le département

A Marseille, entre 150 et 200 personnes dorment dans la rue ou dans des squats à Marseille, selon les collectifs.

Une majorité, reconnus mineurs en recours

Les jeunes se succèdent devant "Madame Catherine" qui remplit des fiches : *"Tu as quel âge ? Tu dors où ?"* à 16 ans, il dort dans une tente. *"Je vais faire une demande d'avocate pour toi. Tu as déjà fait l'évaluation de ta minorité avec l'Addap 13 ?"* L'Addap 13 est l'association mandatée par le département des Bouches-du-Rhône (13) pour prendre en charge les mineurs non accompagnés (MNA). Mais ici comme ailleurs, les départements sont débordés. Pourtant, en 2022, le nombre de MNA est inférieur à celui de 2019, avant la crise sanitaire. De 16 700 à 14 700. Quand une place se libère, les jeunes sont logés à l'hôtel puis convoqués pour réaliser une "évaluation", durant laquelle le Département vérifie qu'ils sont mineurs. Le directeur général adjoint de l'Addap 13 admet que la plupart des évaluations concluent à *"la majorité"* des jeunes : 7 mineurs sur 10 sont déboutés en 2022. Ces jeunes attendent alors que leur demande de minorité soit réévaluée par le juge des enfants. En recours, 75% finissent finalement par avoir gain de cause, selon les associations. Une *"politique de découragement"*, selon le collectif 113. *Ils ne sont pas les bienvenus : on les déclare majeurs pour qu'ils quittent le territoire"*. Le sérieux des évaluations est aussi contesté. Sur l'une d'entre elle, il est écrit : *"L'intéressé ne semble pas intimidé par l'évaluateur [...], son langage et sa posture ne font pas ceux d'un adolescent mais d'un adulte [...]. Il ne présente pas les caractéristiques physiques d'un adolescent de 15 ans"*. Sur la dernière page du dossier, la photocopie intégrale de son acte de naissance. Le directeur général adjoint réfute toute subjectivité : *"Nous sommes régulièrement contrôlés et la procédure est conforme. Et l'Addap 13 n'a aucune consigne du Département"*. Mais pour l'avocate, le fait que les départements soient juges et parties pose un problème d'impartialité.

En attendant leur recours, les jeunes ne sont plus protégés, sauf si le juge des enfants délivre une ordonnance de placement, ce qui arrive de moins en moins souvent, déplore l'avocate. *"Juridiquement, c'est un trou dans la raquette"*, admet le directeur général adjoint. *"Ils passent 6 mois ou un an dehors. Sans les bénévoles, ils mourraient et seraient en proie à tous les trafics. C'est de la non-assistance à personne en danger."*

Un bras de fer se joue déjà entre les départements et l'État. L'Ain (01) a indiqué ne plus accueillir de MNA pendant trois mois. La présidente du Conseil départemental (13) est prête à se mettre *"hors la loi"*. Ça ne serait pas la première fois : elle a déjà été plusieurs fois condamnée par le tribunal administratif. La question des MNA ne figure pas dans la loi immigration, ce que déplore l'Assemblée des départements de France (ADF). Le ministre de l'intérieur leur a promis des aides financières. La question des moyens est indéniable. Mais les collectifs dénoncent unanimement un manque de volonté politique, alors que la présidente du Conseil départemental revendique de fortes positions anti-immigration. En septembre, avant l'arrivée du Pape à Marseille, 40 jeunes ont occupé une église. Pour éviter le scandale, le département les a relogés en quelques jours. *"On entend parler*

d'une "crise migratoire", il s'agit en réalité d'une crise de l'accueil".

Au milieu du champ de bataille, des jeunes essaient de ne pas mourir. "Je ne pensais pas que ça allait être si difficile", murmure un jeune, assis dans la cave du boulevard Longchamp. Après avoir quitté sa famille, traversé le désert et la mer sur une embarcation de fortune, il ne pensait pas dormir à la gare. "Là-bas, des inconnus nous donnent 5 euros pour manger. Le lendemain ils reviennent et nous proposent de vendre de la drogue. On refuse, mais on va manger comment ?" À l'autre bout de la cave, comme un disque fatigué : "Nous n'avons pas de tickets aujourd'hui !". Mais les jeunes ne peuvent pas l'entendre : "On a besoin d'aide", implorèrent-ils en se faisant passer une boîte de Nesquik trouvée on-ne-sait-où qu'ils vident par poignées affamées.

MAYOTTE

Depuis les manifestations et la venue de Gérald Darmanin, "on a peur de sortir et de se faire attaquer"

Les tensions s'aggravent à Mayotte entre les habitants et les exilés dans le contexte des manifestations, des barrages routiers et de la venue, le week-end dernier, du ministre de l'Intérieur. Des ressortissants africains dénoncent des "agressions" par les manifestants, un abandon du campement du stade de Cavani par les autorités, mais aussi des expulsions brutales de logements.

Dimanche 11 février en fin de journée, des habitants de Mayotte sont venus cadenasser la porte du stade de Cavani. A l'intérieur, survivent toujours plusieurs centaines d'exilés africains (500, selon l'État) parmi lesquels des Congolais, Rwandais ou encore Burundais. "Ils sont venus avec des cadenas. C'était la dernière porte par laquelle on pouvait sortir. Ils ont fermé, ils nous ont dit : "Vous ne pouvez pas bouger de là, et si vous bougez, c'est pour l'Hexagone...". raconte un demandeur d'asile vivant sur le campement avec sa famille. "Toute la nuit, les gens se sont retrouvés à escalader les murs du stade pour s'approvisionner". Les exilés ont appelé la police une première fois. Mais "le lendemain, ce n'était toujours pas déverrouillé, jusqu'à ce que la police daigne finalement revenir pour couper le cadenas", raconte le référent de la Ligue des droits de l'Homme (LDH) sur l'île. Celui-ci, qui était sur place, dénonce une forme de "séquestration". Cette histoire de cadenas n'est pas anecdotique : elle est représentative d'une **tension à son comble, sur l'île, entre manifestants mahorais et exilés**. "Il y a des barrages partout, autour du stade. Les manifestants refusent que l'on se déplace. Ils ne veulent pas de nous à Mayotte". "Avec les Africains, on se dit : 'On reste là où on est, pour éviter autant que possible les interactions'". "Mais il y a toujours certains délinquants qui nous violentent, ce ne sont pas tous les Mahorais bien sûr".

Une insécurité grandissante à Mayotte

Le contexte actuel, avec les semaines de manifestation et la venue du ministre de l'Intérieur, n'a fait "qu'aggraver la situation de jour en jour", analyse un réfugié congolais, membre du comité des demandeurs d'asile et réfugiés de Mayotte. Ce dernier demande à rester anonyme parce que "ces derniers temps, on craint pour notre sécurité, les Mahorais peuvent venir nous trouver". Selon lui, "les gens ont peur de sortir de leurs maisons parce que s'ils sortent, ils risquent de se faire attaquer sur les routes, près des barrages".

Du côté de la population, on justifie la colère ambiante par la hausse de la délinquance, les agressions ultra-violentes de "gangs" de jeunes entre eux mais aussi contre les commerces, les pharmacies, les touristes... Ces bandes organisées sont armées le plus souvent de machettes, de barres de fer ou encore de pieds de biche. Le département ne parvient pas à endiguer cette violence qui a pris une ampleur inédite ces derniers mois. Fait inédit : le 10 décembre 2023, un mineur de 17 ans est mort par balle à Kawéni, victime de cette guerre des gangs. "Nous sommes victimes, pas auteurs des agressions", tient à rappeler le réfugié congolais, qui alerte sur la dangerosité des amalgames.

"Arrêtez de vous montrer, cachez-vous"

Plusieurs témoignages s'accordent aussi à décrire une situation préoccupante : les Mahorais louant leur maison ou une pièce de leur maison à des exilés sont soumis à des pressions pour expulser ces derniers. Un message audio d'une propriétaire à ses locataires, confirme ces témoignages. Je vous ai dit : *'Arrêtez de vous montrer, cachez-vous'. Combien de fois je vous ai dit, mais vous ne m'avez pas écouté. Là on vient de m'appeler... Obligé que je dégage tout le monde de chez moi. (...) Vous allez finir le mois, mais je suis obligée d'écouter. Je n'ai pas envie d'avoir de problème'*, dit cette propriétaire dans son message vocal. Tout en continuant de remettre en partie la faute sur ses locataires, cette propriétaire poursuit : *"Les Mahorais, ils sont fâchés. (...) On m'a obligé de dégager tous les Africains qui sont chez moi, je suis désolée (...) Je demande à tout le monde de partir"*. Avant de conclure : *"Quand je dis tout le monde, c'est tout le monde. Parce que là, je n'ai pas envie qu'ils viennent foutre le bordel chez moi. Donc je leur ai demandé jusqu'au 10 mars : vous avez jusqu'au 10 mars"*. Fin janvier 2024 déjà, *"de nombreuses personnes ont été ainsi mises à la porte, sans possibilité de rester en février"* pour la LDH. Quid des propriétaires qui ne cèdent pas tout de suite ? *"On vient leur faire la leçon. On ne les lâche pas"*, soupire le bénévole. *"Même les habitants bienveillants, ceux qui rendaient des services ou donnaient des petits boulots, n'osent plus le faire. Car ils reçoivent des pressions"*.

La préfecture mise au ralenti : "les gens perdent leurs droits petit à petit"

À cause de ces expulsions, *"plein de gens sont revenus au stade de Cavani"*. Les centaines de personnes qui s'y trouvent actuellement sont *"coincées dans un entre-deux"*. La préfecture de Mayotte avait engagé un démantèlement du camp en janvier 2024 avec des transferts de personnes vers des hébergements d'urgence en attendant l'aboutissement des démarches administratives - et d'éventuels départs vers l'Hexagone pour ceux qui obtiennent la protection internationale. Sauf que *"lorsque la préfecture a essayé d'installer les migrants dans les hébergements d'urgence, ça a été difficile car il y a eu des blocages contre les mises à l'abri de ces Africains. Forces Vives [Collectif mahorais hostile à l'accueil des migrants] veut le démantèlement du camp de Cavani, mais dans l'idée que les gens partent immédiatement du territoire"*. Depuis, l'opération a même été mis en suspens.

Pour les Comoriens, qui forment l'immense majorité des exilés à Mayotte, les blocages des services préfectoraux induisent des retards dans les renouvellements de titres de séjour. *"Les gens perdent leurs droits petit à petit"*. Quant aux ressortissants africains, *"ils sont abandonnés au stade de Cavani. Aucune association ne vient sur place. Ils n'ont plus aucun interlocuteur"*. En effet, la plupart des locaux des associations sont, eux aussi, complètement bloqués par les manifestants. Y compris Solidarité Mayotte, association mandatée par l'État, gestionnaire de la SPADA (structure de premier accueil des demandeurs d'asile). *"Tous les bénévoles et salariés de ces associations sont menacés"*. Des exilés mis à l'abri dans des hébergements d'urgence associatifs ont aussi dû les quitter, à cause de ces fermetures... Et revenir au stade. L'un y patiente toujours avec sa femme et ses quatre enfants, quatre mois après avoir déposé sa demande d'asile. Il affirme n'avoir pu bénéficier que d'une mise à l'abri provisoire, sur un seul mois, malgré la présence de ses enfants. Aujourd'hui, *"je n'ai pas de droits. Même la nourriture, je n'en reçois plus"*. D'ordinaire, les exilés peuvent toucher un bon d'achat mensuel de 30 euros pour l'alimentation. *"Mais ce mois-ci, ce bon d'achat n'a pas pu être remis"*. *"Il est distribué en principe par Solidarité Mayotte... Sauf que Forces Vives bloque leurs locaux. Cette histoire de bon alimentaire, c'est devenu le problème numéro un à Cavani."* Le référent de la LDH alerte sur la menace d'une *"situation de famine"* dans le campement. *"Les gens continuent de vivre là sans accès à l'eau, à la nourriture, à des soins"*.

Droit du sol

L'hostilité envers les associations d'aide aux exilés n'est pas nouvelle. La Cimade, par exemple, avait été bloqué par des groupes de citoyens pendant plusieurs mois d'affilée en 2022. *"Nous avions l'espoir que la venue de Darmanin calme les choses, on était soulagés"*. Mais les annonces du ministre de l'Intérieur **sur la fin du droit du sol n'ont pour lui "rien à voir" avec les enjeux de sécurité et de délinquance** que les exilés, comme les Mahorais, mettent en avant. L'ambition de

mettre fin au droit du sol le laisse perplexe. *"Mayotte est française, et le droit du sol c'est pour tous les Français. Un enfant né ici à Mayotte, il ne va pas retourner au pays si son père ou sa mère y a fui des massacres". C'est la République qui décide par rapport à sa politique... Mais nous aimerions comprendre : une fois que l'on met des enfants au monde ici, quel sera leur sort ?"*

Aujourd'hui, il faut attendre seulement que *"les manifestations se calment pour que la situation s'améliore un peu"*. En attendant, les discriminations xénophobes s'aggravent : *"Si tu montes dans un taxi mahorais, on entend le mauvais accent, on te dit : "Ah tu es un Africain, tu sors"*. Il y a aussi des commerces d'Africains, des gens qui ont des papiers tout ça, mais les Mahorais disent : *"Ah non c'est un africain, on ne va pas acheter"*. Sans parler de la recherche de travail : *"On ne veut plus de nous pour trouver du boulot. Dès qu'on voit que tu es Africain sur ta candidature, c'est compliqué..."* L'un vit depuis de longs mois à Mayotte et s'impliquait dans la vie de l'île, au sein du comité de demandeurs d'asile et réfugiés. Mais *"avec ce qu'il se passe ces derniers temps, ce racisme contre les Africains, je ne compte pas rester à Mayotte."*

Le ministre français de l'Intérieur **souhaite supprimer le droit du sol à Mayotte**

Le ministre français de l'Intérieur a annoncé dimanche 11 février 2024 la fin à venir du "droit du sol" à Mayotte : cela signifie *"qu'il ne sera plus possible de devenir Français si on n'est pas soi-même enfant de parents français"*. L'objectif affiché est de *"couper l'attractivité"* que peut avoir Mayotte. *"Nous allons prendre une décision radicale, qui est l'inscription de la fin du droit du sol à Mayotte dans une révision constitutionnelle que choisira le président de la République"*. *"C'est une mesure extrêmement forte, nette, radicale, qui évidemment sera circonscrite à l'archipel de Mayotte"*.

Le droit du sol permet à une personne d'obtenir la nationalité française du fait d'une naissance ayant eu lieu sur le territoire français et ce, même quand ses parents ne sont pas français. Quand au moins un des deux parents est français, c'est le droit du sang qui s'applique. Pour les enfants nés en France de deux parents étrangers, Ils peuvent se voir attribuer la nationalité française à leur majorité s'ils résident en France à la date de leurs 18 ans et ont habité en France pendant une période continue ou discontinue d'au moins cinq ans, depuis l'âge de 11 ans. Pour les enfants nés en France de parents apatrides (sans nationalité) : Ces enfants se voient automatiquement attribuer la nationalité française.

Selon la loi Immigration de 2018, un enfant né sur l'archipel peut devenir Français à sa majorité s'il remplit la condition de résidence de cinq ans et si un de ses parents a résidé de manière régulière sur le sol de Mayotte depuis au moins trois mois de manière ininterrompue. Ce délai de résidence *"ininterrompue"* n'existe nulle part ailleurs.

Département français le plus pauvre de France, Mayotte est peuplé de 310 000 habitants, selon l'Insee (Institut national de la statistique) - probablement beaucoup plus selon la Chambre régionale des comptes - dont 48% d'immigrés comoriens ou d'autres pays d'Afrique. Presqu'un habitant sur deux est étranger. La plupart des migrants arrivent clandestinement sur l'île française à bord de barques de pêche traditionnelles, les "kwassa-kwassa", depuis l'île comorienne d'Anjouan, distante de seulement 70 km. De nombreux migrants sont aussi originaires de l'Afrique des Grands Lacs. Ils empruntent cette route migratoire depuis Dar Es Salam, en Tanzanie, jusqu'à Mayotte par les Comores. Entre le 1er janvier et le 1er décembre 2023, près de 1 500 exilés d'origine de cette région ont déposé une demande d'asile à Mayotte. Soit un tiers de plus qu'en 2022, d'après les chiffres de l'Office français de protection des réfugiés et des apatrides (Ofpra). Une grande partie de ces étrangers vivent dans des "bangas" (cases) insalubres organisés en bidonvilles – que l'opération Wuambushu lancée au printemps 2023 visait à éradiquer.

Depuis le 22 janvier 2024, tout est bloqué. Des collectifs de citoyens se massent devant les mairies et les administrations pour protester contre l'arrivée massive de migrants dans le

département français. L'île est paralysée par des blocages routiers. Certains protestataires s'en sont même pris directement aux migrants d'un camp constitué près de la capitale, Mamoudzou, où survivent des centaines de personnes originaires d'Afrique des Grands Lacs. *"Les Mahorais ne veulent pas de nous, avait déploré un congolais. Moi, je ne suis pas contre les manifestations, je trouve ça bien que les gens s'expriment. Mais là, ce que je ne comprends pas, c'est la violence. C'est de la destruction méchante. Il y a quand même des femmes et des enfants dans le camp. Et on n'a pas le choix de vivre ici"*.

Pour comprendre les ambiguïtés et non-dits d'une situation (post)coloniale, voir : <https://theconversation.com/mayotte-ambigu-tes-et-non-dits-dune-situation-post-coloniale-206004>

NANTERRE

Une sénégalaise, âgée de 36 ans, habitante de Nanterre, vivant en fauteuil roulant et souffrant de multiples pathologies, a perdu son droit au séjour en France, après 15 ans sur le territoire. La préfecture des Hauts-de-Seine a refusé de renouveler, après sept années consécutives, le titre de séjour pour raisons de santé qui la protégeait. Les autorités estiment qu'elle pourrait être soignée dans son pays d'origine.

Elle est arrivée en France en 2008, à l'âge de 21 ans. *"À cause d'un accident domestique survenu à 6 ans, elle est gravement brûlée, et son état de santé est dégradé. Elle est venue en France pour trouver les soins qui n'existent pas au Sénégal"*, retrace son avocate. En 2013, la jeune femme parvient à obtenir un titre de séjour pour raison de santé. Ce document, valable un an renouvelable, est délivré aux personnes ayant besoin d'une *"prise en charge médicale dont le défaut pourrait avoir des conséquences d'une exceptionnelle gravité"*. À condition qu'il ne soit pas possible de *"bénéficier effectivement d'un traitement approprié"* dans le pays d'origine. Justement : elle a besoin d'un suivi médical à la fois très spécifique et pluridisciplinaire. En France, la MDPH (maison départementale des personnes handicapées) lui a reconnue un taux d'invalidité égal ou supérieur à 80 %. Elle vit en fauteuil roulant. De plus, *"elle a fait un coma en décembre 2018, ce qui a dégradé son état de santé. Depuis, elle a besoin d'un appareil respiratoire à vie, la nuit"*. À partir de 2013 et pendant sept années consécutives, elle renouvelle son titre de séjour pour soins, sans encombre. Au fil de ces années, *"un suivi médical extraordinaire s'est mis en place, avec de nombreux spécialistes"* : centre de rééducation, suivi par un pneumologue et un neurologue à l'hôpital de la Pitié-Salpêtrière, consultations régulières pour ses problèmes de vue et d'audition...

Mais fin 2021, stupeur : la préfecture des Hauts-de-Seine refuse le renouvellement. *"Je ne comprends pas, je leur avais bien donné tous les documents"*, s'attriste la sénégalaise. Le refus est assorti d'une OQTF (obligation de quitter le territoire français), lui intimant de quitter le territoire sous 30 jours. Pour rendre cette décision, la préfecture des Hauts-de-Seine s'est basée, entre autres, sur un avis rendu par un collège de médecins de l'OFII.

Depuis, les recours engagés par Mariam et son avocate auprès de tribunaux administratifs - le dernier jugement datant du 25 janvier 2024 - n'ont pas abouti. La préfecture des Hauts-de-Seine n'a pas souhaité répondre aux questions : *"Nos services ne peuvent fournir d'informations relevant de la situation personnelle d'un usager"*. Mais le motif avancé se trouve dans le document délivré, fin 2021, par la sous-préfecture d'Antony qui explique *"eu égard à l'offre de soins et aux caractéristiques du système de santé dans le pays dont elle est originaire, elle peut y bénéficier effectivement d'un traitement approprié"*. Pour le sous-préfet, elle pourrait donc être soignée au Sénégal, et la protection accordée par la France pour raisons de santé en deviendrait caduque. Les autorités reconnaissent aussi que sans prise en charge médicale adaptée, les conséquences pour elle seraient *"d'une exceptionnelle gravité"*. *"Ils disent que les soins, je pourrais les faire au Sénégal, mais c'est compliqué là-bas. Beaucoup de choses ne fonctionnent pas, et la machine respiratoire que j'ai, il n'y en a pas là-bas..."*, réagit-elle. Sur la base d'échanges écrits, en juin 2023, avec le directeur commercial de l'entreprise diffusant ce fameux appareil d'assistance respiratoire, l'avocate affirme

que *"cet appareil n'est pas disponible ni commercialisé au Sénégal"* et rappelle : s'il y a un *"arrêt, même temporaire"* d'utilisation de cet appareil de ventilation, elle *"risquerait fortement d'être hospitalisée pour insuffisance respiratoire"*. L'avocate rappelle aussi le manque de personnel soignant au Sénégal : seulement *"15 pneumologues"* et *"26 spécialistes en neurologie"*, pour près de 16 millions d'habitants.

Aux yeux de la justice cependant, *"cette statistique ne suffit pas à démontrer l'impossibilité pour la requérante de bénéficier d'un suivi adapté à sa pathologie"*. C'est ce qu'estime le tribunal administratif de Cergy, dans une décision rendue le 25 janvier 2024. Quant à l'appareil respiratoire, *"il n'est pas établi qu'elle ne pourrait se procurer un modèle équivalent"*, rejette là encore le tribunal. Les conséquences de la perte de ce droit au séjour sont multiples. Sociales, d'abord. Elle bénéficiait de l'allocation aux adultes handicapés (AAH) dès la première obtention de son titre de séjour. Suite au refus de renouvellement, la CAF a cessé de lui verser cette allocation. En perdant ses allocations, elle plonge dans la précarité. Les dettes locatives s'accumulent. *"Je n'ai plus rien"*, confie Mariam. *"Peut-être qu'un jour ils vont me mettre dehors, c'est cela qui m'inquiète"*. *"Je n'ai personne en France pour m'aider"*, explique-t-elle. *"Juste deux voisins qui m'ont donné un peu d'argent pour le loyer. Elles m'ont aussi déjà fait des courses"*. Une solidarité qu'elle retrouve aussi auprès d'associations. *"Je vais aux Restos du cœur, à Nanterre, pour la nourriture"*.

Depuis 2018, elle était accompagnée par une aide à domicile, rémunérée grâce à la prestation de compensation du handicap versée par le département. *"Elle venait deux à trois fois par semaine, pour le ménage, les courses, la toilette. Mais depuis le refus, j'ai perdu ça aussi"*. Les conséquences sont aussi médicales. Elle ne se rend plus à son centre de rééducation habituel *"depuis mars 2023, par rapport au refus de renouvellement de mon titre de séjour"*, indique-t-elle. Faute de rééducation, *"j'ai perdu la capacité de me mettre debout"*.

Les spécialistes étudient encore différentes pistes pour comprendre la dégradation de son état de santé, et soupçonnent, d'après l'avocate, une pathologie métabolique - un type de maladie rare et génétique. Sauf que les complications administratives perturbent l'élaboration du diagnostic. Elle avait obtenu, au fil de ses recours auprès des tribunaux administratifs, une autorisation provisoire de séjour. Mais celle-ci *"se termine le 10 février"*, fait savoir l'intéressée. Son avocat vient de saisir la Défenseure des droits. Pressée par l'urgence de la situation, l'avocate regrette qu'il n'y ait, dans cette série de décisions de la préfecture et des tribunaux, *"aucune humanité"*.

OUISTREHAM

Une trentaine de militants collectif « citoyennes en lutte » de Ouistreham armés de leur porte-voix, sont venus dire, encore une fois, à la mairie de la commune, où se tenait une séance du conseil municipal ce lundi 12 février 2024 que les exilés vivent dans " des conditions indignes". Ils sont tenus à distance par des barrières et des policiers. Ils réclament un accès à l'eau en différents endroits du campement des exilés soudanais, et un nombre suffisant de douches et de toilettes. Le campement est situé à un kilomètre de la mairie. Des dizaines de migrants vivent ici depuis plusieurs mois. 100, 200, jusqu'à 270 jeunes hommes venus du Soudan. Depuis le mois d'avril, la guerre entre deux généraux rivaux fait rage au Soudan et provoque un exil massif.

Deux soudanais, 23 et 25 ans ont fui leur pays. Depuis qu'ils sont nés, ils n'ont connu que la guerre. Leur objectif : traverser la Manche pour aller vivre en Angleterre. En attendant, ils dorment dans des tentes de fortune, mangent ce que les associations leur donnent. Mais pour se laver, "c'est très compliqué". Trois douches et trois toilettes ont été posées sur le quai et raccordées au réseau du camping à proximité. À côté, une borne avec 2 robinets : c'est le seul point d'eau pour tout le campement. Un seul point d'eau pour 200 personnes qui viennent ici. Il n'y a pas de place pour tout le monde. Et pour la douche, en fin de matinée, il n'y a déjà plus d'eau chaude. Avec de l'eau froide pour se laver, on va être malades

Il a pourtant fallu des mois de bataille juridique pour obtenir un droit d'accès à l'eau. Le tribunal administratif en juin 2023 puis **le conseil d'Etat** en juillet 2023 ont **obligé la préfecture du**

Calvados et la mairie de Ouistreham à fournir un accès à l'eau pour ces exilés. Deux blocs ont donc d'abord été installés sur le quai, sans être raccordés au réseau d'assainissement. En décembre 2023 le conseil d'Etat a sommé la commune de Ouistreham de *"prendre les mesures nécessaires au fonctionnement effectif des équipements sanitaires installés à proximité immédiate du campement de migrants, en particulier de souscrire auprès de l'opérateur compétent un abonnement au réseau d'assainissement."* De plus, le conseil d'Etat a ajouté pour la commune l'obligation de prendre *"des mesures d'adaptation de la nature et du nombre des installations sanitaires en tenant compte du nombre de personnes présentes sur le campement"*. Depuis, les deux blocs ont été raccordés au réseau d'assainissement, et un troisième a été installé il y a deux semaines. Mais c'est trop peu selon les principaux intéressés. Depuis la décision du conseil d'Etat, les exilés et les associations qui les soutiennent demandent 10 douches, 10 toilettes et 5 points d'eau répartis en divers endroits du campement. Suite à la décision du conseil d'Etat, le maire se serait engagé à *"se renseigner, faire le décompte du nombre de personnes présentes, qu'il agirait en conséquence"*, selon un membre de la Coordination Solidarité Exilé.es 14.

Devant la mairie de Ouistreham le 12 février des militants sont venus une nouvelle fois demander *"une vraie discussion publique"*. Le maire de Ouistreham ne les a pas reçus. Le 6 octobre 2023, il s'est exprimé sur la question dans une double page envoyée aux habitants de sa commune. Dans cette lettre, il chiffre le montant des travaux pour les installations qu'il est enjoint de fournir aux exilés. *« En attendant tout cela coûte à la collectivité et à celles et ceux qui participent, par leurs impôts, à la vie de la communauté et de notre territoire. Nous nous refusons à ce type d'installation. Cela allait créer un appel d'air. (...) J'assume la politique qui est menée et que défend la ville, ses habitants et les intérêts de ces derniers face à l'illégalité de l'occupation de ce terrain et l'appel d'air que créé cette installation »*.

"Le dialogue, il n'y en a jamais eu avec le maire de Ouistreham", regrette un bénévole. Il promet que les militants seront de nouveau devant la mairie le 15 avril, date du prochain conseil municipal, pour faire entendre la voix des exilés soudanais.

PARIS

Un migrant est décédé d'une électrocution sur le toit d'un train Eurostar

Jeudi 8 février 2024, peu avant 22h, un migrant est mort gare du Nord, à Paris. Il a traversé les voies puis a escaladé une rame d'un Eurostar en stationnement avant de se retrouver sur le toit du wagon. Il a été *"électrisé"* et est décédé sur place vers 22h30. La scène a été filmée par les caméras de surveillance des réseaux franciliens. Sur les images, on peut voir la victime debout avant que son corps ne prenne feu. Les pompiers sont rapidement arrivés sur les lieux pour éteindre les flammes. Mais le migrant n'a pas pu être réanimé et a été déclaré mort. Son identité n'a pas pu être révélée, en raison d'importantes brûlures sur son corps. Une enquête en recherche des causes de la mort a été ouverte par le parquet de Paris, qui précise que la police aux frontières de la gare du Nord est saisie des investigations.

Contre la loi Immigration samedi 3 février 2024

"Immigration, Darmanin ne fera pas sa loi", "Bienvenus aux exilés", pouvait-on lire sur des pancartes lors de la manifestation contre la loi Immigration samedi 3 février 2024, partie de la place de la République pour rejoindre la place Gambetta, à Paris. La porte-parole de la coordination des sans-papiers s'emporte : *"Ça me met en colère, moi en tant que femme je sais comment j'en ai bavé ici en France. Aujourd'hui je suis à la retraite, je ne gagne pas la moitié de ce que je gagnais en travaillant. Donc ça me met en colère, c'est pour cela que je me bats aux côtés de mes camarades pour que l'injustice s'arrête. On en a marre, on est fatigué !"* Une loi et des contrôles de police qui sont le quotidien d'un homme du Collectif des travailleurs sans-papiers : *"Moi, je suis un travailleur sans-papiers. Déjà les arrestations, le contrôle au faciès ça a commencé, ils nous disent : 'Méchant avec les méchants, gentils avec des gentils'. 'Il n'y a pas de méchants, les seuls méchants c'est le gouvernement, c'est les policiers qui arrêtent les gens qui partent au boulot ou qui reviennent du*

boulot, ils les amènent au commissariat et ils sortent avec des obligations de quitter le territoire et derrière ils les qualifient de menaces à l'ordre public !" Ensemble, ils vont continuer à se mobiliser jusqu'au bout, jusqu'à l'abrogation de cette loi sur l'immigration.

"Nettoyage social" de Paris pour les jeux olympiques ?

Mardi 6 février, une centaine de jeunes migrants, *"des mineurs isolés"*, selon l'association Utopia 56, ont été sommés de quitter les quais de Seine, en plein centre de Paris, sous le pont au Change, où ils survivaient depuis *"deux ou trois mois"*. *"Il y avait de nombreuses forces de police, mais il n'y a eu aucun usage de la violence"*, détaille un porte-parole d'Utopia 56. *"Les forces de l'ordre ont demandé aux jeunes de se mettre à l'écart le temps de former un périmètre autour des tentes et de tout enlever"*. **Aucune "mise à l'abri" n'a été proposée** aux jeunes présents. *"Un autre campement a aussi été évacué lundi matin, celui installé sous le pont Charles de Gaulle mais ce fut une 'opération classique' avec des 'mises à l'abri'"*. Mais sous le pont au Change, affirme-t-il, aucune prise en charge : les jeunes ont été livrés à eux-mêmes. *"C'est la deuxième fois que nous voyons ces 'non mises à l'abri', c'est rare. C'est arrivé le 17 décembre dernier suite à quoi nous avons porté plainte à l'IGPN, et émis un signalement devant la Défenseure des droits. C'est illégal. C'est une expulsion sèche. Or, une expulsion ne peut pas se dérouler n'importe comment"*. La préfecture de police n'a pas répondu aux demandes. En fin d'après-midi mardi, les jeunes, désormais sans tentes *"et ne sachant pas où aller"*, ont donc suivi Utopia 56. *"Beaucoup ont perdu leurs affaires"*, insiste Nikolai, *"notamment des documents importants"*, souvent des papiers administratifs nécessaires à la régularisation de leur situation ou à leur santé (rendez-vous avec le juge pour enfants, rendez-vous en préfecture, rendez-vous médicaux...). Une centaine d'entre eux ont passé la nuit dans l'Académie du climat, lieu appartenant à la mairie de Paris. *"Des lits picots ont été installés, et des repas ainsi que des couvertures ont été distribués"*, explique l'adjointe à la mairie en charge des Solidarités, de l'Hébergement d'urgence et de la Protection des réfugiés. Cette dernière réclame désormais à l'État de trouver *"des solutions"* pour ces jeunes laissés à la rue par les autorités.

Le campement du pont au Change - ainsi que celui du pont Charles de Gaulle - se situait dans la zone de la cérémonie d'ouverture des Jeux olympiques (JO) - qui se déroulera le 26 juillet 2024. Pour la première fois de l'histoire, en effet, elle n'aura pas lieu dans un stade mais le long de la Seine. *"Ce n'est peut-être pas un hasard que ces campements soient démantelés, ils se situaient dans ce qu'on appelle la 'zone rouge' de la cérémonie"* des jeux Olympiques.

Selon l'association, il reste toujours *"400 jeunes"* sur les quais de Seine, *"mais on pense qu'ils veulent tous déloger le plus rapidement possible"*. Ils sont actuellement répartis dans une petite dizaine de campements. *"Des maraudes passent tous les jours pour surveiller d'éventuels démantèlements et pour distribuer des tentes à ceux qui n'en ont pas"*.

Polémique autour d'un "nettoyage social" de Paris

Ces expulsions dans la capitale font polémique depuis plusieurs mois en France. Les associations crient au *"nettoyage sociale"* de Paris - et dénoncent des envois de migrants en régions - et alertent sur la *"précarisation"* de publics déjà très vulnérables. Les JO pourraient *"aggraver l'exclusion sociale en Ile-de-France"*, ont à nouveau estimé des organisations françaises dans un communiqué, lundi 5 février 2024.

L'État se défend pourtant de tout *"nettoyage"* de la capitale et ne s'est pas fixé l'objectif *"zéro SDF"* à la rue en prévision des Jeux olympiques de Paris, avait déclaré le 21 décembre 2023 la préfecture de la région d'Ile-de-France (Prif). Au mois de novembre 2023, plus de 70 organisations avaient déjà publié une lettre ouverte destinée au Comité d'organisation des JO pour dénoncer ces démantèlements destinés, selon elles, à cacher les migrants aux futurs touristes. La région avait alors rappelé que 120 000 personnes étaient déjà prises en charge en moyenne chaque nuit au titre de l'hébergement d'urgence. Elle a assuré qu'une réflexion était en cours pour parvenir à débloquent des *"places supplémentaires"* durant les JO. *"On souhaite avoir un héritage social en matière*

d'hébergement d'urgence, on y travaille", avait-elle affirmé, sans chiffrer cet objectif.

RENNES

Une OQTF pour un palestinien professeur de français et sa famille

Un palestinien de gaza, âgé de 37 ans, est arrivé en France en 2016 avec un titre de séjour temporaire. Il a quitté Gaza où il **était professeur de français** dans un collège. Sa femme l'a rejoint en 2018. Elle est **professeure d'anglais**. Leur avenir en France est incertain, un quotidien fait d'inquiétudes, mais aussi de tragédies avec la situation dramatique dans la bande de Gaza. *"Malheureusement, j'ai perdu mon frère à Gaza, témoigne la femme, notre maison a été bombardée, celle de nos parents aussi. De très nombreux bâtiments sont détruits. Il n'y a pas de vie là-bas et ça nous stresse. Avec ce qui nous arrive en France, on est dans une situation instable"*.

Le couple, installé au Rheu, tout près de Rennes, s'intègre parfaitement. Leurs trois enfants, âgés de 7, 5 et 3 ans, sont scolarisés dans la commune. L'asile a été refusé une première fois. En 2022, le couple a fait une nouvelle demande de titre de séjour auprès de la préfecture. Nouveau refus et surtout le couple s'est vu notifier en mai 2023 par la préfecture une OQTF, une obligation de quitter le territoire français. *"C'est vraiment injuste ce qu'il se passe, nous vivons tous les cinq près de Rennes, mes enfants sont scolarisés, deux d'entre eux sont nés en France. J'ai un diplôme de français master 2 à l'université de Rennes 2, ma femme a un diplôme d'anglais obtenu à Rennes 2. Malgré cela, les autorités françaises disent qu'il n'y a pas assez de justificatifs concernant notre intégration en France"*. Le mari s'interroge et ne cache pas **sa profonde déception envers la France** : *"On dirait qu'ils n'ont même pas ouvert le dossier. Qu'est-ce qu'il faut faire de plus pour les autorités françaises ? Dans le dossier, j'ai mis des témoignages d'amis français. Mes enfants parlent français entre eux et à la maison. Ils ont des jeunes amis français à l'école et au centre de loisirs. Qu'est-ce qu'il manque à mon dossier pour justifier qu'on est bien intégré ?"* Faute de régularisation en France, le couple ne peut pas effectuer de travail rémunéré. Il est aidé financièrement par de nombreux soutiens et amis. Il a d'ailleurs des promesses d'embauche en cas de régularisation.

Une audience devait avoir lieu devant le tribunal administratif de Rennes le 23 janvier 2024 suite au recours en annulation déposé par le couple contre l'OQTF. L'audience a été reportée car l'avocate de la défense a reçu trop tardivement le mémoire du préfet justifiant les expulsions. Dans ce rapport, le préfet d'Ille-et-Vilaine reconnaît que *"la situation sécuritaire dans la bande de Gaza est très dégradée, l'ONU qualifiant la situation qui y prévaut d'insupportable"*. Il évoque la Cisjordanie comme pays de renvoi : *"Si des heurts épars sont constatés, notamment dans le Nord-Ouest du territoire, la situation est globalement stable, il paraît concevable que les intéressés puissent s'y installer"*. Pour l'avocate du couple, il n'est pas prouvé que les enfants puissent poursuivre leur scolarité en Cisjordanie car la fille aînée bénéficie d'un suivi psycho-médical en France pour un syndrome post-traumatique lié aux années de petite enfance passées à Gaza. Dans un communiqué, la préfecture précise qu'*"aucun éloignement vers la Palestine n'est organisé dans le contexte actuel"*.

<https://www.francebleu.fr/infos/societe/c-est-injuste-ce-qu-il-se-passe-une-famille-palestinienne-menacee-d-expulsion-a-rennes-4536389>

TOULOUSE

Exploitation des travailleurs africains sans papiers pour faire le nettoyage.

Neuf personnes ont été interpellées le 6 février 2024, soupçonnées d'avoir exploité des travailleurs africains sans papiers pour faire le nettoyage dans de grandes enseignes de fast-food. Huit d'entre elles sont poursuivies pour **traite d'êtres humains**. Les investigations ont débuté en septembre 2022 après le signalement de deux travailleurs étrangers qui ont dénoncé leurs conditions de travail après avoir été employés pendant 18 mois **pour faire le ménage dans des fast-foods**, six nuits par semaine. Et c'est toute une filière qui a finalement été mise à jour. Des dizaines de travailleurs africains, **tous en situation irrégulière**, ont ainsi été exploités de nuit pour faire le nettoyage des grandes enseignes de fast-food en région toulousaine et en région parisienne. Ils étaient logés dans

des lieux précaires et n'avaient pas de contrat de travail. Neuf personnes ont été interpellées le 6 février 2024 par la police dans le cadre d'une enquête menée avec l'office de lutte contre le trafic illicite de migrants (OLTIM). 92.000 euros et des biens immobiliers ont également été saisis. Huit des neuf personnes interpellées sont renvoyés devant le tribunal correctionnel de Bobigny **pour traite d'êtres humains**, aide au séjour irrégulier et travail dissimulé. Le préjudice pour l'URSSAF est évalué à plus de deux millions d'euros.

<https://www.francebleu.fr/infos/faits-divers-justice/demantelement-d-une-filiere-de-traite-d-êtres-humains-a-toulouse-et-paris-9883258>

TOURS

la ville de Tours et la préfecture d'Indre-et-Loire se sont concertées pour proposer le centre technique régional omnisports, qui avait déjà, par le passé, hébergé des réfugiés afghans, pour loger pour les deux mois à venir, les personnes à la rue. *« Il faut faire preuve d'humanité, on ne peut se résoudre à voir des enfants, scolarisés dans la ville de Tours, être obligés de dormir dehors. Alors que l'on fête l'anniversaire de l'appel de l'abbé Pierre, je trouve que c'est un beau symbole de trouver collectivement une solution pour mettre ces personnes à l'abri. »* dit le maire de Tours.

Le nouveau centre d'hébergement d'urgence est financé à 100% par l'État, via la Direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités. 168 000 euros ont ainsi été débloqués pour accueillir jusqu'au 2 avril prochain 60 personnes dans un premier temps, 80 dès la semaine prochaine. *"Trop de personnes dorment encore à la rue sur la métropole de Tours, et l'hébergement d'urgence est une responsabilité de l'État, souligne le préfet d'Indre-et-Loire. Nous avons ici un partenariat exemplaire entre l'État et la ville de Tours, grâce au concours du Tours Football Club, d'Entraide et Solidarité, ainsi que de la Croix-Rouge. Des partenaires parfaitement rodés dans l'application de ces politiques publiques, l'État finance et les associations, mettent en œuvre."* Les familles hébergées au CTRO vont en effet cohabiter pendant deux mois avec les personnels du Tours Football Club qui occupe le site. *"La ville de Tours est propriétaire, mais le TFC dispose d'un bail emphytéotique (bail de longue durée) sur les lieux et est donc responsable de l'ensemble du bâtiment, précise le président délégué du TFC. Nous avons été sollicités par la ville début décembre et nous avons ensuite procédé aux travaux de mise aux normes, de sécurité, de préparation. Les choses se font en bonne intelligence, et il ne faut pas oublier qu'accueillir des enfants ici, c'est dans l'ADN du club."* Ce sont essentiellement des bénévoles d'Entraide et Solidarités et de la Croix-Rouge qui vont prendre en charge l'accueil des familles, l'organisation et le bon déroulement des jours et des nuits au CTRO. Le nouveau centre d'hébergement est orienté sur le dispositif du 115, avec une éventuelle rotation des prises en charge tous 15 jours, en fonction des demandes. *"On est ici dans des conditions d'accueil idéales, avec des chambres permettant de respecter les unités familiales, et des lieux de restauration où des repas seront servis matin et soir, mais aussi le midi pendant les vacances scolaires, se réjouit la directrice générale d'Entraide et Solidarités. Ce sont environ 30 enfants, scolarisés pour la plupart à Tours, qui vont enfin savoir où ils dormiront la nuit."*

<https://france3-regions.francetvinfo.fr/centre-val-de-loire/indre-loire/tours/mal-logement-le-siege-du-tours-fc-transforme-en-hebergement-d-urgence-pour-des-familles-sans-solution-de-logements-2916225.html>

MANCHE

Soixante-neuf migrants ont été secourus, mercredi 31 janvier 2024.

D'abord, 14 personnes ont été secourus au large de Camiers, une commune proche du Touquet-Paris-Plage. Les naufragés ont été débarqués au port de Boulogne-sur-Mer. Une salle a été ouverte pour les recevoir. L'association Osmose 62, basée dans le Boulonnais et qui organise des maraudes le long des plages et près des ports, est également intervenue pour apporter des boissons chaudes, de la nourriture et des vêtements secs aux exilés.

Un peu plus tard dans la matinée, 55 personnes ont été secourues sur un canot au large d'Audresselles, une commune à près de 15 kilomètres au nord de Boulogne-sur-Mer. Parmi ces exilés, des ressortissants du "Vietnam, Irak, Syrie, Soudan, Albanie, Inde, Afghanistan". *"Une fois sur place, ils ont commencé l'opération, mais les conditions météorologiques se sont dégradées", "un vent qui se renforce et une mer de plus en plus agitée"*, raconte encore la porte-parole de la préfecture maritime. Un second navire est envoyé "en renfort". Les deux bateaux mènent l'opération de sauvetage du même canot en détresse. Celui-ci, *"en surcharge, a chaviré faisant tomber ses occupants dans une eau à 7 degrés", "tous ou presque se trouvent en état d'hypothermie"*. Un bateau prend à son bord 27 personnes, déposées au port de Calais. L'autre, prend à son bord 28 personnes, débarquées au port de Boulogne-sur-Mer. *"Les lieux de débarquement varient en fonction des moyens de sauvetage utilisés pour récupérer les personnes"*. Selon les autorités, toutes les personnes ayant fait naufrage ont été secourues.

Depuis quelques jours, les conditions météorologiques sont relativement favorables aux départs le long de la côte. Plusieurs groupes d'exilés ayant été interceptés par les gendarmes sur les plages ou ayant échoué à monter dans l'embarcation ont été aperçus, parfois trempés dans les rues, comme à Sangatte. Pour eux comme pour les naufragés, la seule issue est le retour sur les campements autour de Calais et de Grande-Synthe. Avant une nouvelle tentative.

Plainte contre les autorités françaises et britanniques.

Le 6 février 2024 Utopia56 dépose une nouvelle plainte pour **homicide involontaire et omission de porter secours** contre : 1) le préfet maritime de la Manche et de la Mer du Nord, 2) le directeur du C.R.O.S.S. GRIS NEZ, 3) la directrice de Her Majesty's Coastguards, 4) Ainsi que tout autre auteur ou co-auteur que l'enquête viendrait à déterminer.

Cette nuit-là, **au moins quatre personnes sont mortes** dans la Manche et cinq autres auraient disparu. Le 14 décembre 2022 à 02h55, l'équipe d'Utopia 56 à Grande-Synthe reçoit un message vocal de détresse et une localisation GPS en eaux françaises. **Toutes ces informations sont immédiatement transmises aux secours français et britanniques.** *"Bonjour frère, nous sommes dans un bateau et nous avons un problème, s'il te plaît aide-nous. Nous avons des enfants et une famille à bord. De l'eau entre dans le bateau, nous n'avons rien pour le sauvetage, pour la sécurité. S'il te plaît, aide-moi frère, s'il te plaît, s'il te plaît. Nous sommes dans l'eau, il y a une famille."* message vocal reçu à 02h55. À 4h20, **soit plus d'une heure après notre première alerte**, un "Mayday" est lancé par les autorités britanniques, plusieurs personnes sont à l'eau. Au moins quatre personnes sont mortes et cinq autres pourraient avoir disparu. **La France ne lance aucune enquête.** Cette nuit-là, la température ressentie était de -7C° et celle de l'eau à 8C°. Beaucoup n'avaient pas de gilet de sauvetage. Dans ces conditions, l'espérance de vie dans l'eau est de moins d'une heure. Depuis ce drame, **au moins 34 autres personnes sont décédées à cette frontière.** Alors que ce 6 février se tient **la journée mondiale de lutte contre le régime de mort aux frontières**, nous demandons l'ouverture d'une enquête afin d'apporter vérité et justice sur ce drame. **Cette plainte fait tristement écho au naufrage du 24 novembre 2021** dans La Manche, où au moins 27 personnes étaient décédées, pour lequel Utopia 56 avait déjà porté plainte. Une enquête est toujours en cours et sept militaires français sont mis en examen. Une enquête du journal Le Monde rapporte par ailleurs comment la marine nationale a tenté d'interférer dans l'enquête judiciaire. Il y a deux ans, la France et le Royaume-Uni avaient organisé la traversée par ferries des personnes fuyant l'Ukraine et c'est formidable. Par contre, pour les autres, ça fait 30 ans qu'ils meurent à la frontière. **Cette violence doit prendre fin.**

Utopia56

MEDITERRANEE

En 2023, les bateaux humanitaires ont perdu 374 jours de sauvetage pour débarque

En fin de semaine dernière, après avoir secouru 64 migrants en Méditerranée, le navire **Humanity 1** a eu pour consigne d'accoster et de débarquer ses passagers au port de Marina di Carrara, au nord de l'Italie, non loin de Gênes. Le trajet aura pris trois jours et demi au bateau pour atteindre sa destination, **à 1200 kilomètres de la zone de détresse** en Méditerranée.

Pour la première fois, l'ONG SOS Humanity dévoile des données précises pour mesurer ce phénomène récurrent : l'affectation désormais presque systématique des bateaux de **sauvetage de migrants à des ports italiens très éloignés de leur espace d'opération**, par les autorités du pays. Les chiffres sont édifiants : rien qu'en 2023, ces **vaisseaux ont gâché 374 jours** – soit plus d'un an – à avaler les kilomètres, en prenant parfois plusieurs jours pour rejoindre des ports allant jusqu'à celui de Ravenne, près de Bologne, ou encore celui de Gênes. Autant de temps perdu à sauver des vies. Les navires ont réalisé plus de 150 538 kilomètres en un an pour emprunter des routes "*inutilement longues*", ce qui représente plus de trois fois et demi la distance d'un tour du monde. Une pratique qui ne vise que les bateaux humanitaires, et non ceux des garde-côtes italiens.

"*Ce n'est pas une coïncidence, mais bien une tactique politique*", assure SOS Humanity. En cause ? Les mesures "*d'obstruction et de criminalisation des ONG*" du gouvernement car pour les militants associatifs, **assigner les bateaux de secours à des ports reculés est contraire au droit maritime international**, selon lequel les Etats côtiers responsables, l'Italie et Malte, devraient se coordonner et attribuer un lieu d'accostage à proximité immédiate du navire, afin de permettre un débarquement le plus rapidement possible en lieu sûr. Également pointé du doigt : le décret qui oblige les vaisseaux à rejoindre sans délai le port de débarquement attribué dès le premier sauvetage. Si les équipages ne s'exécutent pas, ils encourent une amende allant jusqu'à 50 000 euros. Leur navire peut également se retrouver immobilisé pendant plusieurs jours à quai – c'est ce qui est arrivé à l'**Ocean Viking** de SOS Méditerranée, **bloqué au port de Bari pendant 20 jours** –, et à terme, **confisqué par les autorités**. Le gouvernement italien justifie ces mesures comme une façon de désengorger le sud de l'Italie face aux arrivées de migrants. Les associations dénoncent plutôt une technique mortifère pour éloigner les navires des zones de recherche, afin de ne plus pouvoir secourir les personnes en détresse en mer.

"*Les projets comme le nôtre ont vraiment des raisons d'avoir peur lorsque l'on voit à quel point le gouvernement italien se polarise sur nous, alors que les ONG de sauvetage ne représentent que 10% des arrivées de migrants dans le pays. On concentre le débat sur les navires humanitaires, alors que la vraie question à se poser, c'est que fait-on pour éviter que des milliers de personnes ne meurent en mer ?*", déplorait, en novembre 2023, la coordinatrice de projet adjointe à bord du Geo Barents. Concrètement, les conséquences sont lourdes, à la fois pour les migrants et les équipages des bateaux. D'un côté, les kilomètres à parcourir jusqu'à ces ports lointains induisent "*une charge psychologique et physique supplémentaire pour les survivants secourus, qui doivent encore attendre pour accéder à un abri et à une prise en charge médicale, alors qu'ils ont fait face à des dangers mortels en mer pendant plusieurs jours*", écrit SOS Humanity. De l'autre, ces longs transits entraînent des coûts supplémentaires pour les ONG, en matériel et surtout en essence. L'année dernière, SOS Méditerranée a déboursé environ **500 000 euros additionnels** pour alimenter en Fuel l'**Ocean Viking**. "*Sans compter les heures de travail en plus pour le staff, et les émissions carbone, en hausse de 0,5 tonnes par rapport à 2022*", précisait la directrice des opérations de l'association. Surtout, cela implique **moins de temps passé à patrouiller** leur zone de recherche pour venir en aide aux embarcations, donc plus de morts en mer.

Avec une carte interactive (<https://sos-humanity.org/en/our-mission/change/over-a-year-of-operation-time-lost/>) publiée sur son site, SOS Humanity a méticuleusement recensé les 107 missions de débarquement réparties au sein des 20 ports italiens concernés en 2023, accompagnées des jours et des kilomètres que ces affectations leur ont fait perdre. Pour composer leurs statistiques, l'ONG allemande a pris comme port de référence les deux ports les plus idéalement situés, proches du "*couloir tunisien*" d'où les départs sont très fréquents : celui de Lampedusa pour les bateaux les plus petits, et le port de Pozzallo, à l'extrême sud de la Sicile, pour débarquer les plus gros navires comme

le Geo Barents, l’Ocean Viking ou l’Open Arms. Et pourtant, comme le précise SOS Humanity, depuis la mise à l’eau de son navire Humanity 1 en août 2022, ce dernier n’a été autorisé à jeter l’ancre à un port de Sicile qu’une seule fois en l’espace d’un an et demi. Les distances entre ces deux points de référence et les ports assignés plus au nord de l’Italie ont ensuite été calculées. La vitesse moyenne des différents bateaux dans la zone a servi à évaluer le temps additionnel pour atteindre ces sites plus lointains. C’est le port de Brindisi, à l’est de l’Italie, qui a été assigné le plus de fois pendant l’année – 10 fois – et engendre 618 kilomètres de plus à parcourir, soit 29 jours de voyage perdus.

Vingt-neuf jours qui auraient pu servir à sauver d’autres personnes. Car comme le rappelle SOS Humanity, l’année 2023 a été la plus meurtrière en termes de décès sur la route migratoire par la Méditerranée : au **moins 2 500 personnes y ont perdu la vie, sans compter les morts sortis des radars après des "naufrages invisibles"**, ces embarcations qui sombrent en mer sans laisser de trace, ou sans que personne ne le sache.

GEO BARENTS

Mardi 5 février 2024, le Geo Barents de l’ONG Médecins sans frontières a secouru 134 personnes au large de la Libye. Le port de Ravenna, au nord de l’Italie, a été désigné par les autorités comme lieu de débarquement pour ces rescapés. Il se situe à 4 jours de navigation de sa zone de sauvetage actuelle

OCEAN VIKING

Troisième ordre de détention de 20 jours du bateau ,au port de Brindisi

Vendredi 9 février 2024, les autorités italiennes ont à nouveau annoncé bloquer le navire, pour une durée de 20 jours, en vertu de la loi Piantedosi qui oblige les bateaux humanitaires à rejoindre le port de débarquement qui leur est assigné dès le premier sauvetage. Ce dernier écope également d’une amende de 3 333 euros. Dès l’arrivée du bateau au port de Brindisi, qui transportait 261 migrants sauvés en mer, dont 16 femmes, deux enfants et 60 mineurs non accompagnés, la déclaration de détention a été présentée à l’équipage sans possibilité de se défendre. La décision italienne s’appuie sur l’avis de garde-côtes libyens selon lesquels l’Ocean Viking aurait contrevenu à un ordre de quitter la zone de recherche en Méditerranée, le 6 février 2024.

Une version des faits "*mensongère*", estime , SOS Méditerranée qui, pour protester contre cette nouvelle immobilisation compte déposer un recours. Afin de partager sa propre version des faits, l’association résume ce qu’il s’est passé en mer lors de quatre sauvetages qu’elle a effectués entre le 6 et le 7 février 2024. Les quatre opérations ont été réalisées "*dans une situation très tendue, due au comportement menaçant et imprévisible des garde-côtes libyens tout au long de la journée*". Les quatre embarcations secourues par l’Ocean Viking "*n’étaient pas en état de naviguer*". "*Elles étaient surchargées, exposées aux éléments, aucun des naufragés n’avait de gilet de sauvetage et il y a eu des facteurs aggravants de tension et de danger au cours de chaque opération.*" Le navire est venu en aide à une première embarcations de 110 personnes, qui était "*sur le point de se disloquer*". Après ce premier sauvetage, les autorités italiennes "*ont demandé à l’Ocean Viking d’évaluer la situation d’autres embarcations en détresse*". La seconde embarcation présentait une fuite de carburant qui se répandait sur le pont et intoxiquait les migrants à bord, tandis que la troisième prenait l’eau et penchait dangereusement. L’équipage du navire humanitaire a donc procédé à leur sauvetage "*en toute transparence et en coordination avec les autorités italiennes et les navires libyens présents sur les lieux, qui ont donné leur feu vert*". Cependant, alors que l’Ocean Viking s’apprêtait à porter assistance au quatrième canot, "*les bateaux libyen présents sur les lieux ont changé d’avis et ont demandé à notre navire ambulance de quitter les lieux à la dernière minute*". Sauf qu’au moment où l’Ocean Viking allait quitter la zone comme ordonné par les Libyens, la petite embarcation transportant des exilés, "*paniqués*" en voyant les secours partir, "*s’est approchée à cinq mètres*" du navire. "*Les personnes ont commencé à crier et à risquer leur vie pour atteindre l’Ocean Viking et l’empêcher de partir*". Face à cette situation "*très dangereuse*", ces migrants ont finalement été recueillis grâce à des canots de sauvetage rapidement mis à l’eau. En parallèle, tout au long des opérations, l’équipage de

l'Ocean Viking dit avoir été témoin "d'au moins trois interceptions et de retours forcés vers la Libye" ainsi que de "violations répétées des conventions maritimes et des droits humains par des navires de patrouille libyens".

Les actions des garde-côtes libyens sont fréquemment pointées du doigt par les associations humanitaires. "Devoir justifier le simple fait de sauver des vies en mer n'a aucun sens, ni moral, ni juridique. Les patrouilleurs libyens ramènent les naufragés de force en Libye, ce qui est contraire à l'obligation légale de les débarquer dans un lieu sûr. Pourtant, non seulement ils sèment le chaos sur la route maritime la plus meurtrière au monde, mais ils sont en plus écoutés et soutenus par les institutions européennes, alors que ceux qui respectent le devoir de sauvetage en mer sont détenus", juge la directrice des opérations de SOS Méditerranée. C'est pour cela qu'elle appelle l'Union européenne à "**cesser de financer les garde-côtes libyens** et à réorienter les fonds publics vers des services de recherche et de sauvetage efficaces et rationnels".

En plus de cela, l'ONG dénonce un "mépris" de la part des autorités italiennes vis-à-vis de l'action des associations humanitaires et une "criminalisation" de leurs activités. Pour ces dernières, le décret Piantedosi en est la preuve : les bateaux de sauvetage perdent des jours pour atteindre des ports de débarquement italiens, parfois à des centaines de kilomètres, au lieu de porter assistance aux canots en détresse(lettre 75). Selon l'Organisation internationale pour les migrations, en 2023, 3 041 migrants ont été portés disparus après avoir tenté de traverser la Méditerranée vers l'Europe, et 128 depuis le début de l'année.

71 personnes venant de Libye, secourues

Le 29 janvier 2024, il a secouru 71 personnes à bord d'une "embarcation pneumatique surchargée qui prenait l'eau", dans les eaux internationales, près de la Libye. Cette fois, l'alerte avait été donnée par l'avion Seabird 1 de l'ONG Sea-Watch. Parmi les rescapés, on comptait alors 16 mineurs non accompagnés. Le navire a rejoint le port de Livourne, situé à 1 167 km de sa zone, pour débarquer les rescapés, le 2 février 2024, soit quatre jours plus tard. C'est seulement après ce débarquement que l'équipage a pu retourner en mer... Et intervenir dans la nuit de lundi à mardi.

110 migrants, dont 36 mineurs isolés

"Au milieu de la nuit" de lundi 5 à mardi 6 février 2024, la plateforme d'alerte gérée par des bénévoles Alarm Phone a indiqué à l'équipage de l'Ocean Viking "la présence d'un canot en détresse" dans les eaux internationales au large de la Libye. L'équipage est parvenu à repérer "dans l'obscurité" l'embarcation "surchargée", et l'arrière du canot "fragilisé". À bord, 110 personnes "terrifiées" ; la plupart originaires d'Éthiopie et d'Érythrée. Parmi ce groupe de rescapés : 11 femmes, "dont deux enceintes", un bébé d'un an, et 36 mineurs non accompagnés. Il s'agit d'un nombre relativement important de jeunes mineurs isolés, par comparaison avec les sauvetages habituels. "À la fin de cette opération de secours compliquée, les garde-côtes libyens se sont approchés de la zone de sauvetage, puis ont quitté les lieux après quelques minutes".

ATLANTIQUE

LA CONNIVENCE ENTRE FRONTEx ET LES AUTORITES LIBYENNES

Dans une lettre le directeur de Frontex au Parlement européen, divulguée par Der Spiegel, reconnaît lui-même que l'agence européenne a envoyé "environ 2 200 mails entre 2021 et 2023 aux centres de coordination de sauvetage libyen, afin de lui transmettre la position de canots de migrants en détresse en Méditerranée". Et ce, en dépit de la violence des garde-côtes libyens envers les exilés

et de la torture qui les attend dans les centres de détention en Libye. En effet, au cours de la même période, l'article de Der Spiegel indique que Frontex a elle-même enregistré plusieurs cas de violences perpétrées par des patrouilleurs libyens envers des embarcations de migrants tentant de rejoindre l'Europe. Des rapports partagés au Parlement européen et qui montrent que "*l'agence sait pertinemment comment fonctionnent les navires libyens sur le terrain*". Ce soutien de Frontex aux Libyens n'est pas illégal. L'Union européenne (UE) et Tripoli sont liés par un partenariat stratégique et financier en mer Méditerranée depuis de nombreuses années. En mars 2023, le conseil européen a renouvelé pour deux ans son soutien pécuniaire et matériel aux autorités libyennes. Dans le cadre de cet accord, l'UE forme les garde-côtes libyens et leur fournit des navires dans le but d'empêcher les migrants de rejoindre l'Europe. Cet accord est largement décrié par les ONG, notamment en raison du comportement jugé "*dangereux*" des militaires libyens en mer.

Les avions de surveillance de l'agence européenne ont été témoin de la scène suivante : en mai 2023, des garde-côtes libyens ont frappé le conducteur d'un canot d'une centaine d'exilés alors qu'il ne se débattait pas. Les Libyens ont ensuite utilisé des matraques et des cordes pour rouer de coups six autres migrants du bateau, avant de les ramener de force en Libye. Autre incident : en septembre 2021, un drone de Frontex était aux premières loges lorsque des patrouilleurs libyens ont tiré à balles réelles sur un canot d'exilés. L'agence européenne avait alors envoyé un courriel à Tripoli : "*Nous suggérons de ne pas utiliser la force lors des opérations de recherche et de sauvetage*". Comme le souligne l'enquête, il ressort des rapports de Frontex que ces deux attaques ne sont pas des cas isolés, mais que les garde-côtes libyens font régulièrement usage de la violence dès qu'ils interceptent des migrants en Méditerranée. Le responsable des droits fondamentaux de l'agence, écrit même dans un document confidentiel qu'il s'agit d'une "*pratique courante*". Pourtant, la direction de Frontex n'a jusqu'ici jamais évoqué publiquement ces violations du droit commises par la Libye. En vertu du droit maritime international, l'enquête rappelle que Frontex doit normalement s'assurer que les opérations de sauvetage en mer ramènent les migrants secourus dans des lieux sûrs. "Or, la Libye n'est pas un lieu sûr". Les interceptions perpétrées par des garde-côtes libyens contreviennent par ailleurs à l'interdiction de refoulement, une des pierres angulaires de la Convention de Genève relative au statut des réfugiés. Pour les journalistes allemands, cela implique que **Frontex serait donc à son tour "complice" de ces actions illégales**. Pourtant, le responsable des droits fondamentaux de Frontex tire la sonnette d'alarme en interne depuis des mois. Il a averti les cadres supérieurs de Frontex de possibles conséquences juridiques si cette collaboration avec les libyens était exposé au grand jour. "*La contribution apportée par la coordination et le partage d'informations pourrait potentiellement être considérée comme une participation indirecte à des pratiques de refoulement*". C'est pour cela qu'il émet une série de recommandations à destination de Frontex : l'agence devrait entre autres demander aux instances de l'ONU compétentes - à savoir, le Haut-commissariat des Nations unies pour les réfugiés (HCR) et l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) - d'assurer la sécurité des migrants après leur débarquement sur les côtes libyennes, et de veiller à ce que les exilés ne soient pas renvoyés dans les camps de détention. Ensuite il préconise de rappeler plus souvent à l'ordre les garde-côtes libyens lorsqu'ils font usage de violence. Enfin, il conseille surtout d'améliorer la coopération de Frontex avec les navires de sauvetage des ONG, en les alertant en même temps que les autorités de la zone.

Contactée par les journalistes de Der Spiegel, Frontex n'a pas précisé si les directives formulées avaient été mises en œuvre. En revanche, l'agence européenne a reconnu "*les complexités de la situation en Méditerranée, particulièrement en ce qui concerne les défis documentés en Libye*". Elle leur a également rappelé que sa priorité numéro un est "*de sauver des vies*". "*La décision de partager les informations sur les navires en détresse avec le centre de coordination des secours libyen est prise de cœur lourd, en vertu du principe selon lequel toutes les voies possibles doivent être explorées pour sauver des vies. Au nom du droit international, il n'est pas possible d'exclure le centre de coordination d'une région des communications relatives aux urgences maritimes dans sa zone de sauvetage*", a déclaré Frontex au média allemand. C'est pour cela que dans ses rapports, le chef de

Frontex décrit un dilemme important : si Frontex n'envoyait plus les données de positions des bateaux à Tripoli, il se pourrait que plus personne ne sauve des migrants au large des côtes libyennes, d'autant plus que les autorités maltaises ignorent presque à chaque fois les appels de détresse dans sa zone.

Fin 2022, Human Rights Watch avait publié un rapport accusant Frontex de "*complicité*" avec les autorités libyennes pour faciliter l'interception de migrants en mer puis les abus subis à leur retour forcé en Libye. Depuis plusieurs années, les associations humanitaires dénoncent aussi régulièrement un **manque de transparence de la part de l'agence européenne** sur ses activités de surveillance ainsi que ses relations avec les centres de coordination de sauvetage. Elles pointent également du doigt son **absence de coopération avec les navires de sauvetage des ONG** en Méditerranée. Malgré les recommandations du chef de Frontex, les associations en mer comme Sea Watch disent ne pas avoir remarqué de changement de comportements à leur égard de la part de l'agence de surveillance ces derniers mois.

UNION EUROPÉENNE

MINEURS NON ACCOMPAGNES

Un réfugié mineur non accompagné a le droit de faire venir ses parents dans son pays d'accueil, même s'il est devenu majeur au cours de la procédure de regroupement familial, et ce sans conditions de ressources. C'est le sens de la décision rendue mardi 30 janvier 2024 par la Cour de justice de l'Union européenne (CJUE). Elle avait été saisie par le tribunal administratif de Vienne sur le cas d'un Syrien, débouté en première instance de sa demande de regroupement familial par les autorités autrichiennes.

Le jeune homme est arrivé en Autriche en tant que mineur non accompagné. Il a alors fait part de son souhait de faire venir ses parents et sa sœur gravement malade dans son pays d'accueil. Mais étant devenu majeur au cours de la procédure et ne bénéficiant pas de garanties nécessaires, Vienne avait estimé que sa demande n'était plus recevable. Or dans un arrêt contraignant, la CJUE a rappelé avoir déjà jugé en 2018, qu'un mineur non accompagné qui devient majeur au cours de la procédure d'asile conserve son droit à la vie de famille, conformément à une directive de 2003. "*Ce droit ne peut pas dépendre de la célérité plus ou moins grande avec laquelle la demande est traitée*", a déclaré la Cour. Mardi 30 janvier 2024, elle a ajouté que ce droit "*ne peut être soumis à la condition que le réfugié ou ses parents disposent d'un logement suffisamment grand, d'une assurance maladie et de ressources nécessaires*". "*En effet, il est pratiquement impossible pour un réfugié mineur non accompagné et extrêmement difficile pour ses parents de remplir de telles conditions*", a-t-elle jugé.

Par ailleurs, la Cour a estimé que le pays d'accueil doit également s'ouvrir à la fratrie du réfugié dans des cas exceptionnels, comme celui du handicap, quel que soit le coût de la prise en charge médicale pour la collectivité. La sœur majeure de ce Syrien étant paralysée, elle dépend entièrement de ses parents et ne peut pas rester seule en Syrie. "*Si elle n'était pas admise en même temps qu'eux, le réfugié serait, de facto, privé de son droit au regroupement familial étant donné qu'il est impossible pour ses parents de rejoindre seuls leur fils*", a tranché la CJUE. Cette décision fait **jurisprudence pour les autres États membres** confrontés à des cas similaires, prévient la Cour.

En France, la loi sur la réunification familiale stipule qu'un mineur réfugié ou un majeur réfugié peut faire venir des membres de sa famille (parents ainsi que frères et sœurs mineurs) sans conditions de ressources. Ce sont les personnes avec un titre de séjour qui prétendent au regroupement familial qui doivent justifier notamment de revenus suffisants et d'un logement adéquat.

L'EXTERNALISATION DES DEMANDES D'ASILE, UNE TENTATION CONTAGIEUSE EN EUROPE

Alors que l'Italie et le Royaume-Uni prévoient de transférer leurs demandeurs d'asile dans des pays tiers, l'idée d'externaliser les demandes séduit de plus en plus les États européens. Une tendance vivement critiquée par les associations, qui pointent les obstacles juridiques et surtout, les potentielles atteintes au droit d'asile.

Victoire politique pour la présidente du Conseil **italien** qui avait promis de tarir les arrivées de bateaux de migrants sur les côtes du pays. Lundi 29 janvier 2024, l'accord entre l'Italie et l'Albanie a été acceptée (voir ci-dessous : Italie).

Londres, le projet de loi (royaume uni – Rwanda » a obtenu un premier vote à la chambre haute du Parlement. Après plus de six heures de débat, le texte a été adopté par les Lords en deuxième lecture mais sans vote formel, ce qui signifie qu'il va désormais faire l'objet d'un examen minutieux pendant plusieurs jours.

Avec 30% d'augmentation au 1^{er} semestre en 2023, de demandes d'asile en 2023, les projets d'externalisation des demandes d'asile sont de plus en plus en vogue en Europe. L'idée, qui vise à réduire la pression sur les systèmes d'asile du Vieux Continent, séduit au Danemark, en **Autriche** et en **Allemagne**.

En novembre 2023, le ministre de l'Intérieur autrichien, a annoncé vouloir travailler sur l'externalisation sur les conseils de son homologue britannique. Son voisin allemand, dont les demandes d'asile ont bondi de 51% en 2023, s'est mis à y réfléchir dans le cadre d'une étude de faisabilité, sous la pression du parti libéral FDP.

S'il est sans cesse mentionné dans les échanges à Bruxelles, le projet de délocaliser l'accueil des demandeurs d'asile n'est pourtant pas nouveau. Il est proposé par le Danemark dès 1986, ressuscité par Tony Blair en 2003, puis de plus en plus évoqué lorsque l'Australie applique dès 2001 la sous-traitance de la demande d'asile à des micro-États du Pacifique – une procédure qui lui coûte dix fois plus que si elle se déroulait sur son sol. "*L'idée d'externaliser est dans les tuyaux depuis plus de trente ans*", résume le responsable plaidoyer pour l'association de défense du droit d'asile Forum réfugiés.

Pour l'heure, aucune externalisation n'a réellement vu le jour sur le continent, freinée par plusieurs obstacles juridiques. Pour cause, le droit en vigueur ne prévoit pas de procédures d'asile extraterritoriales. L'accord conclu entre Rome et Tirana semble s'en extraire en ne concernant que les migrants secourus en mer Méditerranée, et non ceux ayant déjà mis le pied sur le sol italien. "*C'est une pirouette juridique*".

Une obligation qui n'incombe plus au Royaume-Uni depuis le Brexit, qui ne parvient toutefois pas à échapper à la Convention de Genève relative au statut de réfugié. "*L'externalisation, ça revient à dire : 'Les demandes d'asile ne sont plus de ma responsabilité, je les délègue à un autre État'. C'est un désengagement qui ne dit pas son nom, ce qui est contraire à l'engagement qu'a pris le Royaume-Uni en signant la Convention de Genève*", rappelle le responsable plaidoyer de Forum réfugiés.

Pour le Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (HCR) : les transferts vers des pays tiers doivent respecter les obligations en matière de droits de l'homme érigées par les conventions. Selon les associations, c'est là où le bât blesse. Pour l'Italie, où le nombre de migrants illégaux (155 754) a doublé par rapport à l'année précédente, l'ONG International Rescue Committee a fustigé un accord "*déshumanisant*", tandis qu'Amnesty International a déploré une "*menace [pour] les droits des personnes migrantes et réfugiées*".

En effet, en repoussant les procédures et en les déléguant à des États tiers, les violations

des droits pourraient être nombreuses : transferts maritimes longs pour des personnes en détresse, détentions automatiques, risques de refoulement, manque d'accès aux soins... *"Le problème, c'est loin des yeux, loin aussi de toutes les instances de contrôle, qu'elles soient juridictionnelles, associatives ou citoyennes"*, s'alarme le directeur du centre de recherche Synergies migrations.

Pour le cas italien, les camps albanais seront placés sous la juridiction italienne et donc sous la responsabilité juridique d'un État membre. Si le modèle suscite des réserves de la part des membres de l'opposition albanaise, qui contestent la *"vente d'un morceau de territoire"*, l'accord obligera ces délocalisations à se conformer aux engagements européens et internationaux de l'Italie.

Dans le cas du Royaume-Uni, la gestion des demandeurs d'asile sera entièrement traitée par le Rwanda, sans aucune promesse de fouler un jour le sol britannique. *"C'est le cas le plus abouti de déresponsabilisation du droit d'asile"*, soutient une chercheuse au centre de réflexion Migration Policy Institut. *"En mettant de côté le droit d'asile au sens territorial, le Royaume-Uni met de côté les droits fondamentaux. Revenir là-dessus, ce n'est pas uniquement revenir sur le droit d'asile, c'est finalement revenir sur l'État de droit et le fondement de nos démocraties."*

Les spécialistes craignent à terme un délitement du droit d'asile pour les candidats à l'exil. Cette tendance à l'externalisation reviendrait à *"affaiblir, voire à supprimer le droit d'asile en Europe"*. D'autres redoutent un recul plus global de ces garanties déjà difficilement assurées sur le continent. *"Si l'Europe met en place tous ces systèmes, pourquoi est-ce que la Jordanie, le Liban, le Kenya ou le Pakistan accueilleraient des réfugiés ? Ces tentatives affaiblissent le système global sur la protection internationale"*. Enfin, selon la spécialiste, les projets ambitionnent plus de se décharger de la responsabilité à l'égard des réfugiés que de la partager. *"Si on peut traiter les demandes d'asile dans des pays à proximité plutôt que de laisser les demandeurs d'asile faire toute la route migratoire en risquant leurs vies plusieurs fois, pourquoi pas. Mais ici, on n'est pas dans cette logique de partage de la responsabilité, on essaie plutôt de se défaire de nos responsabilités internationales"*. Ce *"transfert de responsabilité"*, qui avait déjà poussé le HCR à s'opposer à l'accord signé entre Londres et Kigali, serait d'autant plus inquiétant que l'accueil des réfugiés pèse davantage sur les pays en développement. Les pays développés, eux, n'accueillent que 15% de l'ensemble des réfugiés.

LA VIOLENCE A L'ENCONTRE DES FEMMES PARCE QU'ELLES SONT FEMMES CONSTITUE UNE PERSECUTION OUVRANT DROIT AU STATUT DE REFUGIEE.

Pour la première fois, la Cour de justice de l'Union européenne reconnaît les "violences de genre" comme un motif de **protection internationale**. Les femmes sont désormais considérées, dans leur ensemble, comme un "groupe social" au sens de la Convention de Genève, qui définit les contours du statut de réfugié. C'est une décision de justice forte. Un point d'appui pour toutes les femmes fuyant des violences liées à leur genre qui demandent l'asile dans l'Union européenne (UE). La Cour de justice de l'Union européenne (CJUE) affirme, dans son arrêt du 16 janvier 2024, que la violence à l'encontre des femmes parce qu'elles sont femmes constitue une persécution ouvrant droit à une protection internationale - donc, au statut de réfugiée.

"Il s'agit d'un pas important dans la reconnaissance du caractère structurel des violences faites aux femmes et de leurs droits à être protégées", ont réagi dans un communiqué paru le 1er février le réseau ADFEM (Actions et droit des femmes exilées et migrantes), l'ARDHIS (Association pour la reconnaissance des droits des personnes homosexuelles et trans à l'immigration et au séjour), le Centre Primo Levi et le GAS (Groupe accueil et solidarité). *"Une grande avancée pour les femmes qui demandent l'asile"*. Et *"une avancée pour les droits des femmes"* tout court, complète la responsable des questions de genre et protection à la Cimade.

Pour rappel, la Convention de Genève définit comme *"réfugié"* toute personne qui a fui

son pays parce qu'elle craint à raison "d'être persécutée du fait de sa race, de sa religion, de sa nationalité, de son appartenance à un certain groupe social ou de ses opinions politiques". Problème : cette notion de "groupe social" est floue dans la Convention de Genève. En France, ce sont donc les jurisprudences de la Cour nationale du droit d'asile (CNDA) ou encore le Conseil d'État qui définissent les contours de ces "groupes sociaux" ouvrant droit à une protection. "Jusqu'à présent, il n'y a jamais eu un groupe social : 'femmes'" (Cimade). Conséquence : sur le terrain, "on accompagne un certain nombre de femmes qui ont du mal à faire reconnaître les violences qu'elles subissent liées à leur genre". À chaque fois, il faut prouver que l'on appartient, en plus d'être une femme, à un groupe social spécifique, défini par la jurisprudence en France. Par exemple : victime de la traite des êtres humains, risque d'excision, risque de persécution du fait de l'orientation sexuelle...

"En pratique, quand une femme fuyait une persécution liée au genre, il fallait que ce soit rattaché à un groupe social 'mariage forcé' ou 'risque de mutilation', par exemple. Si ce groupe spécifique n'était pas constitué, il n'y avait pas de statut de réfugié". "Le groupe social était une notion hyper élargie. C'était révélateur de la petitesse à laquelle on restreignait ces femmes qui se battent, luttent et s'émancipent dans leur pays". Pour la première fois, on reconnaît donc que les femmes en tant que femmes constituent bien un "groupe social". Et donc, que ces femmes peuvent prétendre à l'octroi du statut de réfugié ; même en l'absence d'une persécution plus spécifique.

À l'origine de cette avancée : une ressortissante turque d'origine kurde, de confession musulmane. Mariée de force à l'âge de 16 ans, celle-ci raconte avoir subi des violences conjugales. Elle parvient à divorcer, et fuit immédiatement le pays, par crainte que "sa famille ne la tue si elle retourne en Turquie". Direction la Bulgarie, où elle arrive en 2018 et dépose une demande de protection internationale. La CJUE précise que les États membres devront "recueillir les informations sur le pays d'origine pertinentes pour l'examen des demandes de statut de réfugié faites par les femmes". En particulier, la situation de ces femmes "face à la loi, leurs droits politiques, économiques et sociaux, les coutumes culturelles et sociales du pays". Les autorités devront déterminer si les persécutions basées sur le genre se retrouvent dans "l'ensemble du pays tiers d'origine" ou si elles sont plus circonscrites, "par exemple à une partie du territoire ou de la population." La possibilité d'un "asile interne" sera ainsi questionnée. C'est-à-dire : la possibilité pour la femme victime de trouver un refuge ailleurs dans son propre pays. "Mais dans la pratique, pour une femme qui vit seule, mise au ban de la société, c'est compliqué de vivre une vie normale".

Pour rendre sa décision, la CJUE s'est basé sur des conventions internationales relatives à la lutte contre les violences faites aux femmes. En particulier la Convention d'Istanbul, signée par le Conseil de l'Union européenne en 2017. Et par la France... dès 2014. Cette Convention d'Istanbul ne parlait pas de "groupe social" : mais elle stipulait que la violence à l'égard des femmes devait être reconnue comme une forme de persécution au sens de la Convention de Genève. Sauf que jusqu'ici, elle "n'était pas bien appliquée".

En 2019, un groupe d'experts européens est venu étudier l'application de cette Convention d'Istanbul en France. Leur conclusion : des progrès restent à faire au niveau de l' OFPRA pour s'"assurer que les violences fondées sur le genre sont détectées et prises en compte". La France doit désormais "répondre de son évolution, et remettre un rapport d'ici le 30 juin aux experts européens. Ceux-ci rendront un nouveau rapport en 2025".

En reconnaissant les femmes comme un "groupe social" à part entière, la CJUE renforce et va encore plus loin que cette Convention d'Istanbul. Reste à savoir, là encore, si les États membres appliqueront cette décision contraignante. **Bonne nouvelle pour les demandeuses d'asile**, néanmoins : même si les autorités de l'asile mettent du temps à s'adapter, les femmes pourront s'appuyer sur cette jurisprudence en cas de recours. "Devant la CNDA, ou devant le Conseil d'État, cela leur sera utile."

CODE SCHENGEN : REVISION

Les négociateurs du Parlement européen et du Conseil européen viennent d'aboutir, mardi soir 6 février 2024 à une version finale de révision du code Schengen des frontières. Ce code régit les pratiques aux frontières intérieures et extérieures de l'espace Schengen, territoire composé par 27 États au sein duquel, en théorie, chacun peut circuler sans contrôle.

L'accord **doit encore être approuvé formellement par le Parlement et le Conseil**. Le texte détaillé n'a pas encore été rendu public. *"La libre circulation dans nos frontières intérieures et la sécurité de nos frontières extérieures sont les deux pierres angulaires de l'espace Schengen. L'accord conclu aujourd'hui (...) clarifiera et renforcera ces deux piliers"*, soutient la ministre belge de l'Intérieur, dont le pays assure la présidence du Conseil de l'UE.

Depuis 2015, de nombreux États, dont la France, ont réintroduit des contrôles d'identité à leurs frontières intérieures. En raison de la menace terroriste, mais aussi des restrictions sanitaires dues au Covid-19. Ils sont actuellement plus de la moitié des États membres de l'espace Schengen à le faire, alors que ces contrôles internes sont contraires au principe de libre circulation dans l'espace Schengen.

Ce type de contrôle est autorisé par le code Schengen *"en cas de menace grave pour l'ordre public ou la sécurité intérieure d'un État"*. La réintroduction d'un **contrôle aux frontières** intérieures est d'une période de six mois maximum. Ces périodes sont ensuite renouvelables, sur une durée maximale de deux ans. La nouvelle réforme du code Schengen réaffirme le caractère exceptionnel de ces contrôles. La *"nécessité et la proportionnalité"* de ces derniers devra être argumentée. Mais elle ajoute la possibilité de les prolonger encore d'une année supplémentaire. Le nouveau code encadre donc mieux la pratique... Tout en allongeant sa possibilité à **trois années maximum**.

À partir de cette base, les négociateurs ont introduit une **nouvelle mesure pour contrôler les mouvements migratoires au sein de l'espace** Schengen qui inquiète fortement les ONG et avocats en droit des étrangers. Le nouveau code permettra en effet à un État membre de *"transférer les ressortissants de pays tiers appréhendés dans la zone frontalière et séjournant illégalement sur son territoire vers l'État membre d'où ils sont directement arrivés. L'arrestation devra avoir lieu dans le cadre d'un cadre de coopération bilatérale"*.

Par exemple : à la frontière franco-italienne, avec cette nouvelle mesure, *"toute personne qui se trouve dans la zone frontalière pourra être arrêtée si les autorités françaises soupçonnent que cette personne est en situation irrégulière et venue d'Italie"*, décrit l'avocat en droit des étrangers membre du réseau juridique italien ASGI, et enseignant à l'International University de Turin. Il sera possible de la refouler via *"une procédure simplifiée, par exemple un unique document indiquant l'identité de la personne. On le lui fait signer, puis on la repousse"*. **Des pushbacks qui deviendraient légaux**, en somme.

Cette pratique a pourtant été épinglée, pas plus tard qu'en septembre 2023, par la Cour de Justice de l'UE. *"La volonté est clairement de codifier et généraliser, dans la législation européenne, une pratique qui est en ce moment même en place notamment entre la France et l'Italie"*, confirme l'avocat. Une exilée ivoirienne rencontrée à Vintimille en octobre, avait raconté le déroulement des contrôles de police menant à des refoulements, dans les trains entre l'Italie et la France. *"Les policiers nous ont dit de sortir. Directement, sans regarder nos documents. Moi, j'étais aux toilettes à ce moment-là : ils sont rentrés, ils m'ont tirée dehors. Je ne comprenais pas ce qu'il se passait"*, témoignait-elle. *"C'est là que je me suis rendue compte qu'ils avaient fait sortir tous les Noirs du train."* *"Rappelons que, dès que l'on parle de contrôles aux frontières intérieures, on ne peut pas imaginer autre chose que ce que l'on voit depuis 2015 : c'est-à-dire des contrôles avec un profilage racial des personnes. Cela ne peut pas se faire autrement"*, met en garde l'avocat. Avec cette nouvelle mesure, *"on s'oriente vers une systématisation de ces contrôles basées sur du profilage racial"*,

soutient l'avocat et professeur d'université italien. Ces **contrôles au faciès sont bien entendus illégaux**... Car discriminatoires. *"Il est clair que les contrôles "aléatoires" de documents dépendront des décisions de la police quant à savoir qui "ressemble" à une personne sans-papiers"*, abonde l'ASGI dans son analyse de la réforme, parue mi 2022.

"Jusqu'ici, on avait des pratiques basées sur des accords bilatéraux. Cette fois, il y aurait une loi européenne qui régularise et légitime ces pratiques. Or, ce sont des pratiques violentes, de refoulements et de discriminations raciales", selon la chargée de plaidoyer politique migratoire pour le réseau PICUM (Plateforme pour la coopération internationale sur les migrants sans papiers).

Plusieurs questions restent en suspens. Existera-t-il un droit au **recours, pour les personnes** soumises à cette nouvelle mesure ? Mais aussi : **combien de temps** les personnes pourront-elles être placées dans des locaux de rétention, en attendant leur refoulement ? Par-dessus tout : y aura-t-il des exceptions pour les catégories protégées, à savoir les **mineurs non-accompagnés, les familles avec enfants**, ou encore les demandeurs d'asile - qui ont le droit imprescriptible de déposer une demande d'asile partout dans l'UE ? *"Notre crainte, c'est que cette mesure favorise, entre autres, la rétention illégale des personnes"*. *"Le Parlement avait envisagé des garde-fous. Mais nous ne savons pas exactement ce qui a été retenu dans le texte, d'autant que le Conseil était, à l'inverse, réticent à les intégrer dans l'accord..."* Or, *"sans précision, sans règle claire, chacun fait un peu comme il le veut. On le voit bien à la frontière franco-italienne, où des demandeurs d'asile sont refoulés"*, insiste l'avocat.

De manière globale, le nouveau code Schengen vise à promouvoir et créer d'autres *"mesures alternatives pour lutter contre les mouvements non autorisés de ressortissants de pays tiers en séjour irrégulier dans l'espace Schengen"*, assume le communiqué européen. Sans publication du texte, difficile de savoir pour le moment ce que recouvre ce champ des *"mesures alternatives"*. Les ONG craignent une intensification du recours aux technologies de surveillance. Avec l'idée de *"faciliter les détections et les interceptions des gens de façon de plus en plus systématique. Via des drones, des caméras, l'intelligence artificielle..."*.

La révision du code Schengen concerne aussi les **frontières extérieures**. Il est prévu une harmonisation des règles d'entrée dans l'UE *"en cas d'urgence sanitaire"*, avec des *"éventuelles mises en quarantaine ou tests"*, laisse entrevoir le communiqué. Surtout, l'accord prévoit des mesures face aux tentatives d'Etats tiers d'*"instrumentaliser"* les migrants *"dans un but politique"* de déstabilisation - comme le Bélarus ou encore la Russie ont été accusés par l'UE de le faire, en 2023. Il s'agira de *"limiter le nombre de points de passage, ou de réduire leurs horaires d'ouverture"*, annonce le communiqué. *"Ce concept d'"instrumentalisation" est problématique et inquiétant"*. *"Il associe la migration à une menace sécuritaire. Et puis, qui rentrera dans cette définition de l'"instrumentalisation" ? Est-ce qu'à terme, cela pourrait viser aussi les missions de sauvetage des personnes exilées menées par des ONG ?"*

Le rôle de l'agence de garde-frontières Frontex s'en verra renforcé dans les moments de tension aux frontières extérieures, comme entre Finlande et Russie. *"C'est un constat que l'on fait pour tous les textes sur les migrations, y compris le nouveau Pacte migratoire européen : l'UE produit des nouvelles règles qui se basent sur une **approche sécuritaire, avec la criminalisation de la figure du migrant**"*. *"Et cela nuit aux droits fondamentaux qui devraient s'appliquer"*.

ALLEMAGNE

Euro 2024 : avant la compétition de foot, l'Allemagne annonce étendre les contrôles à toutes ses frontières

La ministre allemande de l'Intérieur, a annoncé mercredi 14 février 2024 lors d'un déplacement à Prague que son pays prolongerait les contrôles à ses frontières tchèque et polonaise avant la Coupe d'Europe cet été. Cette mesure sera étendue à toutes ses frontières orientales. Berlin espère ainsi freiner les arrivées illégales de migrants sur son sol. *"En règle générale, les pays*

d'accueil ont tendance à se protéger, c'est pourquoi nous allons probablement introduire des contrôles aux frontières avec tous les voisins". Déjà pays hôte de l'Euro en 1988, la République fédérale d'Allemagne s'apprête à recevoir, 36 ans plus tard, les meilleures nations du Vieux continent pour la deuxième fois de son histoire, du 14 juin au 14 juillet 2024.

Berlin avait déjà mis en place des contrôles exceptionnels à ses frontières avec la Pologne et la République tchèque fin septembre 2023, après avoir instauré des contrôles fixes à sa frontière avec l'Autriche en 2015. Ces quatre pays sont membres de l'Union européenne et de l'espace Schengen. La réintroduction des contrôles aux frontières dans l'espace Schengen n'est autorisée que dans des circonstances exceptionnelles et doit être notifiée à Bruxelles avant d'être mise en œuvre. La mesure allemande a eu un effet domino. Elle a conduit les voisins orientaux de l'Allemagne à mettre en place des contrôles à leurs frontières avec la Slovaquie afin d'empêcher les migrants, arrivant en grande partie de Serbie via la Hongrie, de rentrer dans le pays. *"Les chiffres de l'immigration clandestine ont effectivement diminué, mais nous enregistrons encore de nombreuses demandes d'asile". "C'est pourquoi je pense que nous devons à nouveau prolonger les contrôles".*

Nouvelle loi sur la citoyenneté, il sera plus facile d'obtenir un passeport

Les enfants nés en Allemagne pourront aussi acquérir automatiquement la nationalité si l'un de leurs parents a vécu légalement dans le pays pendant cinq ans, contre huit ans actuellement.

La chambre basse du Parlement allemand, le Bundestag, a récemment donné son feu vert à **l'assouplissement des règles de naturalisation** ainsi qu'à **l'élargissement de l'accès à la double nationalité**. Alors que le pays fait face à une très **importante pénurie de main-d'œuvre**, le gouvernement cherche à rendre l'Allemagne plus attractive pour attirer des travailleurs qualifiés étrangers.

Les étrangers vivant en Allemagne pourront demander un passeport allemand au bout de cinq ans de résidence, contre huit auparavant. Lorsqu'une personne est considérée comme *"exceptionnellement bien intégrée"*, elle pourra obtenir la nationalité allemande au bout de trois ans. Le ministre d'État chargée des Migrations, des réfugiés et de l'intégration, vante *"des lois qui permettent l'égalité des chances et la participation de tous. Avec un état d'esprit qui ne nous divise pas, mais qui, au contraire, consacre la diversité et l'ouverture"*. En Allemagne, environ 14 % de la population, soit plus de 12 millions de personnes, possède un passeport étranger. Près de la moitié d'entre elles vivent en Allemagne depuis plus de dix ans. Le taux de naturalisation du pays est bien inférieur à la moyenne de l'UE.

En vertu de la nouvelle loi, les étrangers pourront demander la nationalité allemande tout en conservant leur nationalité actuelle, peu importe leur pays d'origine. Auparavant, la double nationalité en Allemagne n'était possible que pour des ressortissants d'États membres de l'Union européenne et une poignée de pays tiers. *"Nous reconnaissons enfin les réalités de la vie de millions de personnes ayant un passé migratoire en termes d'appartenance et de patrie, ce qui est également possible au pluriel. Nous créons la possibilité d'une double citoyenneté pour tous. Deux passeports. C'est la chose la plus normale au monde en 2024 et c'est depuis longtemps une réalité dans de nombreux pays"*, a déclaré le ministre.

Un porte-parole du ministère allemand de l'Intérieur note que la possibilité pour une personne de conserver ou non sa nationalité dépend de son pays d'origine. *"La question de savoir si la nationalité du pays d'origine peut être conservée en cas d'acquisition de la nationalité allemande dépend exclusivement de la législation nationale du pays d'origine"*. Les enfants nés en Allemagne obtiendront automatiquement la citoyenneté si l'un de leurs parents a vécu légalement en Allemagne pendant cinq ans. Actuellement, ce délai est de huit ans. La citoyenneté ne sera accordée qu'aux personnes capables de subvenir à leurs besoins et aux personnes à leur charge, sans devoir dépendre d'aides sociales.

Les ressortissants étrangers qui sont arrivés dans les années 50 et 60 pour travailler en Allemagne et reconstruire le pays après la guerre sont appelés Gastarbeiter. Pour eux, les test de langue et le niveau B1 ne sont plus une condition d'accès à la nationalité. Comme le précise le portail d'information sur la migration en Allemagne *"il suffira qu'ils puissent communiquer en allemand à l'oral sans problèmes notables dans la vie de tous les jours. Il s'agit ainsi de rendre hommage aux accomplissements de cette génération, pour laquelle il n'existait pas encore de cours de langue à l'époque. L'obligation de passer un test de naturalisation est également supprimée. Cette règle s'appliquera également aux travailleurs invités de l'ex-RDA."* Les Gastarbeiter ne sont pas non plus concernés par l'obligation de ne pas toucher de prestations sociales pour pouvoir obtenir la nationalité allemande.

Un demandeur ne doit pas avoir de casier judiciaire. Les délits mineurs ne font généralement pas obstacle à l'obtention de la citoyenneté. Les personnes condamnées pour des actes antisémites ou racistes ne pourront pas bénéficier de la procédure de naturalisation, quelle que soit la peine prononcée contre elles. La loi a déjà été adoptée par le Bundestag, la chambre basse du parlement allemand. Les formalités devraient être achevées avant l'été, après quoi le texte entrera en vigueur.

Une carte de paiement pour les réfugiés ne fonctionnant qu'en Allemagne

En Allemagne, quatorze des 16 Länder du pays ont trouvé un accord mercredi pour mettre en place une carte de paiement pour les réfugiés. Une initiative qui vise à mieux maîtriser l'allocation - jusqu'à présent versée en espèces aux réfugiés - et qui doit permettre - selon ses initiateurs - de faire baisser à terme l'immigration illégale en Allemagne. À travers la mise en place de cette carte de paiement destinée aux réfugiés, les 14 Länder allemands qui ont adhéré à cet accord veulent empêcher que l'argent, jusque-là donné en liquide, ne quitte le pays et n'alimente des filières criminelles, notamment celle des passeurs. C'est, tout du moins, l'explication donnée par Boris Rhein, qui préside actuellement la conférence des chefs de gouvernements des 16 Länder.

Car, jusqu'à présent, les réfugiés arrivant en Allemagne, après avoir été pris en charge dans des centres de premier accueil où ils sont nourris et logés, recevaient 182 euros par mois pour leurs besoins personnels. De l'argent qui était envoyé à l'étranger selon l'opposition conservatrice allemande. Qui plus est : ce système incitait les étrangers à venir en Allemagne, selon eux. Cette nouvelle carte, qui sera introduite d'ici l'été prochain et qui ne fonctionnera qu'en Allemagne, donnera la possibilité aux réfugiés de faire des achats de premières nécessités dans des magasins, mais cet argent ne pourra pas être transféré.

Deux Länder ont préféré ne pas suivre cette initiative, dont la Bavière. Des régions qui envisagent bien de mettre en place un système similaire, mais qui ne comptent pas appliquer les mêmes critères sachant que la question migratoire est au centre des débats en Allemagne. Un sujet qui met encore plus sous pression le chancelier Olaf Scholz.

BELGIQUE

Dans sa décision du 23 janvier 2024, le tribunal a autorisé les neuf ONG requérantes – parmi lesquelles Médecins du Monde, le Ciré ou encore la Ligue des droits humains – à saisir jusqu'à 2,9 millions d'euros sur les comptes de Fedasil, l'agence fédérale belge en charge de l'hébergement des demandeurs d'asile. Cette somme correspond aux astreintes imposées à Fedasil par les tribunaux ces trois dernières années. Depuis septembre 2021, l'organismes a été condamné plus 8 800 fois par la justice pour ne pas avoir hébergé des demandeurs d'asile, comme le droit international le prévoit. À défaut d'un toit, Fedasil était tenue de payer une astreinte pour chaque jour où un accueil n'était pas offert aux exilés. Mais l'agence, dépendante de l'État, n'a jamais versé le moindre centime.

"C'est dans l'optique de faire respecter ces décisions de justice et le droit d'accueil que le Ciré et une dizaines d'autres associations ont décidé de mener une action collective sans précédent

en Belgique", affirment les ONG le vendredi 2 février 2024. *"Elle est aussi un rappel que nous vivons dans un État de droit et que le gouvernement ne peut pas tout simplement ignorer les décisions de justice qui lui sont imposées"*. En première instance, le tribunal avait débouté les ONG, sous prétexte qu'on ne peut saisir les moyens de l'État. *"Mais en appel, on a démontré que l'État ne remplissait pas ses missions"*, explique la directrice du Ciré. Un premier compte – sur la quarantaine que possède Fedasil - a été saisi par les associations. Mais pour l'heure, aucune somme n'a été récupérée par les humanitaires. En effet, **l'organisme a déposé un recours** devant la justice, qui suspend la décision de la cour d'appel. *"Le juge tranchera, ou il interpellera les juridictions internationales. Quoi qu'il en soit, nous, on ne lâche rien, on ira jusqu'à Strasbourg [à la Cour européenne des droits de l'Homme] s'il le faut"*.

Les ONG veulent utiliser cet argent pour les *"victimes de la crise de l'accueil"*. Les moyens seront répartis parmi les différentes associations ou citoyens qui aident les demandeurs d'asile à la rue, et permettront d'acheter des sacs de couchage ou de participer aux frais des distributions de repas. Des nuits d'hôtels pour les demandeurs d'asile sont également envisagées. Actuellement, la situation est catastrophique dans le pays. **Environ 3 000 demandeurs d'asile vivent sur les trottoirs belges**, dont une grande majorité à Bruxelles, selon les associations. La plupart, des hommes palestiniens et afghans, doivent attendre six mois pour obtenir une place d'accueil.

Fedasil, conscient de ce problème, dit cependant *"regretter"* la décision de la cour d'appel. *"Notre souhait le plus cher est d'accueillir tout le monde mais on doit travailler avec les moyens qu'on a"*, assure son porte-parole. *"On continue d'augmenter la capacité d'accueil mais ce n'est pas suffisant"*, constate-t-il. Selon les chiffres de Fedasil, le réseau d'hébergement comptait 28 150 places en 2021, contre 35 800 actuellement. Pour la secrétaire d'État à l'Asile et à la Migration, *"la saisie de ces moyens n'aura que des conséquences négatives"* car le fonctionnement général de l'agence risque d'être compromis. *"Au cours des deux dernières années, des efforts considérables ont été fournis pour trouver des places d'accueil supplémentaires, et des dizaines de nouveaux centres ont été ouverts. Nous poursuivons ces efforts, mais il est évident que les centres d'accueil ne suffiront pas à eux seuls à atteindre les objectifs fixés"*. Pour gérer l'afflux de migrants, elle avait déjà créé la polémique l'été dernier en donnant comme consigne à Fedasil d'accueillir dans le réseau d'accueil uniquement des personnes en familles ou en situation de grande vulnérabilité. Une mesure rapidement suspendue par le conseil d'Etat, qui avait rappelé qu'exclure les hommes seuls de l'hébergement était contraire à la loi. Mais la secrétaire d'État avait, une nouvelle fois, fait fi de ce jugement. *"La suspension du Conseil d'État ne signifie pas que nous avons soudainement de la place pour tout le monde. Ma politique ne changera donc pas : la priorité absolue va aux familles et aux enfants"*. Depuis des années, les ONG affirment pourtant avoir la solution à cette *"crise de l'accueil"* : l'activation d'un plan de répartition obligatoire dans les communes belges. *"Si chaque commune accueille cinq demandeurs, la crise serait réglée"*, insiste le Ciré.

CROATIE

Toujours des pushbacks de mineurs isolés de Croatie vers la Serbie

Selon les ONG, une quinzaine d'exilés, dont des mineurs isolés, sont refoulés chaque jour de Croatie vers la Serbie, au niveau de Tovarnik, au nord de Šid, en Voïvodine. Le camp de Šid est le seul encore occupé dans le nord de la Serbie, avec environ 65 occupants, dont de nombreux mineurs isolés d'Afghanistan et de Syrie. Les autres sont renvoyés vers des centres d'accueil en Serbie centrale ou méridionale.

<https://www.courrierdesbalkans.fr/Refugies-Balkans-Les-dernieres-infos>

ESPAGNE

Plus de 600 exilés , ont demandé l'asile lors de leur escale

Près de 600 demandeurs d'asile s'entassent actuellement dans le terminal T4, qui accueille les passagers en transit en Espagne. Dimanche 28 janvier 2024, 200 personnes

supplémentaires, réparties dans quatre vols en provenance de Casablanca au Maroc, ont rejoint 400 autres migrants en attente du traitement de leur demande d'asile. Mardi 30 janvier 2024, une salle d'accueil supplémentaire de 500m² a été ouverte dans le terminal 1 pour faire face à ces nouvelles arrivées. Elle pourra accueillir jusqu'à 162 personnes. Ces deux dernières semaines, quatre salles d'accueils avaient déjà été ouvertes pour accueillir les demandeurs d'asile. Mais face aux arrivées presque quotidiennes, ces pièces d'attente, d'une capacité de 60 à 70 personnes, sont désormais saturées. *"La surpopulation et les conditions insalubres ont atteint des points critiques, provoquant des infestations de punaises de lit, une accumulation d'ordures et une pénurie de serviettes pour l'hygiène personnelle"*, avait prévenu la semaine dernière l'ONG Commission espagnole d'aide aux réfugiés (CEAR). Certains exilés patientent donc désormais dans les couloirs de service du terminal et dorment sur des cartons. *"Tous sont visibles du reste des voyageurs"*, puisqu'ils patientent *"dans la zone de récupération des bagages"*. *"Une image inhumaine et tout à fait regrettable"*, déplorent des voyageurs. D'autres migrants se sont installés ailleurs à l'aéroport, *"pour échapper à la foule et à l'accumulation d'ordures concentrées dans les salles d'attente"*. La situation a d'ailleurs poussé la Croix-Rouge, en charge jusqu'ici de l'accueil des demandeurs d'asile, à stopper ses activités dans le terminal. La promiscuité et les mauvaises conditions d'attente attisent aussi les tensions. La police, *"complètement débordée"*, a déjà dû intervenir dans plusieurs litiges entre les exilés.

Visa exigé pour les Sénégalais

Depuis quelques mois, de nombreux exilés en provenance du Sénégal, du Maroc de la Somalie, du Venezuela et de la Colombie demandent l'asile à leur arrivée à Madrid, escale de leur vol à destination de la Bolivie, du Brésil ou du Salvador. Cette voie concerne aussi les jeunes migrants. Entre le 1er et le 17 janvier 2024, 188 mineurs isolés ont débarqué au terminal de Madrid pour rester dans le pays, via un vol à destination de l'Amérique latine. Pour freiner ces arrivées, l'Espagne a rendu obligatoire in visa de transit pour les sénégalais en escale dans les aéroports espagnols. Cette décision, déjà en vigueur pour les citoyens kenyans, prendra effet le 19 février 2024. Aucune mesure n'a encore été prise en revanche à l'encontre des voyageurs marocains. Mais la situation pourrait évoluer mardi 30 janvier 2024, à l'issue de la rencontre prévue entre le ministre de l'Intérieur et le nouvel ambassadeur espagnol au Maroc. Celle-ci intervient après des échanges entre les deux entités la semaine dernière, visant à la plus grande vigilance quant aux voyageurs qui prendraient un vol depuis Casablanca à bord de la compagnie nationale Royal Air Maroc. Le 20 janvier 2024, le ministre de l'intérieur, en visite à Rabat, a assuré *"travailler pour éviter [...] une utilisation frauduleuse lors des escales aériennes"* de ces *"avions pateras"*, du nom donné aux embarcations de fortune qui débarquent en Espagne par la mer.

La très grande majorité des migrants atteignent l'Espagne après avoir traversé l'océan Atlantique ou la mer Méditerranée. En 2023, plus de 55 000 migrants sont arrivés dans le pays par la mer, sur un total de 57 000. Environ 37 000 d'entre eux emprunté la route migratoire des Canaries.

Cette année-là aussi, plus de 163 000 demandes d'asile ont été enregistrées en Espagne, un record. Ces chiffres placent d'ailleurs Madrid au troisième rang des pays de l'Union européenne recevant le plus de demandes d'asile. D'après le ministère de l'Intérieur, plus de trois quarts de ces demandes ont été effectuées par des ressortissants latino-américains.

Canaries

Les arrivées de migrants s'accroissent

Samedi 27 janvier 2024, trois migrants ont été retrouvés morts dans une embarcation à leur arrivée sur l'île d'El Hierro, à l'ouest de l'archipel espagnol. Les trois cadavres se trouvaient à bord d'une embarcation qui transportait environ 70 personnes, *"plusieurs"* personnes ont été hospitalisées et *"sept transferts médicaux ont été opérés"*. Deux des victimes sont décédées pendant la traversée et la troisième est morte peu de temps après l'opération de sauvetage, au port de La Estaca. Deux jours plus tôt, deux autres migrants sont arrivés morts sur la même île : un homme et

une femme qui voyageaient dans une pirogue, avec 69 personnes à bord. Cinq des occupants ont été transportés à l'hôpital.

Lundi 29 janvier 2024, le Secours maritime a débarqué à Grande Canarie et à Tenerife 192 migrants, dont 24 mineurs, qui naviguaient sur trois embarcations situées au sud et au sud-ouest des deux îles. Entre samedi 20h et dimanche soir 28 janvier 2024, plus de 600 personnes au total ont débarqué dans l'archipel. Dimanche après-midi, trois hommes "*originaires d'Afrique du Nord*" ont été secourus près de Grande Canarie. Plus tôt, vers 14h, les sauveteurs ont porté assistance à 81 passagers subsahariens, dont une femme et un mineur, à 13 km d'El Hierro. Deux autres bateaux sont arrivés quelques heures plus tôt, avec à leur bord 69 et 155 migrants. Dimanche matin encore, un total de 261 personnes sont arrivées sur trois embarcations, dont au moins 10 ont nécessité un transfert vers des centres de santé pour différentes pathologies, selon des sources de la Croix-Rouge.

Le nombre de migrants entrant irrégulièrement en Espagne par la mer - via l'océan Atlantique ou la Méditerranée - a bondi de près de 300 % depuis le début du mois de janvier par rapport à la même période en 2023, la grande majorité arrivant aux îles Canaries, selon les données officielles du 16 janvier 2024. D'après le ministère de l'Intérieur, 3 658 migrants sont entrés en Espagne par la mer entre le 1er et le 15 janvier, contre 921 un an plus tôt.

Les traversées n'ont jamais été aussi importantes

Selon les données du ministère de l'Intérieur espagnol publiées jeudi 1er février 2024, 7 270 migrants, répartis sur 110 canots, ont débarqué aux Canaries entre le 1er et le 31 janvier 2024. Soit 12 fois plus qu'à la même période en 2023, lors de laquelle 566 personnes avaient atteint l'archipel espagnol. Le chiffre est même plus élevé que les 7 213 arrivées enregistrées sur l'ensemble du premier semestre 2023. Cette hausse s'observe sur tout le territoire espagnol. Un peu plus de 8 000 exilés sont arrivés en Espagne en janvier 2024, contre 1 292 en janvier 2023

Fait nouveau : la majorité des embarcations (83 %) ont pris la mer depuis la **Mauritanie** en janvier 2024, a indiqué la Commission interministérielle des migrations. Au cours de l'année 2022 et 2023, les arrivées en provenance de ce pays africain étaient très minimales (93 bateaux), en raison notamment d'une bonne collaboration entre les deux pays. En novembre 2022, Madrid et Nouakchott ont conclu un partenariat visant à renforcer leur coopération pour lutter contre l'immigration irrégulière. Cet accord permet à la Mauritanie de bénéficier d'une assistance logistique et technique et d'une formation de ses agents. Des moyens humains, aériens, navals et terrestres sont également fournis par l'Espagne pour surveiller les plages de Nouadhibou, principal ville de départ vers l'archipel. En 2003 déjà, un accord avait été signé entre ces deux mêmes États afin que Nouakchott accueille sur son sol tous les migrants entrés de manière irrégulière aux Canaries après avoir quitté les rives mauritaniennes. Ce partenariat, maintes fois vanté par le gouvernement espagnol, a empêché "*au moins 7 000 migrants*" de prendre la mer depuis la Mauritanie en 2023, selon les autorités.

Mais d'après la ministre canarienne de la Présidence et de la Sécurité, cette collaboration, affichée comme un exemple à suivre pour nouer de nouveaux accords avec d'autres pays africains, tend à s'effriter. Dans une lettre envoyée jeudi 1er février au ministre de l'Intérieur, la responsable fait part de sa "*préoccupation*" sur le fait que "*la Mauritanie a cessé d'effectuer des contrôles aux frontières*". "*300 000 personnes attendent d'embarquer*" sur un canot à destination des Canaries.

Cette nouvelle tendance inquiète particulièrement les autorités espagnoles, qui ont recensé en 2023 un record du nombre d'arrivées. L'an dernier, près de 40 000 exilés ont rejoint les Canaries, un chiffre jamais enregistré dans l'archipel - même au plus fort de la "*crise des cayucos*" en 2006 lors de laquelle près de 32 000 personnes avaient débarqué. Cette hausse s'explique en partie par une augmentation des départs depuis le Sénégal, distant d'environ 1 500 km. D'après des sources policières d'El Pais, près de 60% des arrivées aux Canaries en 2023 concernaient des Sénégalais. Ces derniers fuient la crise économique, qui s'est encore aggravée avec la pandémie de Covid-19. La raréfaction des ressources halieutiques est un autre facteur permettant d'expliquer cet exode : les

familles, dont beaucoup vivent de la pêche, ne parviennent plus à subvenir à leurs besoins. *"Moi je n'étais pas prête à partir, a confié une sénégalaise, depuis Bargny, un village près de Dakar. Ici, il n'y a pas de travail. La mer, le président l'a vendue. Nos maris n'ont rien quand ils vont en mer. Ils ne peuvent pas payer la scolarité des enfants, ni les dépenses quotidiennes. Donc on est obligé d'aller en Espagne"*.

Mais emprunter cette route migratoire reste particulièrement risqué. Selon l'ONG Caminando Fronteras, au moins 6 618 personnes sont mortes ou disparues en tentant de rejoindre l'Espagne en 2023, dont une grande majorité (6 007) au large des Canaries. Ainsi, en moyenne, 18 migrants meurent chaque jour sur la route maritime de l'Afrique vers l'Espagne.

Ceuta

57 mineurs ont atteint Ceuta à la nage

En un peu plus de deux jours, de samedi 10 à lundi 12 février 2024 au matin, 57 exilés ont traversé à la nage, dans une mer démontée, les quelques centaines de mètres qui séparent le Maroc de la plage de Benzu, au nord-ouest de l'enclave espagnole de Ceuta. Des images filmées par la presse espagnole montrent de jeunes Marocains, certains avec des palmes, tenter d'atteindre le rivage au milieu des vagues qui les poussent malgré eux sur les rochers. À leur arrivée sur la plage, à genoux, certains s'effondrent. La Guardia civil, présente, vient à leurs secours. Certains agents offrent leurs vestes pour réchauffer les naufragés. La tempête Karlotta qui a frappé le détroit de Gibraltar ce week-end, avec des rafales à plus de 100 km/heure, n'a donc pas entamé la détermination des migrants, plus nombreux depuis le 1er février. Face à l'augmentation des arrivées ces derniers jours, *"la Garde civile a intensifié sa présence sur les deux digues de Ceuta"*. Un navire de sauveteurs en mer et une équipe de la Croix-Rouge ont aussi été mobilisés. Lundi matin, les garde-côtes marocains ont quant à eux intercepté deux jeunes candidats à l'exil qui nageaient près de la digue de Benzu. Ils ont été ramenés sur la plage marocaine de Belyounech, à 400m de là.

Depuis le début de l'année, 144 mineurs ont atteint Ceuta à la nage. Et environ 230 sont hébergés actuellement par l'Etat dans l'enclave. Le conseiller à la Présidence du Gouvernement de l'enclave a demandé la semaine dernière *"d'accélérer les mécanismes de répartition des mineurs qui entrent dans la ville"*. Celle-ci *"dispose de ressources limitées qui débordent rapidement et la rendent incapable de faire face à des situations d'afflux massifs"*.

Plainte devant le Comité des Nations Unies contre la torture

Un survivant d'un drame migratoire à Ceuta a saisi le Comité des Nations Unies contre la torture, a annoncé mercredi 31 janvier 2024 l'ONG allemande qui le soutient. L'histoire de ce garçon, camerounais, est liée à un dramatique événement au cours duquel au moins 15 personnes sont mortes il y a 10 ans en tentant de rejoindre à la nage l'enclave espagnole. Le 6 février 2014, des exilés originaire d'Afrique subsaharienne se sont noyés en tentant d'atteindre la plage de Tarajal à Ceuta. Selon les témoignages de survivants et l'ONG Caminando Fronteras, la Garde civile espagnole avait tiré ce jour-là des balles en caoutchouc en leur direction, crevant les bouées auxquelles ils s'accrochaient. *"Alors qu'il était dans l'eau, le camerounais a entendu des coups de feu et des cris. Il n'a pas eu le temps de découvrir ce qui se passait : il y eut le coup violent qui lui déchira la peau jusqu'au sang"*. *"Il s'agissait d'un des agents de la Garde civile espagnole qui lui lançait des balles en caoutchouc et des gaz lacrymogènes"*. Les autorités espagnoles nient cette version des faits. Elles ont seulement reconnu l'usage de *"moyens de dissuasion "* contre *"l'agressivité"* des migrants qui auraient *"lancé des pierres contre les agents"* et *"adopté une attitude très violente"*. La justice espagnole ayant classé l'affaire, le Centre européen pour les droits constitutionnels et humains (ECCHR) a donc déposé une plainte au nom du camerounais dans l'espoir que le comité de l'ONU contre la torture demande à l'Espagne de rouvrir le dossier. *"Les victimes de Tarajal ont le droit de demander [à la justice espagnole] d'examiner cette affaire"*, a déclaré une juriste de ECCHR basé à Berlin, lors d'une conférence de presse à Madrid. Ce drame de la plage de Tarajal demeure l'un des

plus meurtriers dans cette enclave située sur la côte nord du Maroc.

Âgé de 15 ans à l'époque le camerounais, a affirmé, dans une vidéo diffusée par l'ONG, qu'il avait été ce jour-là "agressé" et "refoulé" par les forces de l'ordre espagnoles, responsables, selon lui, d'un "massacre". Il dénonce aussi le fait de ne jamais avoir été entendu par la justice espagnole. Cette dernière avait inculpé un temps 16 gardes civils, avant d'abandonner les poursuites. La plus haute cour pénale du pays, le tribunal suprême, a définitivement classé l'affaire en 2022 après plusieurs réouvertures du dossier. "*La vérité, la justice et la réparation*" sont nécessaires afin de donner aux victimes la "*garantie*" qu'un tel drame "*ne se produira plus à nos frontières*", a insisté une juriste au sein de la Commission espagnole d'aide aux réfugiés (CEAR), qui a déposé un recours en cassation devant le tribunal constitutionnel après le classement de l'affaire par le tribunal suprême en 2022. Ce drame de la plage de Tarajal demeure l'un des plus meurtriers dans cette enclave située sur la côte nord du Maroc.

GRECE

La justice européenne alerte sur la maltraitance d'une mère dans le camp de Samos

Dans un arrêt rendu lundi 5 février 2024, la juridiction a ordonné aux autorités grecques de "*loger d'urgence*" une femme demandeuse d'asile et son bébé "*dans un logement sûr et adapté et de veiller à ce que les deux requérants reçoivent une nourriture, de l'eau, des vêtements et des soins médicaux adéquats*". L'affaire concerne des personnes extrêmement vulnérables hébergées dans le centre fermé de Samos. Leur nationalité n'a pas été dévoilée à la demande de la mère. Dans la structure, la mère et son enfant ont dû partager un lit superposé avec un homme sans lien de parenté et n'avaient pas accès à des soins médicaux. Le bébé n'avait pas reçu de couches en quantité suffisante. Ces conditions de vie ont provoqué la détérioration de la santé mentale de la demandeuse d'asile, assure l'ONG.

Ouvert en 2021, le **centre d'accès contrôlé (CLC) de Samos** – comme celui de Kos et Leros - a été présenté par les responsables européens comme un exemple à suivre pour l'accueil des migrants en Europe. Ces sites ont été financés par l'Union européenne (UE) à hauteur de 270 millions d'euros. Mais en 2023, ces centres de la mer Égée ont été pointés du doigt pour leurs nombreuses défaillances par leur propre bailleur, l'UE. Des documents internes de l'Union montraient d'importantes violations des droits des migrants dans la sécurité, l'accès à l'asile, à des soins ou à des interprètes. Un an plus tard, force est de constater que les choses ne se sont pas arrangées. Un nouveau rapport, publié par les ONG Refugee support aegian (RSA) et Pro Asyl mardi 6 février 2024, dénonce **les conditions de vie "honteuses" des migrants retenus dans la structure**.

Près de 4 000 demandeurs d'asile vivent actuellement dans le centre, qui a atteint sa capacité d'accueil initial. Parmi les exilés, on compte 20% de femmes et 23% d'enfants. Les nouveaux arrivants "*sont obligés de dormir à même le sol, sans matelas, dans une pièce initialement destinée à la restauration*", signalent les ONG. Certains dorment sur les tables de la cantine, faute de places disponibles. En novembre 2023, des exilés ont dû passer leurs nuits dans des "*abris de fortune faits de palettes et de bâches*" installés dans les cours intérieures du centre. L'accès à l'hygiène est aussi une gageure. "*L'eau courante destinée aux sanitaires n'est disponible qu'une à deux heures par jour*", explique un demandeur d'asile cité dans le rapport. "*Je n'ai pas pris de douche depuis quatre jours*", raconte un autre exilé. "*L'eau chaude n'est pas toujours disponible. Nous attendons des jours pour prendre un bain et faire le ménage. Ils [les employés du centre] disent qu'ils vont réparer le problème mais ils ne font rien*". La nourriture est par ailleurs distribuée en quantité insuffisante. Les résidents sont obligés de faire la queue pendant plusieurs heures pour espérer obtenir un repas. "*Parfois, quand mon tour arrive, la nourriture s'épuise, ce qui signifie qu'ils ne donnent pas assez*

de nourriture pour tout le monde. Mes filles tombent malades à cause d'une mauvaise alimentation, du froid et de vêtements inadéquats". Les exilés se plaignent également du manque de personnel médical : seul un médecin militaire visite de manière occasionnelle la structure. Pour pallier le problème, l'ONG Médecins sans frontières (MSF) installe sa clinique mobile trois fois par semaine, trop peu pour soigner l'ensemble des résidents. La surpopulation et les conditions de vie extrême entraînent des épidémies de gale, et la prolifération de puces et de punaises de lit, déplorent les ONG dans leur rapport. L'objectif de ce centre était pourtant de mettre fin à l'extrême précarité observée dans le précédent camp de Samos, où s'entassaient 7 500 personnes.

9 égyptiens qui seraient des passeurs interpellés et incarcérés

Le 14 juin 2023, un chalutier parti de Libye chavira au large de la péninsule du Péloponnèse avec près de 750 migrants à bord. Seuls 104 exilés sont secourus par les garde-côtes grecs et 84 corps sont repêchés. Le bilan se solde aujourd'hui par plus de 500 morts. Ce drame est une des pires tragédies qu'a connu la Grèce ces dernières années. Dès le lendemain de l'accident, 9 égyptiens présent sur le bateau, sont désignés par les migrants comme des passeurs responsables de la traversée et du drame, puis interpellés et incarcérés. Ils encourent des centaines d'années de prison : en vertu d'une loi grecque de 2014, ils risquent 10 années de prison pour chaque passager présent sur le navire. Mais huit mois plus tard, le récit officiel semble s'effriter. Après une longue enquête, les accusés, joint par téléphone dans leur centre de détention, clament leur innocence. Ils affirment qu'ils étaient, comme les autres exilés à bord, de simples passagers. *"Nous sommes des enfants, nous sommes terrifiés. On nous dit qu'on serait condamné à 400 ou 1 000 ans de prison. Chaque fois qu'on entend ça, on a envie de mourir"*, témoigne l'un d'eux. Les neuf Égyptiens, parmi lesquels on trouve des étudiants et des pères de famille, racontent avoir payé entre 140 000 et 150 000 livres égyptiennes (4 200 à 4 500 euros) à un passeur pour monter sur le chalutier. *"Si je suis la personne qui a mis ces gens sur le bateau, j'aurai sept, huit ou neuf mille euros... voire 20 milles euros. Pourquoi diable devrais-je monter à bord d'un bateau comme celui-ci"*, insiste un autre accusé. Pis, deux survivants, originaires de Syrie, assurent à la chaîne qatarie qu'ils n'ont pas versé le moindre centime aux accusés, mais qu'ils ont payé d'autres Égyptiens. *"Ils ne sont responsables de rien"*, insiste l'un des rescapés du naufrage. *"Ils n'ont rien avoir avec le naufrage, c'est évident"*, renchérit un autre survivant. Lors du naufrage, les accusés *"dirigeaient simplement les gens quand le navire a commencé à s'incliner. Ils criaient [aux migrants] de stabiliser le bateau"*. *"La Grèce a tué nos frères et amis, et maintenant je suis en prison"*. Quelques jours après le drame, le rôle des autorités grecques avait été pointé du doigt. Les rescapés ont déclaré que les garde-côtes avaient fait chavirer le chalutier en tentant de le remorquer en dehors des eaux grecques. Une enquête démontrait que le bateau était à l'arrêt au large de la Grèce et nécessitait une aide urgente, contrairement à la version donnée par les garde-côtes grecs, selon laquelle les exilés faisaient route vers l'Italie à une vitesse régulière. En septembre, 40 survivants avaient porté plainte contre l'état grec et demandaient une enquête approfondie. Trois mois après le naufrage, *"aucun des survivants n'avait été appelé à témoigner ou fournir des preuves dans le cadre d'une enquête"*, déploraient un collectif d'ONG. En décembre, Amnesty international et Human Rights Watch (HRW) s'alarmaient que les enquêtes portant sur les responsabilités éventuelles des garde-côtes grecs n'aient *"pas progressé de manière significative"* et que cela suscitait *"des inquiétudes"*. *"Les enquêtes officielles sur les allégations crédibles selon lesquelles les actions et les omissions des garde-côtes grecs ont contribué au naufrage [...] n'ont guère progressé de manière significative"*, estimaient les deux organisations. *"La confiscation des téléphones portables des survivants, dont certains peuvent contenir des preuves clés des événements"* interrogeaient notamment les ONG. Depuis plusieurs années, Athènes est accusée d'emprisonner sans preuves des exilés pour trafic illégal de migrants. Près de 2000 demandeurs d'asile croupissent dans les geôles du pays et ont écopé de lourdes peines pour avoir été reconnus coupables d'avoir conduit les canots dans lesquels ils se trouvaient. Les exilés condamnés pour ces faits représentent la deuxième plus grande catégorie de détenus en Grèce.

Selon un avocat, l'affaire des neuf Égyptiens est un nouvel exemple de la "criminalisation" des exilés. *"Nous constatons les mêmes tendances et la même réticence de la part des autorités à enquêter sur ce qu'il s'est passé"*. L'ONG qui assure leur défense, Lesbos legal centre, déplore un manque criant de preuves. Selon les avocats, le dossier d'enquête repose *"presque exclusivement"* sur une poignée de témoignages recueillis dans des *"circonstances douteuses"*.

Baisse des arrivées de demandeurs d'asile en janvier

Le 5 février 2024, les autorités grecques ont fait état d'une diminution significative des arrivées de demandeurs d'asile au mois de janvier 2024, avec seulement 3795 personnes, soit une baisse de 30% par rapport à décembre. *« La pression migratoire s'est atténuée dans la région de l'Évros et, secondairement, dans le sud-est de la mer Égée, alors qu'elle reste forte à Lesbos et à Samos »*, a indiqué le ministère grec des Migrations et de l'Asile. Le rapport indique que les jours de mauvaises conditions météorologiques et de vents forts, le nombre de migrants à bord des navires de trafiquants augmente au lieu de diminuer, contrairement à ce qui avait été le cas dans le passé. Cela serait dû aux tactiques utilisées par les trafiquants, qui estiment que *« la pluie et le vent rendent difficile la localisation des bateaux par les garde-côtes, et n'hésitent donc pas à mettre encore plus de vies humaines en danger »*, selon le rapport.

<https://www.courrierdesbalkans.fr/Refugies-Balkans-Les-dernieres-infos>

Relaxe de 16 membres d'ONG

Mardi 30 janvier 2024, 16 membres de l'ONG Erci (Emergency response center international), accusés d'espionnage et de complicité avec une organisation criminelle, ont été acquittés par un tribunal grec. Les juges ont suivi les réquisitions du procureur qui réclamait la relaxe. Les 16 humanitaires étaient jugés pour avoir porté secours à des migrants en détresse en mer Égée au large de l'île de Lesbos en 2018. Depuis cette date, ils font face à la justice. D'abord annulé, le procès s'est finalement tenu au tribunal correctionnel de Mytilène l'an dernier, puis est revenu en appel après une décision de la Cour suprême.

Le 30 janvier 2024, la procédure à l'encontre des 16 accusés a finalement pris fin. La cour d'appel de Mytilène a estimé qu'aucun fait relevé dans les témoignages compilés par les autorités ne prouvait les accusations portées à l'encontre des accusés. *"Le procureur a clairement déclaré qu'il n'y avait aucune preuve qu'un des accusés ait commis quelque chose d'illégal"*, a déclaré l'un des avocats de la défense. L'acte d'accusation reposait notamment sur des conversations dans l'application de messagerie WhatsApp entre différentes personnes, dont des membres d'Erci mais aussi du Haut-commissariat des Nations unies aux réfugiés (HCR), qui évoquaient l'utilisation de jumelles et de radios pour repérer des canots de migrants en difficultés et procéder aux sauvetages. Des outils qualifiés de moyens d'espionnage par l'État grec. *"On a été choisis presque au hasard"* par les autorités, avait déclaré l'an dernier l'un des accusés, nageur-sauveteur allemand de 30 ans. *"Ils nous ont piochés dans un groupe WhatsApp dédié aux recherches et aux sauvetages en mer. Ce groupe avait été créé par le HCR et comptait plus de 400 membres."* Pendant l'audience, les juges se sont interrogés à plusieurs reprises sur la tenue de ce procès, le dossier d'accusation de 85 pages étant souvent décrit comme fragile, inexact et trompeur.

"Ces accusations n'auraient jamais dû être portées", a estimé l'avocat. Les 16 humanitaires ont affirmé qu'ils ne faisaient rien d'autre que venir en aide aux personnes dont la vie était en danger en mer. *"Nous sommes innocents et avec nous, les milliers de volontaires passés par les îles pour sauver des vies humaines"*, a affirmé l'ancien directeur opérationnel d'Erci, également visé par la plainte des autorités. Comme lui, trois autres personnes avaient été enfermées en détention provisoire en 2018 pendant près de trois mois et demi. Ils avaient pu être libérés sous caution. Cette décision du tribunal de Mytilène a été accueillie avec soulagement par les défenseurs des droits. Mais les humanitaires rappellent que cette affaire, révélatrice de la criminalisation des ONG, n'est qu'un

cas parmi tant d'autres en Grèce. *"C'est une preuve de plus que le système juridique grec est constamment utilisé pour empêcher les défenseurs des droits humains de faire leur travail"*. La branche grecque d'Amnesty international, qui évoquait l'an dernier une justice *"grotesque"* a déclaré mardi que cette *"victoire est un rappel important que la solidarité avec les réfugiés et les migrants doit être applaudie, jamais criminalisée"*. Depuis 2018 et la mise en accusation des membres d'Erci, l'ONG n'a plus effectué une seule opération de sauvetage. Toutes ses autres activités (clinique médicale, programmes éducatifs), brisée par la *"mauvaise réputation"*, ont également cessé.

Les garde-côte renvoient 11 palestiniens dans un radeau

Le 30 janvier 2024, selon le réseau Aegean Boat Report, onze Palestiniens ont été retrouvés samedi à la dérive dans un radeau de sauvetage de fabrication grecque dans les eaux turques près de l'île de Chios, dans l'est de la mer Égée. Le groupe avait été embarqué à bord d'un navire des garde-côtes grecs, sur lequel leurs papiers, objets de valeur et téléphones ont été confisqués, comme le groupe précédent il y a une semaine près de Kastellorizo. Ils ont ensuite été forcés de monter dans un radeau de sauvetage et laissés à la dérive, impuissants, en mer.

Passage à tabac et mise à l'isolement dans les centres d'accueil

Le Border Violence Management Network (BVMN), qui surveille les violations des droits de l'homme aux frontières de l'Europe, publie un rapport accablant, citant 31 entretiens révélant des allégations de violences physiques, d'isolement et d'humiliation dans des camps fermés, des commissariats de police, des prisons et des centres de détention provisoire à travers la Grèce. Les passages à tabac sont déclenchés par des délits mineurs tels que le fait d'avoir établi un contact visuel avec des policiers, de parler en faisant la queue, de tousser ou de négliger la propreté des chambres. *« Nous documentons depuis plusieurs années les conditions épouvantables et le recours à la violence physique et psychologique dans les centres de détention grecs. Ces pratiques ne sont pas aléatoires mais se produisent systématiquement dans les centres de détention provisoire, les commissariats de police et même dans les centres de contrôle fermés financés par l'UE »*.

Naufrage de Pylos : selon Frontex beaucoup de vies auraient pu être sauvées

Le 1er février 2024 : L'ONG Aegean Boat Report a rendu public un rapport de l'agence européenne Frontex, qui reconnaît que *« beaucoup de vies auraient pu être sauvées »*, lors du naufrage de l'Adriana au large de Pylos, le 14 juin 2023, qui a coûté la vie à au moins 600 personnes. Le rapport assure que l'agence a suivi les procédures applicable, mais dénonce le peu de réactivité des autorités grecques.

<https://www.courrierdesbalkans.fr/Refugies-Balkans-Les-dernieres-infos>

ITALIE

Le bois des canots de Lampedusa transformés en violons

Afin de redonner de la voix à ceux qui gisent au fond de la Méditerranée pour avoir tenté de fuir les guerres ou la famine : des violons fabriqués avec le bois des bateaux des migrants de Lampedusa ont résonné à la Scala de Milan, rendant hommage aux noyés de l'exil.

Après sa mort, un réfugié sauve des vies en Italie grâce à son don d'organes

Un gambien débarque avec son cousin dans le port sicilien de Pozzallo le 25 juin 2016. Les deux étaient partis de Gambie, ont traversé la Libye, puis la mer Méditerranée. Il obtient un permis de séjour en Italie et une carte d'identité dans la ville de Vittoria, près de Raguse. Il est passionné de football et joue pour le Vittoria FC. Il a travaillé comme médiateur culturel dans une coopérative. Une partie de son travail consiste à aider des migrants ayant suivi la même route migratoire. Avec la coopérative il met en place "Ragazzi in Gambia" (jeunes en Gambie), un projet d'économie circulaire destiné à créer davantage d'opportunités d'emploi dans le pays et à offrir une alternative à ceux qui souhaitent émigrer. Avant sa mort, le jeune homme envoyait régulièrement de l'argent à sa mère à Banjul. Il aidait ses deux petits frères et surtout sa sœur Famous, 17 ans, dont le

rêve est de devenir ingénieure. L'été 2023, après des années d'absence, il a pu retourner à Banjul dans le cadre de son travail avec la coopérative. "*C'était un moment inoubliable*".

Il décide dans le même temps de signaler sa volonté d'être donneur d'organes. Il n'a que 23 ans lorsqu'il décède des suites d'un accident de moto début décembre 2023. Percuté par une voiture alors qu'il rentrait chez lui, il succombe à ses blessures après une semaine d'hospitalisation à Cannizzaro. Son cousin témoigne : il " n'était pas seulement mon cousin, c'était aussi mon meilleur ami et c'est lui qui m'a sauvé lorsque nous avons traversé la Méditerranée. Nous avons également passé de terribles moments ensemble dans les prisons libyennes".

L'imam de Catane, s'est rendu à l'hôpital ; il s'est dit particulièrement touché par la détermination de Kebba à être donneur d'organes. "*Ce geste m'a particulièrement ému parce qu'il était très jeune lorsqu'il a pris cette décision importante. Dans l'islam, la culture du don est très importante et c'est quelque chose que nous avons en commun avec les catholiques. Le don, l'aide aux autres et la charité sont au cœur de toutes les religions. Le don d'organes est un acte d'amour humain incroyable*". "*Celui qui sauve une vie sauve l'humanité entière*", a déclaré l'imam, en citant le Coran. "*Pendant le temps que nous avons passé ensemble, il m'a parlé de son testament et il semblait très heureux de sa décision [d'avoir signé la déclaration de donneur d'organes]*". Il espère que le destin du jeune homme enverra un message fort aux hommes politiques italiens et à la société italienne : son «*acte d'amour est aussi un message pour les politiciens italiens qui sont tentés de vouloir instrumentaliser les migrants à leurs propres fins politiques*».

Le corps a été rapatrié en Gambie, afin de réaliser son dernier souhait et celui de sa famille.

ITALIE

Naufrage de Cutro (février 2023) : un passeur condamné

Un tribunal italien a condamné mercredi 7 février 2024 à 20 ans de prison à une amende de trois millions d'euros et à verser des dommages et intérêts aux parties civiles, un passeur turc de 29 ans, impliqué dans le naufrage de Cutro qui a causé la mort d'au moins 94 migrants dont une trentaine d'enfants, le 26 février 2023, au large de la Calabre. Le tribunal de Crotone (dans le sud de l'Italie) l'a reconnu coupable d'avoir provoqué le naufrage de ce navire : "Summer Love", et d'avoir participé à un réseau d'immigration clandestine. Il était l'un des quatre trafiquants d'êtres humains présumés à bord du navire de migrants. Un passeur présumé a péri dans le naufrage, tandis que deux autres ont comparu en justice. Il a affirmé au tribunal mercredi qu'il n'avait été engagé que pour être le mécanicien à bord, pas le pilote. "*J'ai dû fuir la Turquie pour des raisons politiques*", et a affirmé qu'il avait été emprisonné pour avoir critiqué le président turc.

la Première ministre italienne a promulgué en mai 2023 à la suite du drame de décret Cutro qui définit un nouveau type de délit : celui de "*morts et blessures dues au trafic de migrants clandestins*". Les peines visant les passeurs peuvent désormais aller jusqu'à 30 ans de prison ferme. Le décret prévoyait aussi de faciliter les expulsions et de réduire les droits des demandeurs d'asile.

Ce naufrage est l'un des pires de la décennie. "*En Italie, on n'avait pas vu quelque chose comme ça depuis le 3 octobre 2013*", a la chargée du programme "*migration et asile*" au sein de l'ONG EuroMed Rights. Le bateau, parti de Turquie le 23 février 2023, transportait entre 120 et 200 personnes, majoritairement originaires d'Afghanistan, d'Iran et du Pakistan. Le "*Summer Love*" s'est brisé sur un banc de sable à quelques mètres de la côte, plongeant ses occupants dans les eaux glacées d'une mer très agitée.

Depuis, l'enquête continue pour comprendre ce qu'il s'est exactement passé ce jour-là. Le 30 janvier 2024, le media Euractiv a révélé - en consultant le rapport d'incident de l'agence européenne de surveillance des frontières - que pour les autorités italiennes, présentes au siège de Frontex à Varsovie la nuit du drame, la situation ne présentait pas "*d'intérêt particulier*". Le rôle et les agissements des autorités italiennes ont souvent été questionnés. En juin 2023, une enquête

menée par Le Monde, Lighthouse Reports, El Pais, Sky News, Domani et Süddeutsche Zeitung avait déjà révélé que les autorités de Rome n'avaient pas porté assistance au bateau surchargé. *"Dès le 25 février 2023, soit la veille du naufrage, Rome avait connaissance d'éléments qui auraient dû conduire au déclenchement des secours"*. Des images reçues quelques jours après le drame montrent que le bateau était bien surchargé. Des femmes et des enfants sont entassés à l'intérieur, sur les escaliers et sous le pont.

Suicide d'un Guinéen enfermé dans un centre de rétention près de Rome

Un Guinéen de 22 ans, s'est pendu dimanche 4 février 2024 dans le centre de séjour pour étrangers (CPR) de Ponte Galeria près de Rome. Les exilés sont enfermés dans ces structures en attendant leur expulsion du territoire italien. Ses compagnons d'infortune l'ont retrouvé vers 5h du matin. Ils ont tenté de le secourir et d'appeler à l'aide, en vain. L'homme était déjà mort à l'arrivée de l'ambulance. Sur le mur, il avait écrit ces mots – sûrement avec un mégot de cigarette - en français : *"Je n'en peux plus, je veux rentrer chez moi. L'Afrique me manque, et ma mère aussi. Si je meurs, j'aimerais qu'on renvoie mon corps en Afrique. Paix à mon âme, que je repose en paix"*. Le jeune Guinéen avait reçu un ordre d'expulsion le 13 octobre 2023 après avoir été débouté de sa demande d'asile. D'abord retenu à Trapani, en Sicile, il venait d'être transféré près de la capitale. Quelques jours avant son suicide, il avait pleuré et fait part de son mal-être aux infirmières du centre. Il parlait régulièrement de ses jeunes frères en Guinée et de son impossibilité de subvenir aux besoins de sa famille restée au pays. Le parquet a ouvert une enquête pour *"incitation au suicide"* et ordonné une autopsie.

La mort tragique de ce jeune migrant a provoqué la colère des autres personnes retenues dans la structure. Dans la même journée de dimanche, une soixantaine de migrants ont jeté des pierres sur les policiers, puis ont incendié certains matelas avec des extincteurs. Ils ont également tenté de briser une porte et de mettre le feu à une voiture. Les forces de l'ordre ont répondu par des tirs de gaz lacrymogènes. Deux policiers ont été blessés, l'un d'eux a été hospitalisé. Quatorze personnes ont été arrêtées. Une centaine de personnes séjournent dans ce CPR, décrit comme *"un enfer"* où les étrangers sont privés de liberté dans des *"conditions inhumaines"*, selon l'eurodéputé et secrétaire général du parti de centre-gauche. Ce dernier avait tenu à visiter le centre quelques heures après le drame, en compagnie de la personne en charge de la surveillance des lieux de privation de liberté. *"Il n'est pas nécessaire d'attendre des enquêtes pour dire que des endroits comme Ponte Galeria sont totalement inhumains, il n'est pas nécessaire d'attendre la mort d'un jeune garçon pour dire qu'il faut fermer ces lieux"*, a-t-elle affirmé. D'après les témoignages des retenus, *"les conditions [de vie] sont infernales dans ce centre, d'un point de vue sanitaire, hygiénique et alimentaire"*. Les actes d'automutilation se multiplient, insiste le député européen.

Deux autres centres de rétention italiens sont sous le feu des critiques. Dans celui de Palazzo San Gervasio à Potenza, dans le sud de l'Italie, des étrangers ont été forcés d'ingérer des médicaments dans le but de les rendre inoffensifs. Le CPR de via Corelli, à Milan, a également été pointé du doigt pour son système de santé *"gravement déficient"*. Des étrangers souffrant de problèmes psychiatriques, atteint de maladie grave, comme des tumeurs au cerveau, ou sujets à des crises d'épilepsie n'ont jamais été soumis à des examens médicaux. Le manque de médicaments a aussi été relevé par l'enquête, tout comme la *"sauté"* des dortoirs, l'état des sanitaires qualifiés d'*"honteux"* ou encore des aliments *"malodorants, avariés, périmés"*. Depuis des années, des responsables politiques de l'opposition réclament la fermeture de ces structures. Mais le gouvernement de la Première ministre n'est pas de cet avis. Au contraire. Le décret Cutro - du nom d'une ville de Calabre où des dizaines de migrants avaient perdu la vie en février 2023 dans un naufrage - publié en mai prévoit **de construire 10 nouveaux centres**, afin que chaque région du pays en possède un. Le texte a également permis d'allonger la **durée de rétention** pour une durée maximale de **18 mois**, contre 135 jours auparavant (environ 4 mois).

Un cadavre de migrant retrouvé en Sicile.

Le corps d'un exilé a été retrouvé vendredi 26 janvier 2024, à l'aube, à Siculiana à l'ouest de la Sicile. Cette personne, dont ni l'origine ni l'âge n'ont été communiqués, faisait partie d'un groupe d'une soixantaine de migrants. Leur embarcation a fait naufrage plus tôt "*à quelques mètres du rivage*", "*le bateau a chaviré probablement à cause du vent violent*". Les recherches sont toujours en cours pour retrouver d'autres personnes rescapées. La police patrouille également à quelques kilomètres de là, près de la plage de Torre Salsa.

Après leur arrivée à terre, les naufragés ont gagné le centre-ville de Siculiana. "*Certains ont tenté de s'enfuir mais ont été retrouvés par la police*". Ils ont ensuite été soumis à des contrôles sanitaires et "*seront bientôt transférés [au hotspot] de Porto Empedocle*" pour y être identifiés. Cinq exilés, dont un Tunisien de 21 ans précédemment venu en Italie et expulsé, ont quant à eux été emmenés au centre de rétention (CPR) de Villa Sikania, décrié pour ses difficiles conditions de rétention.

Le 29 janvier 2024, le Geo Barents - qui en 2023 n'a pas eu de débarquement en Sicile - a dû rejoindre le port de Gênes, "après quatre longs jours de navigation", pour y débarquer 68 exilés secourus au large de la Libye. Entre les deux points : 1 166 km, équivalents à la distance qui sépare Paris de Rome.

En 2023, plus de 157 000 migrants ont débarqué en Italie, d'après le ministère de l'Intérieur, contre environ 105 000 en 2022. Selon l'Organisation internationale pour les migrations (OIM), 2 498 personnes sont mortes ou ont disparu sur ce chemin l'an dernier. Et déjà 57 depuis le 1er janvier 2024.

Accord Italie – Albanie

Lundi 29 janvier 2024, la Cour constitutionnelle albanaise a approuvé la construction dans le pays de deux centres d'accueil pour les migrants secourus dans les eaux italiennes. L'accord entre Tirana et Rome "*ne nuit pas à l'intégrité territoriale de l'Albanie*", a tranché la Cour, faisant fi des nombreuses critiques d'ONG et de l'opposition albanaise qui l'avait saisie estimant que l'accord "*violait la Constitution albanaise*". "*Nous ne vendons pas un morceau de terre de l'Albanie*", s'est défendu le ministre albanaise de l'Intérieur. "*Nous offrons ces terres à l'Italie comme nous le faisons habituellement lorsque nous établissons une ambassade*". Cet accord ne nuit pas non plus, selon le communiqué de la Cour, "*aux droits humains et aux libertés*", et est "*conforme à la Constitution albanaise*". Il doit maintenant être ratifié par le Parlement, ce qui devrait être une formalité puisque le Premier ministre et signataire de l'accord y dispose d'une majorité.

Le texte prévoit l'ouverture d'un centre dans le port de Shëngjin (nord), servant à l'enregistrement des demandeurs d'asile. La structure sera construite sur un périmètre d'environ 240 mètres, et sera entouré d'une clôture de 4 mètres de haut, rehaussée de barbelés. Le centre de Gjader, lui, hébergera les migrants dans l'attente d'une réponse à leur demande d'asile. Ces deux centres qui seront gérés par l'Italie sur le territoire d'un pays qui ne fait pas partie de l'Union européenne (UE) - mais y aspire - pourront accueillir jusqu'à 3 000 migrants arrivés en Italie par voie maritime. Avec ce traité, **les migrants récupérés en mer ne débarqueront pas en Italie**, et ne fouleront même pas son sol. Ils seront directement emmenés vers les ports albanais. Rome contourne ainsi la responsabilité légale d'accueil qui lui incombe lorsqu'un demandeur d'asile est secouru sur son territoire, maritime en l'occurrence.

En Italie, l'accord, avant même son éventuelle entrée en vigueur, a suscité de très nombreuses critiques. "*Publicité électorale*" en vue des élections européennes de juin, "*inutile et coûteux*", "*inhumain et illégitime*": les députés d'opposition italiens n'ont pas manqué de dénoncer durement cet accord au cours du débat parlementaire. Ils en ont également critiqué le **coût, estimé entre 650 et 750 millions d'euros sur cinq ans**. Les dépenses pour la construction de ces deux centres et des infrastructures nécessaires, pour leur fonctionnement, pour la sécurité ainsi que pour les soins médicaux des demandeurs d'asile seront en effet couvertes à 100% par la partie italienne, selon les

autorités albanaises. Un coût prohibitif qui s'ajoutent aux nombreuses critiques d'ONG et d'institutions contre le projet. L'International Rescue Committee (IRC) a fustigé un accord "déshumanisant", quand Amnesty International dénonçait une "proposition irréalisable, nuisible et illégale". Le Conseil de l'Europe, lui, avait considéré en novembre que ce "régime d'asile extraterritorial se caractérise par de nombreuses ambiguïtés légales". Il risque "d'aboutir à un traitement différent entre ceux dont les demandes d'asile seront examinées en Albanie et ceux pour qui cela se déroulera en Italie", avait estimé la commissaire aux droits de l'Homme du Conseil de l'Europe. Cela n'a pas empêché les députés italiens d'adopter le projet le 24 janvier 2024, par 155 voix pour et 115 contre, avec deux abstentions. Le Sénat, où la coalition ultraconservatrice au pouvoir dispose d'une large majorité parlementaire, devrait aussi l'approuver sans difficulté.

Depuis quelques mois, Rome multiplie donc les mesures pour dissuader les exilés de débarquer sur son sol. Le 28 novembre 2023, voté par la chambre des députés, le décret « cutro 2 » fixe les conditions d'hébergement des exilés sur son sol. Avec la nouvelle législation, toute personne reconnue coupable, même avec une peine non définitive, de blessures corporelles sur des individus mineurs ou infirmes ne pourra entrer en Italie. Aussi, le délai de recours contre l'expulsion d'un étranger titulaire d'un titre de séjour de longue durée dans l'Union européenne est réduit de 30 à 15 jours.

Le 24 septembre 2023, un centre d'hébergement a été inauguré à Pozzallo en Sicile. Il accueillera uniquement les exilés provenant de "pays sûrs", qui ont donc très peu d'espoir d'obtenir une protection en Italie. Son objectif est d'accélérer le traitement des demandes d'asile, et donc les expulsions.

Naufrage de Cutro : l'embarcation de migrants ne présentait pas "d'intérêt particulier", selon l'Italie

Il y a près d'un an, le 26 février 2023, un bateau blanc, le "Summer Love", chargé de 200 personnes, tentait d'accoster sur la côte de la station balnéaire Steccato di Cutro, près de la ville de Crotona, avant de couler. Pour les autorités italiennes pourtant, présentes au siège de Frontex à Varsovie la nuit du drame, la situation ne présentait pas "d'intérêt particulier". C'est ce qu'a découvert le média Euractiv en consultant le rapport d'incident de l'agence européenne de surveillance des frontières, le 30 janvier. Pour rappel, 94 personnes, dont de nombreux enfants, ont perdu la vie dans ce naufrage.

Dans la nuit du 25 février 2023, quelques heures avant le naufrage, un avion de surveillance de Frontex repère le bateau. Il navigue "normalement" à une vitesse d'environ six nœuds par heure, au milieu d'une mer "agitée", secouée par des vagues de 1,25 et 2,5 mètres. Ces informations sont fournies aux autorités italiennes. Elles en concluent à ce moment-là que la situation "n'est pas urgente", l'embarcation suivant "une trajectoire régulière". À cause de l'aggravation des conditions météorologiques, l'avion de Frontex fait demi-tour, et retourne à sa base. Les agents italiens présents à Varsovie - un membre de la Garde financière et un représentant des garde-côtes - décident tout de même d'envoyer deux navires de la Garde financière dans la zone. Ils ne font pas savoir cependant au chef d'équipe que l'affaire présente une situation urgente, peut-on lire dans le document. En raison de la mer agitée, comme l'avion de Frontex, les navires des autorités doivent rebrousser chemin. "Malgré les efforts déployés pour atteindre l'objectif, compte tenu des conditions météorologiques et maritimes difficiles et de l'impossibilité de continuer plus loin en toute sécurité", les bateaux italiens rentrent au port, explique un communiqué de la Garde financière, daté du 27 février 2023. Le dispositif de recherche au sol est alors activé, "le long de la côte". Quelques heures plus tard, durant la nuit, Frontex intercepte un appel satellite du bateau. L'agence européenne transmet le numéro aux autorités italiennes présentes à Varsovie. Ensuite, plus rien. Aux premières heures du 26 février, le bateau coule et se disloque complètement après avoir heurté un banc de sable, dans une zone peu profonde. Les opérations de recherche et de sauvetage sont lancées par l'Italie. "Les patrouilles et les secours arrivés sur place n'ont pu que constater l'échouage du navire, désormais

complètement démembré", relate les autorités.

Tandis que les corps des victimes s'échouaient sur la côte les jours suivants le naufrage, le rôle et les agissements des autorités italiennes dans le drame ont rapidement été questionnées. En juin, une enquête menée par Le Monde, Lighthouse Reports, El Pais, Sky News, Domani et Süddeutsche Zeitung avait révélé que les autorités italiennes n'avaient pas porté assistance au bateau surchargé. "Dès le 25 février, soit la veille du naufrage, Rome avait connaissance d'éléments qui auraient dû conduire au déclenchement des secours" selon Le Monde. Frontex a confirmé à Euractiv avoir transmis toutes les informations récoltées le 25 février, notamment sur le nombre de personnes à bord. Si l'agence n'avait vu qu'un seul passager à travers sa caméra, d'autres éléments, issus des enregistrements d'une caméra thermique, indiquaient la possibilité de la présence d'un grand nombre de personnes. Une information, comme toutes les autres, "*communiquées immédiatement dans un rapport*", avait affirmé Frontex. Des images reçues quelques jours après le drame montrent que le bateau était bien surchargé. Des femmes et des enfants sont entassés à l'intérieur, sur les escaliers et sous le pont. On y voit aussi un père de famille, filmant son garçon de 7 ans, quelques heures avant le naufrage. Aucun d'eux ne survivra.

Le bureau du procureur de Cutro a ouvert une enquête, qui est toujours en cours.

<https://www.euractiv.fr/section/immigration/news/naufrage-a-cutro-le-bateau-de-migrants-ne-presentait-pas-dinteret-particulier-selon-litalie/>

POLOGNE

En Pologne, malgré un nouveau gouvernement, une "violence inimaginable" s'applique toujours à la frontière biélorusse

"Au cours des deux derniers jours (12 et 13 février), 10 tentatives d'entrée illégale en Pologne ont été enregistrées. Le week-end du 9 au 11 février 2024, 28 étrangers ont tenté de se rendre illégalement sur le territoire. "

Fait inédit, la semaine dernière, les autorités ont rendu publics les chiffres de cette pratique, illégale au regard du droit européen et international, mais rendue possible par la législation polonaise en octobre 2021. **Entre le 1er juillet 2023 et le 16 janvier 2024, 6 070 pushbacks** ont été perpétrés par les garde-frontières polonais. L'ampleur de cette pratique a longtemps été difficile à évaluer, car entre août 2021 et juillet 2023, les gardes-frontières "*n'ont pas tenu de registre spécifique aux refoulements à la frontière*", explique le média anglophone Notes from Poland. Jusqu'ici, les pushbacks étaient inclus dans la catégorie plus générale dite des "*franchissements de frontières empêchés*". Et selon ces données, ils s'élevaient à 12 157 en 2022, et 33 781 en 2021. Depuis le début des passages de migrants à cet endroit à l'été 2021, de nombreux témoignages d'exilés et d'associations décrivent des refoulements violents dans la zone, de la part des garde-frontières biélorusses comme polonais. "*Les soldats [polonais] vous attrapent, crient, vous giflent, vous frappent au sol, vous serrent les mains dans le dos, écrasent votre visage au sol avec leurs chaussures. Et puis ils vous jettent par-dessus la clôture*", confiait en octobre 2023 un exilé, à l'ONG Grupa Granica.

L'arrivée au pouvoir en octobre 2023 du chef de file de la coalition d'opposition face au parti conservateur Droit et Justice (PiS) a pourtant fait souffler un vent d'optimisme chez les ONG. "*Ces résultats nous donnent de l'espoir*", confiait alors une membre d'Association for legal intervention. Mais elle restait "*sceptique*" quant à un changement radical vis-à-vis des refoulements illégaux. Quelques mois après la formation du nouveau gouvernement, sa prudence a laissé place à l'amertume. "*Malheureusement, rien n'a changé. Le gouvernement assume même désormais de pratiquer les refoulements, sous couvert de sécurisation de la frontière.*" Il y a deux semaines, **101 associations et 550 militants, artistes et universitaires ont donc appelé**, dans une lettre ouverte, le Premier ministre à **mettre définitivement fin à la pratique des pushbacks**, une "*violation flagrante des droits humains*" qui n'a "*aucune justification humanitaire, morale ou juridique*". "*La punition à*

laquelle la Pologne condamne les migrants qui franchissent irrégulièrement la frontière en les renvoyant de force vers la Biélorussie est particulièrement cruelle", dénonçaient-ils. "Ce n'est pas ainsi que nous imaginons l'État de droit qui nous est promis." En réponse, le premier ministre avait assuré que "le gouvernement travaillait sur une nouvelle stratégie qui protégerait la frontière et garantirait également que des situations dans lesquelles des personnes meurent dans les forêts polonaises ne se reproduisent pas". Le Premier ministre a aussi regretté l'emploi du terme "refoulements", d'après lui "souvent utilisé à mauvais escient pour décrire diverses techniques et méthodes visant à stopper la migration irrégulière à la frontière". Le vice-ministre de l'Intérieur affirme : "Le gouvernement est en train de constituer de nouvelles procédures pour permettre des opérations efficaces de protection des frontières, tout en permettant d'évaluer la situation individuelle de chaque migrant qui se trouve en Pologne". La création de groupes spéciaux de recherche et de sauvetage "visant à prévenir les crises humanitaires" pour ceux qui traversent la frontière, est également en discussion.

Association for legal intervention et toutes les ONG polonaises réclament toujours, elles, *"l'arrêt immédiat et total des violences"*. Pour cela, *"il faut punir les responsables, en les présentant devant la justice"*. *"Si le gouvernement veut vraiment que ça change, il lui faut montrer qu'il n'accepte pas ces pratiques."* Alors que Varsovie réfléchit encore à la manière d'appliquer sa politique, savant mélange de *"protection des droits de l'Homme"* et de *"garantie de la sécurité de l'État"*, la zone frontalière, elle, reste toujours aussi *"dangereuse"* pour les exilés. Pris en étau entre les garde-frontières polonais et biélorusses, les migrants se retrouvent souvent à errer dans ces bois très denses, gorgés de marécages. Des *"familles"* et des *"femmes enceintes"* se perdent parfois et *"peuvent rester dans la forêt pendant des jours, avec souvent un accès limité à la nourriture et à l'eau, déplorait MSF. Il y a eu des cas où ils ont bu de l'eau des marais et sont tombés gravement malades"*. *"Les exilés que l'on rencontre décrivent une violence inimaginable à la frontière, et de plus en plus aigüe de la part des gardes polonais"*. Un des migrants syriens soutenus par l'ONG a raconté avoir été refoulé à deux reprises par les autorités polonaises. *"Et à chaque fois, il a été frappé sévèrement. On lui a cassé les dents."*

EUROPE

Le froid, la neige et les migrants

Mi-janvier 2024, un manteau de neige a recouvert une grande partie de l'Europe centrale et du nord, même à basse altitude, affectant les réseaux ferroviaires, les routes et les aéroports, à l'image de celui de Francfort. En plaine, la neige a en grande partie fondu depuis, mais le redoux s'accompagne de vents violents et de fortes pluies, qui peuvent rendre les déplacements et le sommeil à l'extérieur tout aussi problématiques pour les migrants et les personnes sur la route.

Dans le **nord de la France**, le 18 janvier 2024, l'organisation Utopia 56, qui travaille avec les migrants à Calais et à Paris, a déclaré qu'au moins cinq jeunes Syriens étaient *"morts de froid"* dans la Manche alors qu'ils tentaient de rejoindre le Royaume-Uni. L'eau était à moins de 10 degrés. Selon les services de secours français, la plupart des personnes ne survivraient pas plus de dix minutes à cette température à cette époque de l'année. Quelques jours auparavant, l'association publiait une vidéo montrant un enfant à Paris *"pleurant de froid"*. Selon Utopia 56, cette situation perdure depuis des années.

En **Pologne**, à la frontière avec la Biélorussie, *"les températures en hiver peuvent descendre jusqu'à moins 27 degrés"*, explique une travailleuse humanitaire du collectif Grupa Granica. Son village est situé à quelques kilomètres de la frontière. La région est enneigée pendant une grande partie de l'hiver. *"Un exilé peut commencer son voyage par zéro degré et, un jour ou deux plus tard, il peut faire moins 20 ou même moins 27 degrés. Nous avons eu beaucoup de neige, peut-être jusqu'à un mètre par endroits, et beaucoup de vent. Il neige tous les deux jours et la neige ne*

fond pas. Mais les températures devraient bientôt devenir plus clémentes". Elle travaille avec Grupa Granica depuis 2021. Ils ont créé la fondation Fundacia Bezerkres pour financer leur action d'aide aux migrants à la frontière biélorusse. Le groupe leur fournit de l'eau, de la nourriture, des boissons chaudes, des vêtements, des médicaments, ou encore des soins de santé de base. Les années précédentes, "certains (migrants) arrivaient en claquettes, voire sans chaussures, et nous les retrouvions dans la neige. "Mais cet hiver, les arrivées sont moins nombreuses et ceux qui viennent sont un peu mieux équipés. Le mois dernier, nous n'avons pratiquement pas reçu d'appels. Il y a en revanche eu plus de refoulements. Des gardes-frontières repoussent presque toutes les personnes qui se présentent à la frontière polonaise." L'organisation a récemment été en contact avec un groupe se trouvant du côté biélorusse. "J'espère que les autorités de Minsk les laisseront revenir vers eux, car il fait très froid", elle craint que les gardes-frontières biélorusses les poussent à essayer de passer en Pologne. Grupa Granica dispose d'"épais sacs de couchages" et de "tentes spéciales" qui permettent de survivre quelques nuits, même lorsque les températures descendent bien en dessous de zéro degré. Cela n'empêche pas les bénévoles d'avoir déjà retrouvé des cadavres de personnes ayant succombé au froid.

Dans les Alpes, la neige recouvre les sentiers même pendant les mois d'été. En ce moment, selon l'organisation No Borders, une vingtaine de personnes vivent dans leur refuge à Oulx et espèrent passer en France. *"Ici, à Oulx, la neige est en train de fondre". "Pourtant, à Claviere, qui se trouve à environ 800 mètres au-dessus de nous, la neige et la glace sont permanentes depuis le mois de novembre. Là-haut, sur les sentiers, les températures sont régulièrement inférieures à zéro, jusqu'à moins douze ou même moins quinze".*

"Beaucoup viennent du Soudan. C'est la première fois qu'ils voient de la neige et ils n'ont aucune expérience de la montagne". "Ils ne peuvent pas imaginer qu'il va faire si froid. Ce sont les personnes les plus vulnérables. Ils ne savent pas lire une carte et se perdent. Ce sont surtout ces personnes qui sont retrouvées par les équipes de secours en montagne. Les migrants ayant emprunté la route des Balkans et qui viennent d'Iran, d'Afghanistan et d'Afrique du Nord, ont déjà rencontré la neige et les montagnes et semblent un peu mieux préparés." "Comme les contrôles de police ont doublé ces derniers mois, les migrants rejoignent la frontière de plus en plus tard dans la nuit, montent de plus en plus haut dans les montagnes et font des trajets de plus en plus longs", raconte Amin. Cette situation, combinée au froid en altitude, "rend les choses très dangereuses pour eux".

L'ONG No Borders a consulté des avocats pour s'assurer de la légalité de ses actions en faveur des migrants. Les **bénévoles ont le droit de fournir des vêtements et de la nourriture, et d'offrir une assistance médicale ou de proposer les services d'un avocat.** *"Nous ne sommes pas autorisés à leur indiquer un itinéraire, mais je peux leur dire de ne pas grimper trop haut, car ce chemin ne mène qu'au sommet. Nous avons également le droit de leur dire qu'une fois qu'ils commencent à marcher et à transpirer, ils ne doivent pas enlever leurs vêtements, parce qu'ils auront des problèmes plus tard. Nous leur disons également de laisser leur téléphone allumé pour qu'ils puissent appeler de l'aide s'ils se perdent ou sont en difficulté". "J'ai commencé à travailler ici en mai et une histoire reste gravée dans ma mémoire. J'ai rencontré ce jeune homme qui avait perdu trois doigts d'une main. Il s'était perdu et a continué à monter. À ces altitudes, même au mois de mai, il y a encore de la neige. A plus de 2 400 mètres, il a perdu son gant mais a continué, jusqu'à avoir des engelures. Il était originaire de Côte d'Ivoire. Il a fini par rejoindre la France, mais à quel prix ?"*

La route à travers les Alpes est dangereuse, mais elle permet d'éviter de payer un passeur ou d'être victime de bandes criminelles ; l'absence de passeurs dans la zone s'explique principalement par le fait que le passage de la frontière est limité à une seule route, que la police française contrôle. *"En 2023, cinq personnes sont mortes en montagne. La majorité d'entre elles venaient du Soudan. Cette année, grâce à Dieu, il n'y a pas encore eu de décès", "la plupart de ces personnes (décédées) se sont perdues ou ont paniqué en essayant d'échapper à la police et ont glissé". Tenter d'échapper à la police est en effet l'un des plus grands dangers pour les migrants. "Ceux qui ont emprunté la route des Balkans ont souvent fait de mauvaises expériences avec les forces de l'ordre. Les jeunes qui*

viennent nous voir nous disent qu'ils ont été attaqués par des chiens de la police grecque, bulgare ou croate, qu'on leur a volé leur argent, qu'on les a dépouillés et qu'on leur a volé leur téléphone". "Ils sont souvent refoulés sans chaussures, parfois juste avec leur pantalon, ou même nus. Ils sont habitués à avoir peur de la police. Nous essayons de leur expliquer qu'ici, la police française ne les frappera pas, ne volera pas leur argent ou leur téléphone et que s'ils sont arrêtés, ils ne doivent pas s'enfuir. S'ils sont arrêtés, ils sont renvoyés en Italie, mais s'ils essaient de s'échapper, ils risquent de glisser et de mourir".

ALBANIE

la Cour constitutionnelle approuve l'accord avec l'Italie sur l'externalisation des demandes d'asile (voir ci-dessus à Italie)

BOSNIE- HERZEGOVINE

La Bosnie-Herzégovine entame ses négociations avec Frontex

La Bosnie-Herzégovine et Frontex ont déjà paraphé un accord en 2018, mais il n'est pas entré en vigueur en raison d'un veto opposé par un membre serbe. La Présidence collégiale de Bosnie-Herzégovine a donné son feu vert le 8 février 2024 à l'ouverture de négociations avec l'agence européenne Frontex. Elle a entamé le 12 février 2024 ses **négociations avec l'agence européenne Frontex**. Il s'agit d'une des conditions pour l'ouverture des négociations d'adhésion à l'Union européenne, prévue en mars de cette année. « *L'accord permettra à Frontex de déployer les forces permanentes du corps européen de garde-frontières et de garde-côtes sur le territoire de la Bosnie-Herzégovine, à la demande des autorités compétentes de Bosnie-Herzégovine, afin de soutenir les activités de gestion des frontières* », a déclaré la délégation de l'UE. Des représentants de Frontex sont en visite en Bosnie-Herzégovine avec de représentants d'EUROPOL et de l'Agence européenne pour l'asile. La Bosnie-Herzégovine est le seul pays des Balkans occidentaux qui n'a pas encore conclu d'accord avec Frontex.

Le Corps de coordination pour **les questions migratoires** en Bosnie-Herzégovine s'est réuni vendredi 9 février 2024 à Sarajevo. La réunion était présidée par le ministre de la Sécurité de Bosnie-Herzégovine, et l'accent a été mis sur les défis actuels dans ce domaine, notamment du point de vue de la sécurité et sur les mesures à prendre pour gérer plus efficacement les migrations. Les représentants des agences de sécurité ont à nouveau souligné le manque de policiers pour assurer une protection efficace des frontières et garantir des centres d'accueil temporaires pour les migrants, comme l'un des principaux problèmes.

La police perquisitionne le centre de Blažuj

Le 8 février 2024, la police du canton de Sarajevo a lancé une vaste perquisition mercredi soir dans le centre de Blažuj, non loin de la capitale, à la recherche « *d'armes illégales, de stupéfiants et d'autres objets qui pourraient être utilisés pour mettre en danger la sécurité des usagers et des employés du Centre ou provenir de la commission d'actes criminels* ». Selon les dernières données de l'Organisation internationale pour les migrations (OIM), 2514 migrants sont hébergés dans les quatre centres d'accueil en Bosnie-Herzégovine, dont 712 dans celui de Blažuj.

Arrestation de neuf trafiquants supposés

Neuf personnes suspectées de trafic d'êtres humains ont été arrêtées le 6 février 2024, dans plusieurs villes de Bosnie-Herzégovine, dans le cadre de l'opération Zip menée par la SIPA. Les arrestations ont eu lieu dans la région de Gradačac, Srebrenik et Kladanj (nord-est du pays), où des bâtiments commerciaux et résidentiels ainsi que des véhicules ont été fouillés. Une enquête de plusieurs mois a révélé le passage clandestin d'environ 70 citoyens turcs de la Bosnie-Herzégovine vers la Croatie, puis d'autres pays de l'UE. Cachés dans des camions, ils étaient transportés de Bosnie-Herzégovine en Croatie. L'opération a été menée en coopération avec le ministère de l'Intérieur de Croatie, la police du canton de Tuzla et avec le soutien opérationnel d'Europol.

ROYAUME-UNI

Appel à des influenceurs du réseau social TikTok pour dissuader les migrants

D'après des documents consultés par le Times, le ministre de l'Intérieur souhaite faire appel à des influenceurs du réseau social TikTok basés dans plusieurs pays, pour dissuader les candidats à l'exil de venir au Royaume-Uni. Coût de la manœuvre ? 576 500 £ au total, soit 675 000 euros, qui financeront les auteurs des vidéos. Une liste restreinte de personnes a déjà été établie en Albanie. Elle comprend *"un rappeur, deux comédiens, des blogueurs lifestyle, des personnalités de la télévision et un écrivain voyageur"*. Ces derniers seraient rémunérés à hauteur de 5 800 euros chacun, pour notamment avertir les internautes intéressés par la traversée de leur potentielle expulsion au Rwanda. Un budget supplémentaire de 17 000 euros a été fixé pour rémunérer des influenceurs en Égypte et au Vietnam. Le portefeuille des Tiktokeurs turcs, irakiens et indiens n'a en revanche pas encore été décidé. *"Les passeurs utilisent fréquemment les réseaux sociaux pour colporter des mensonges et promouvoir leurs activités criminelles, et il est essentiel que nous utilisions les mêmes plateformes pour dire la vérité aux migrants sur la traversée de la Manche, et les arrivées illégales au Royaume-Uni"*, s'est défendu un porte-parole du Home office. Ce n'est pas la première fois que Londres s'appuie sur la toile pour freiner les arrivées de migrants. En août 2023, le ministère de l'Intérieur avait versé à Meta au moins 35 000 euros pour la diffusion de centaines de publicités Facebook et Instagram, diffusées auprès d'internautes du nord de la France et de la Belgique, entre janvier 2021 et septembre 2022. Les cibles étaient sélectionnées par langue, notamment l'arabe, le kurde et le persan, et par les *"intérêts"* présentés, à l'instar du football et du cricket afghans, du cinéma iranien, ou de la *"cuisine irakienne"*. Des chercheurs universitaires avaient néanmoins prouvé que ces publicités touchaient en majorité des touristes et des hommes d'affaires en déplacement.

En août 2021, le Home office avait aussi mis en ligne un site internet non officiel, à destination des candidats à l'exil fournissant de nombreuses informations - en arabe, en persan, en kurde, en pachto et en tigrigna - sur les risques qui attendaient les migrants désireux de rejoindre le Royaume-Uni. *"Si vous tombez à la mer, vous risquez de vous noyer, vous ne tiendrez pas plus de 30 minutes dans l'eau froide, pouvait-on lire. Si les conditions en mer changent rapidement, votre bateau se renversera/chavirera. Vous mourrez rapidement d'hypothermie"*. Pour un chercheur au centre Migration citoyenneté de l'Institut français des relations internationales (Ifri), la création de ce site illustrait bien *"la direction vers laquelle se tourne le Royaume-Uni en termes de politique migratoire : celle de l'externalisation"*. Une stratégie que réitère donc Londres trois ans plus tard, sur TikTok cette fois.

Si les résultats de cette stratégie restent peu probants, pour Londres, l'initiative a toute sa place dans sa politique anti-immigration. *"Les mesures que nous avons prises [jusqu'ici] ont réduit les traversées de 36 % l'année dernière"*, s'est encore justifié le porte-parole du Home office. En 2023, le Royaume-Uni a enregistré 29 437 arrivées de migrants en "small boats", contre 45 000 en 2022. Mais cette baisse s'explique par l'accord signé entre Londres et l'Albanie en décembre 2022 pour lutter contre l'immigration clandestine. Cette année-là en effet, près d'un tiers des 45 000 arrivées sur le sol anglais concernaient des Albanais partis de France, souvent des hommes majeurs seuls. À l'été 2022, les Albanais ont même représenté jusqu'à 50 % des passagers de "small boats".

Le projet de loi du premier ministre

Le Premier ministre a fait du projet de loi visant à expulser au Rwanda des migrants arrivés illégalement au Royaume-Uni, le socle de sa politique de lutte contre l'immigration clandestine et espère pouvoir le mettre en application avant les élections législatives prévues cette année. Mi-janvier 2024, il l'a qualifié de **« priorité nationale urgente »**. Mais ce projet très controversé, débattu actuellement à la Chambre des Lords cette semaine, est critiqué aussi bien par le chef de l'Église anglicane que par les Nations unies. Une commission parlementaire, composée de douze membres, des travaillistes et des conservateurs des deux chambres du Parlement, juge dans un

rapport publié lundi 12 février 2024, le projet « **fondamentalement incompatible** » avec les obligations du Royaume-Uni en matière de droits humains. Avec ce projet, des organismes publics seraient « *autorisés à agir en violation de la Convention européenne des droits de l'homme* », alerte la Commission. « *Si le Royaume-Uni adopte une législation qui ne respecte pas ses propres engagements internationaux en matière de droits humains, cela nuira gravement à sa capacité d'influencer les autres pays pour qu'ils respectent le droit international* », écrit-elle encore dans ce rapport. Le projet divise au sein même du parti conservateur, des élus ayant critiqué le texte, alors que d'autres ont réclamé un durcissement. Ces derniers avaient tenté en vain de l'amender avant son adoption par les députés.

<https://www.ouest-france.fr/europe/royaume-uni/royaume-uni-le-projet-dexpulser-des-migrants-au-rwanda-etrille-au-parlement-312b3570-c98f-11ee-bd89-65961cacb703>

<https://www.rfi.fr/fr/europe/20240212-royaume-uni-le-projet-d-expulser-des-migrants-au-rwanda-%C3%A9trill%C3%A9-par-une-commission-parlementaire>

1 057 migrants arrivés en 15 jours au Royaume-Uni

Après 25 jours sans arrivées, Londres a renoué le 13 janvier 2024 avec les débarquements de canots de migrants sur ses côtes. En 15 jours, 1 057 exilés ont traversé la Manche. Dans le détail, 358 personnes ont été recensées pour la journée du 17 janvier, 139 pour le 14 janvier et 276 pour le 28 janvier, selon les chiffres communiqués par le Home Office. Les départs ont donc repris malgré le froid et la température de l'eau qui n'excède pas 10 degrés. La police française se déploie sur tout le littoral pour empêcher les canots de se mettre à l'eau. Les autorités ont empêché mercredi 17 janvier 2024, à partir depuis la plage de Sangatte, le départ d'une centaine d'exilés, dont des enfants.

Un tiers de traversées de moins en 2023 qu'en 2022

Depuis les accords entre la France et le Royaume-Uni, et l'accord signé entre Londres et l'Albanie, le nombre de personnes atteignant le littoral anglais a baissé : 29 437 arrivées de migrants en "small boat" en 2023, contre 45 000 en 2022. Les albanais sont bien moins nombreux à traverser la Manche.

18 mois de prison pour un Soudanais de 22 ans piloter un bateau de migrants

Le tribunal de Canterbury, vendredi 2 février 2024, a condamné un Soudanais de 22 ans pour facilitation de l'immigration clandestine. L'homme a été identifié comme le conducteur d'un bateau de migrants secouru dans les eaux anglaises le 26 septembre 2023. Le canot avait quitté Sangatte, dans le nord de la France, et se dirigeait vers le Royaume-Uni avec 70 personnes à bord lorsqu'il a été intercepté par les Britanniques. Le jeune homme "*a été aperçu en train de contrôler la barre [du bateau]. Il a coupé le moteur et a tenté de s'éloigner de la barre à l'approche du navire des forces frontalières*". Il a dans un premier temps affirmé qu'il n'avait pas piloté le canot, ni demandé d'argent pour la traversée. Mais il a finalement plaidé coupable au tribunal. Cette embarcation a été impliquée dans le décès d'une femme sur la plage de Sangatte, le même jour. Le matin du 26 septembre vers 5h, une migrante érythréenne a été retrouvée "*en arrêt cardio-respiratoire*" par les sapeurs-pompiers ; elle aurait tenté de monter dans le canot. La cause de la mort demeure floue : l'enquête menée par les autorités françaises est toujours en cours pour faire la lumière sur ce drame. Le Soudanais de 22 ans a expliqué avoir quitté son pays en février 2021 et avoir traversé le Tchad, la Libye et la Tunisie avant de traverser la Méditerranée. Arrivé en Italie, il a rejoint la France. "*En étroite collaboration avec nos partenaires français, nous avons pu arrêter ce bateau au large des côtes anglaises, protéger les personnes à bord et garantir que le soudanais soit traduit en justice*", s'est félicité la NCA. "*La lutte contre le trafic de migrants est l'une des plus grandes priorités de la National Crime Agency, et nous sommes déterminés à ce que les individus qui mettent la vie d'autrui en danger dans un but lucratif soient tenus pour responsables*". Mais selon son rapport, la Cour des comptes, "*La Cour a constaté que les Britanniques ne communiquent pas de renseignements exploitables sur les départs des 'small boats' et donnent des informations de premier niveau, très*

générales et non recoupées" .

SERBIE

La Serbie vide les camps de Voïvodine

Le 2 février 2024 : Plus de 700 personnes ont été transférés des camps de Voïvodine (nord de la Serbie) vers ceux du centre et du sud du pays. En conséquence, beaucoup d'exilés se dirigent à nouveau vers la Bosnie-Herzégovine.

<https://www.courrierdesbalkans.fr/Refugies-Balkans-Les-dernieres-infos>

ASIE

LIBAN

Des familles entières partent par la mer vers Chypre ou l'Italie

Parmi les candidats au départ pour cette dangereuse traversée, on retrouve des réfugiés syriens arrivés depuis le début de la guerre en 2011, des réfugiés palestiniens présents au Liban depuis 1948, mais aussi de plus en plus de Libanais. C'est un fait nouveau lié à la crise économique. À cause de la dévaluation et des restrictions bancaires, on estime aujourd'hui que **80 % de la population au Liban vit sous le seuil de pauvreté** et c'est bien cette grande précarité qui pousse des familles entières à partir à tout prix faute de perspectives. Rien qu'en 2023, une centaine d'embarcations ont quitté le nord du Liban, avec à leurs bords plusieurs milliers de personnes, pour tenter de rejoindre l'île de Chypre à 160 km ou l'Italie. On dénombre au moins 250 morts ou disparus. À Tripoli, la grande ville du nord du pays, l'une des plus pauvres de la Méditerranée un Libanais de 39 ans, a tenté de rejoindre l'Italie avec sa femme et ses quatre enfants. Tous sont morts noyés. Il est le seul de sa famille à avoir survécu. Avec d'autres rescapés, il a porté plainte contre les passeurs. Mais l'enquête piétine. *« Je veux dire aux gens de ne pas essayer de faire cette traversée avec leurs enfants, car j'ai essayé, et j'ai perdu toute ma famille. J'espère que les passeurs recevront la peine qu'ils méritent. On ne demande rien d'autre que la justice. Enfin si la justice fait son travail, car au Liban rien ne fonctionne. »* Les passeurs font payer la traversée entre 3 000 et 7 000 euros par personne. Ils sont lourdement armés d'après les témoignages des rescapés. Les embarcations sont précaires et surchargées. À bord, les migrants sont régulièrement victimes de *pullbacks* : il s'agit d'empêcher par la force une embarcation de quitter des eaux territoriales ou de *pushbacks*, c'est-à-dire les atteindre pour les refouler.

Le naufrage d'une embarcation partie du Liban en 2022 est emblématique : le 23 avril, la marine libanaise a intercepté un bateau avec à son bord 85 personnes. Les 45 rescapés accusent l'armée d'avoir fait couler le navire volontairement en le percutant à deux reprises. L'armée de son côté affirme que l'embarcation a coulé, car elle était surchargée. La justice a clos le dossier. L'avocat des victimes demande la réouverture du procès contre l'armée. *« Les migrants ne sont pas des chiffres, ce sont des êtres humains. Nous ne nous taisons pas sur les violences qu'ils ont subies. Nous avons été notifiés que le tribunal considère qu'aucun crime n'a été commis. Nous n'allons pas laisser faire. »*

Après ce périple meurtrier, ceux qui atteignent Chypre, ne sont pas aux bouts de leurs peines. Les Libanais sont rapatriés automatiquement, car il existe un accord avec Chypre. Les Syriens peuvent demander l'asile, mais la procédure peut prendre plusieurs années.

<https://www.rfi.fr/fr/moyen-orient/20240209-au-liban-la-pauvret%C3%A9-pousse-des-familles-enti%C3%A8res-%C3%A0-partir-par-la-mer-vers-chypre-ou-l-italie>

SYRIE

Les réfugiés rentrés en Syrie font face à de graves violations des droits humains.

Le gouvernement mais aussi les groupes armés ont mené des détentions arbitraires, des

disparitions forcées, des violences sexuelles ou encore des enlèvements, affirme le Haut-Commissariat des droits de l'homme dans un rapport publié mardi à Genève. « *La situation des rapatriés soulève de sérieuses questions quant à l'engagement des États à respecter les droits de la défense et le principe de non-refoulement* », a déclaré le Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme. Un rapatrié a dit avoir été violemment arrêté une fois rentré en Syrie et emmené dans un lieu inconnu par les forces de sécurité des autorités locales, avoir eu les yeux bandés pendant deux jours et avoir été battu à plusieurs reprises. « *Ce rapport dresse un tableau alarmant des souffrances des rapatriés, en particulier des femmes, alors que le nombre de déportations de Syriens depuis d'autres pays ne cesse d'augmenter* ». « *Les rapatriés semblent particulièrement vulnérables* », notamment les femmes. « *Les personnes qui souhaitent retourner en Syrie et y refaire leur vie ne doivent pas être stigmatisées, discriminées ou soumises à une quelconque forme de violence ou d'abus une fois de retour dans leur pays d'origine* ». Le rapport souligne en outre que les femmes rapatriées sont confrontées à des restrictions spécifiquement discriminatoires de leur liberté de mouvement et de leur indépendance. Un certain de femmes sont forcées par des membres masculins de leur famille à retourner en Syrie afin d'évaluer les conditions d'un retour sûr et durable pour le reste de la famille. En plus d'être privés de documents d'identité, ces réfugiés de retour sont aussi victimes d'extorsions, de confiscation de leur propriété. Face à ces abus, certains rapatriés ont été finalement contraints de s'exiler une seconde fois. Une femme rapatriée, détenue pendant une semaine avec ses deux filles par les forces de sécurité gouvernementales alors qu'elles tentaient de quitter la Syrie pour la deuxième fois, a déclaré que sa famille avait dû payer un pot-de-vin de 300 dollars pour accélérer leur libération. « *J'ai été interrogée tous les jours et on m'a demandé les raisons de mon voyage au Liban* », a-t-elle fait valoir. L'ONU considère toujours que les conditions ne sont pas réunies pour des retours volontaires. D'autant que les réfugiés sont également confrontés à des difficultés économiques, des abus, des discours de haine ou encore d'arrestations dans les pays d'accueil. Les services du Haut-Commissaire appellent toutes les parties au conflit à respecter pleinement le droit international humanitaire et le droit international des droits de l'homme. Ils demandent aux parties au conflit un accès sans entraves pour évaluer la situation des réfugiés qui sont rentrés en Syrie.

https://news.un.org/fr/story/2024/02/1143122?utm_source=UN+News+-+French&utm_campaign=3d7153c451-EMAIL_CAMPAIGN_2024_02_14_01_03&utm_medium=email&utm_term=0_0264da9d8f-3d7153c451-%5BLIST_EMAIL_ID%5D

AFRIQUE

ALGERIE

1 939 migrants ont été expulsés par l'Algérie dans le Sahara.

Entre le 1er et le 17 janvier, 1 939 migrants ont été expulsés par l'Algérie dans le Sahara à la frontière nigérienne, une zone appelée "Point zéro". Du jamais vu, selon le collectif Alarme phone Sahara qui a effectué le recensement. Parmi les exilés expulsés, se trouvent majoritairement des Subsahariens et des Africains de l'Ouest. Certains habitaient en Algérie, d'autres avaient déjà été expulsés des pays frontaliers comme la Tunisie, la Libye ou le Maroc.

"*L'année 2024 a commencé avec des expulsions au Niger*", selon le collectif Alarme phone Sahara. Les chiffres sont "", selon le coordinateur du collectif : 1 939 migrants ont été renvoyés illégalement d'Algérie dans le désert nigérien en un peu plus de deux semaines. "*Du jamais vu*". C'est en plein Sahara aux portes du désert du Ténéré que sont envoyés les exilés. La zone frontalière est aussi appelée "Point zéro". Selon les équipes d'Alarme Phone Sahara - basées à Agadez, Assamaka, Arlit, Niamey, dans la région de Kawar (sur la route vers la Libye) - les migrants expulsés ces deux dernières semaines viennent du Sahel et d'Afrique de l'Ouest principalement. "*Le 8 janvier 2024, les forces algériennes ont expulsé 306 Nigériens, 2 Tchadiens, 1 Djibouti*". "*Le 10 janvier 2024, 91 migrants subsahariens sont arrivés répartis comme suit : 1 Camerounais, 11 Ivoiriens, 18 Guinéens*"

de Conakry, 30 Maliens et 31 Nigériens", liste le collectif.

"Les mesures de l'UE pour retenir les migrants sur le continent africain sont en grande partie responsables de la situation", juge Alarme Phone en évoquant les partenariats migratoires signés entre Bruxelles et le Maroc, la Tunisie et la Libye. "Ils font tout pour que les pays africains empêchent les départs, donc les migrants sont bloqués puis renvoyés plus au sud". Alarme phone Sahara évoque aussi la reprise des rafles par l'Algérie dans les villes. Aujourd'hui, on arrête les Noirs dans leur appartement, dans la rue, sur leur lieu de travail, sur les terrains de sport et puis on les envoie vers Point zéro". Il existe aussi des renvois transfrontaliers. Depuis des mois la Tunisie expulse illégalement des Subsahariens vers l'Algérie. "Quand les autorités algériennes constatent que des Noirs ont traversé la frontière, ils les arrêtent". Les migrants qui viennent de Tunisie "se reposent généralement quelques jours" puis "sont expulsés à leur tour". Les dangers sont réels. Les exilés sont généralement abandonnés à la tombée de la nuit. Lorsqu'ils sont lâchés, ils sont livrés à eux-mêmes. Sans eau ni nourriture, ils doivent parcourir 15 kilomètres à pied pour rejoindre le village nigérien le plus proche, Assamaka. C'est là que se trouve le centre de transit de l'Organisation internationale des migrations (OIM) qui assiste les retours volontaires des migrants vers leur pays d'origine. Chaque année, de nombreux exilés disparaissent. Ils peuvent se perdre, mourir de déshydratation, ou être victimes de groupes mafieux.

MAURITANIE

Intercepter davantage de canots de migrants en route vers les Canaries.

Le Premier ministre espagnol, et la présidente de la Commission européenne, qui ont été reçus par le président mauritanien, sont en visite en Mauritanie jeudi 8 février 2024. À travers ce voyage, ils entendent développer leur coopération sur la question migratoire. L'Union européenne va débloquent une enveloppe de 200 millions d'euros pour aider la Mauritanie à contrôler les flux de migrants. L'Espagne s'inquiète de l'augmentation des débarquements de migrants venus des rives mauritaniennes. Jusque-là exceptionnels en raison d'accords entre les deux pays, les départs depuis la Mauritanie connaissent une forte hausse cette année. En janvier, plus de 7 000 migrants sont arrivés aux Canaries, dont 80 % avaient pris la mer depuis les côtes mauritaniennes, distantes d'environ 1 000 km de l'archipel espagnol. Les autorités espagnoles observent cette tendance depuis la fin d'année dernière mais le phénomène a pris de l'ampleur au mois de janvier 2024. D'après une responsable canarienne, "300 000 personnes attendent d'embarquer" en Mauritanie pour rejoindre les îles des Canaries. Nouakchott relâcherait-elle la surveillance de ses côtes ces derniers mois afin d'obtenir plus d'argent de l'UE ? C'est en tout cas ce que laisse entendre des sources gouvernementales espagnoles.

Depuis plus de 20 ans, la Mauritanie reçoit des sommes conséquentes de l'Espagne et de l'Union européenne pour la gestion des migrants. Pour la période 2022-2027, l'allocation de l'UE s'élevait à 12,5 millions d'euros. À cela s'ajoutent les subventions annuelles de l'Espagne pour la formation et l'équipement des garde-côtes mauritaniens, qui atteignent 10 millions d'euros. En échange, Nouakchott s'engage à accueillir sur le sol mauritanien les exilés entrés de manière irrégulière aux Canaries après avoir quitté le pays, et à bloquer les départs des canots. Par ailleurs, une cinquantaine d'agents espagnols disposant de leurs propres moyens terrestres, patrouilleurs, bateaux, hélicoptères et avions sont déployés dans le pays pour surveiller les plages et les eaux mauritaniennes.

Mais la Mauritanie semble réclamer davantage. Lors d'une réunion à Bruxelles le 11 décembre 2023 en présence de hauts responsables espagnols et européens, des représentants mauritaniens ont exigé plus de moyens matériels et techniques pour lutter contre l'immigration irrégulière. "La Mauritanie a insisté pour recevoir davantage d'attention de la part de l'UE, prenant référence le prétendu grief comparatif avec la Tunisie", selon une source diplomatique. L'an dernier, une enveloppe d'un milliard d'euros a été allouée à Tunis pour redresser son économie, dont 150 millions pour les questions migratoires en échange d'un plus grand contrôle des frontières maritimes.

Or, pour les associations, la **solution à la crise migratoire ne se trouve pas dans l'externalisation et la militarisation des frontières.** "C'est le manque de ressources pour survivre

qui pousse les gens à fuir", estime le responsable de la communication du Service jésuite des migrants (SJM). "Les gens continueront d'atteindre le continent par des itinéraires de plus en plus dangereux. C'est un pas de plus vers la création d'une Europe forteresse". Selon l'association Caminando Fronteras, des centaines de personnes sont déjà portées disparues sur la route mauritanienne ces deux derniers mois. "Il est désormais plus important que jamais de renforcer les recherches pour éviter un nouveau massacre".

NIGER

Le business de la migration reprend à Agadez

Depuis plusieurs mois, Agadez, dernière grande cité nigérienne sur la route de la Libye, renoue avec le business de la migration. "**La ville renaît de ses cendres**", se réjouit le Nigérien coordinateur du collectif Alarme Phone Sahara, qui porte secours aux migrants perdus dans le désert à la frontière algérienne et libyenne. En novembre 2023, les militaires au pouvoir ont aboli la loi qui criminalisait le trafic de migrants. Adopté le 26 mai 2015 sous pression de l'Union européenne (UE), le texte prévoyait des peines d'emprisonnement allant de cinq à dix ans et des amendes d'un à cinq millions de francs CFA (entre 1 500 et 7 600 euros) pour les trafiquants. Cette loi avait fait du pays africain un partenaire stratégique pour l'UE qui cherche à tout prix à contenir les flux migratoires. Mais avec le renversement du président en place au Niger en 2023 l'Union européenne a immédiatement mis fin à son soutien financier : une aide de 800 millions d'euros sur la période de 2021 à 2024. En réponse, les militaires ont abrogé la loi 2015-36, fustigeant un texte adopté "*sous l'influence de certaines puissances étrangères*". La commissaire européenne aux Affaires intérieures, s'est dite "*très préoccupée*" par cette décision qui "*risque de causer de nouveaux décès*".

Si la décision nigérienne était politique, force est de constater que la grande majorité des **habitants d'Agadez ont salué l'abrogation** de cette loi, largement impopulaire dans le pays. Des passeurs emprisonnés ont été libérés, les véhicules confisqués rendus à leurs propriétaires et l'économie locale est repartie. "*Agadez était devenue une ville morte, on sent que la vie reprend*", dit un ancien passeur et président de l'association des ex-prestataires de la migration. Selon le journal La Croix, le trafic de migrants procure des revenus à plus de 5 000 familles d'Agadez. À la gare routière de la ville, l'effervescence a repris comme avant : les vendeurs ambulants sont de retour pour proposer aux exilés toutes sortes de produits (bidons d'eau, biscuits, gants, cagoules...) nécessaires à la traversée du désert, les gens échangent à nouveau la monnaie, des chauffeurs chargent leurs véhicules de dizaines de migrants... "*Ces scènes avaient disparu. Les Nigériens ont retrouvé leur métier de chauffeur, de guide, de vendeurs... chacun a repris ses fonctions*". En 2015, lors de la promulgation de la loi au Niger, l'UE avait créé un fonds spécifique, nommé "*fonds fiduciaire d'urgence de l'Union européenne pour l'Afrique*" pour financer des programmes de reconversion à hauteur de 1,5 million de francs CFA (2 200 euros). Trop peu, ont estimé les passeurs.

Un passeur nigérien a, lui, bien profité de cette somme, qui lui a permis d'ouvrir un restaurant mais pas de vivre décemment. "*C'était très dur financièrement. Du jour au lendemain, je ne gagnais plus rien*". En tant que passeur, il touchait entre 2,5 millions et 3 millions de francs CFA par semaine (entre 3 800 et 4 500 euros). Comme beaucoup d'autres il s'efforce aujourd'hui de "*faire repartir son business*" : reprendre contact avec des migrants, louer et meubler les lieux où sont logés les exilés avant le départ, sélectionner des chauffeurs... Et ça marche. À Agadez, grande plaque tournante des routes migratoires ouest-africaines et subsahariennes, le business des passeurs a bien redémarré. Les pick-up ont repris la route vers le nord, direction la Libye, à la vue de tous. Les équipages, enregistrés au préalable auprès des forces de police, rejoignent généralement un convoi militaire hebdomadaire qui fait route vers Dirkou, gage d'une relative sécurité. Les passeurs, premiers concernés, mettent en avant cette sécurité offerte aux migrants : les chemins empruntés pour aller en Libye ne sont plus officieux, perdus dans le désert. Finis les convois clandestins proposés par des passeurs peu scrupuleux qui pouvaient abandonner les migrants dans le désert s'ils étaient pris en chasse par des mafias ou les forces de l'ordre nigériennes. "*Cette loi avait forcé les migrants à prendre*

des itinéraires toujours plus éloignés" des axes routiers *"et plus dangereux"*, estimait une personne qui a travaillé avec « Border Forensics sur les conséquences de la loi en question sur la route du désert vers la Libye.

Aujourd'hui, la route vers la Méditerranée est donc plus sécurisée pour les exilés, plus encadrée administrativement, certes, mais sur un périmètre réduit. Une fois passée la frontière nigérienne, la traversée du désert et du Sahel reste hautement dangereuse. Les risques de croiser des groupes terroristes ou mafias locales restent élevés. Sans compter que la destination finale, Sabah, a la triste réputation d'être un *"enfer"* pour les migrants qui traversent la ville. Plusieurs témoignages recueillis par l'Organisation internationale des migrations (OIM) et par des médias évoquent des marchés aux esclaves dans cette localité du sud de la Libye, incontournable pour remonter vers les côtes. Certaines victimes *"qui ne trouvent pas d'acheteur"* sont même abattus *"d'une balle dans la tête"*, assurait en 2017 l'agence onusienne. Dans les régions du nord, la situation n'est pas plus facile pour les exilés. Dans les prisons, où ils sont enfermés après avoir été interceptés en mer ou arrêtés dans la rue, ils sont victimes de violences, de viols, de travail forcé, d'exploitation ou encore d'extorsion. Pour fuir ces conditions dramatiques, les migrants tentent de traverser la Méditerranée pour rejoindre l'Europe, via l'Italie. Au péril de leur vie. L'année 2023 a été la plus meurtrière dans cette zone maritime. Au total, près de 2 500 exilés ont péri en Méditerranée centrale l'an dernier. Le précédent record remonte à 2017 lorsque plus de 2 800 personnes sont décédées dans ces eaux.

TUNISIE

1 313 personnes sont mortes ou ont disparu

Au total en 2023, *"1 313 personnes sont mortes ou ont disparu devant les côtes tunisiennes"*, a indiqué mardi 13 février un experte en migrations au sein du Forum tunisien des droits économiques et sociaux (FTDES). *"Un chiffre jamais atteint en Tunisie"*. Au moins deux tiers des migrants décédés en Méditerranée étaient originaires d'Afrique subsaharienne. Ce funeste bilan *"équivalait à peu près à la moitié des morts ou disparus en Méditerranée"* l'an dernier, selon l'ONG tunisienne. Selon l'Organisation internationale des migrations (OIM), 2 500 exilés ont péri en Méditerranée centrale en 2023, contre environ 1 400 l'année précédente. Les départs en mer de ressortissants subsahariens ont connu une forte accélération en Tunisie après le discours virulent en février 2023 du président, qui dénonçait l'arrivée *"de hordes de migrants clandestins"*, qu'il présente comme une menace démographique pour son pays.

Depuis cette date, les Noirs - devenus la cible de violences de la part de la population mais surtout des autorités - tentent de fuir le pays coûte que coûte, majoritairement par la mer. Cet été, des milliers d'entre eux ont été raflés par la police dans plusieurs villes tunisiennes, plus particulièrement à Sfax (centre-est), puis envoyés dans le désert, à la frontière entre la Libye ou l'Algérie. Une centaine de personnes, dont des femmes et des enfants, y sont mortes de soif. Une pratique qui a recommencé dès le mois de septembre 2023, peu de temps après les arrivées massives à Lampedusa depuis la Tunisie – où environ 10 000 personnes ont débarqué sur l'île italienne en quelques jours. En trois mois, 1 500 migrants ont été interpellés par les autorités tunisiennes sur terre ou en mer puis envoyés manu militari à la frontière libyenne. Les Noirs ont ensuite été remis discrètement à des milices libyennes et transférés dans les prisons du pays, où ils risquent l'extorsion, le travail forcé ou encore la torture.

Si les Subsahariens fuient en masse la Tunisie, les jeunes Tunisiens aussi sont nombreux à prendre la mer pour tenter d'atteindre les côtes italiennes. En 2023, ils représentaient la deuxième nationalité des quelque 150 000 migrants arrivés de manière irrégulière en Italie, juste derrière les Guinéens. Depuis le début de l'année, plus de 50 Tunisiens sont portés disparus en Méditerranée. Les familles des victimes ont manifesté à Tunis ces derniers jours pour demander des comptes aux autorités. *"Nous n'avons aucune information à leur propos"*.

Malgré une météo moins propice aux départs, les traversées de la Méditerranée ne faiblissent pas cet hiver. Et dans le même temps, les drames se multiplient.

Disparition de 17 tunisiens en méditerranée

Des opérations de recherche ont été lancées en Méditerranée après la disparition d'un canot de migrants. Au total, 17 ressortissants tunisiens restent introuvables, a annoncé lundi 12 février 2024 la garde nationale tunisienne. Parmi eux, un enfant de cinq ans. Ces migrants ont pris la mer lundi 5 février 2024 depuis Bizerte, dans le nord de la Tunisie, à destination des côtes italiennes.

Les familles des 40 migrants disparus manifestent

Mardi 6 février 2024, les familles des 40 migrants tunisiens disparus le 16 janvier 2024, ont manifesté à Tunis pour demander des comptes aux autorités. "*Nous n'avons aucune information à leur propos*", a déploré une femme. Le garçon de 17 ans en décrochage scolaire, avait quitté une formation en mécanique sans rien dire à sa famille dans l'espoir de rejoindre son frère aîné arrivé clandestinement en Italie quatre mois plus tôt. "*Les jeunes ne cherchent même pas à apprendre un métier ou à travailler ici. Ils pensent que c'est inutile. Ils ne pensent qu'à émigrer surtout quand ils voient les photos sur les réseaux sociaux de leurs amis*" qui ont réussi la périlleuse traversée, a-t-elle ajouté.

L'aggravation de la conjoncture économique avec une croissance estimée à 1,2% pour 2023 (la moitié de 2022) et un chômage des jeunes à 38%, sont des facteurs décisifs de cette émigration massive. Les restrictions en Europe sur les visas "qui excluent le plus grand nombre" ainsi que "les facteurs économiques et sociaux" expliquent ce phénomène selon l'organisation FTDES spécialisée dans les questions migratoires. "*Les conditions climatiques [une grave sécheresse l'an passé] et l'instabilité politique*" depuis le coup de force du président à l'été 2021 ont alimenté cette tendance. En 2023, les Tunisiens ont représenté la deuxième nationalité de migrants irréguliers arrivés en Italie (avec 17 304) juste derrière les Guinéens (18 204), selon des chiffres du ministère de l'Intérieur italien.

13 migrants morts dans le naufrage de leur embarcation partie de Sfax

Treize migrants soudanais sont morts et vingt-sept sont portés disparus après le naufrage jeudi 8 février 2024 de leur embarcation partie clandestinement de la côte tunisienne près de Sfax, a indiqué le porte-parole de tribunal de Monastir. Au total, 42 Soudanais se trouvaient sur une embarcation de fortune partie du littoral de Jebiniana, près de Sfax (centre-est), selon le récit aux autorités des deux uniques survivants du naufrage. Des opérations sont en cours pour tenter de retrouver d'autres naufragés. Tous des hommes et ressortissants soudanais, les victimes possédaient des cartes de demandeurs d'asile délivrées par le Haut-commissariat des Nations unies aux réfugiés (HCR) en Tunisie. Leur bateau de métal fait de morceaux de ferraille soudés à la va-vite, était très fragile. Une enquête a été ouverte pour déterminer les responsabilités de ce naufrage et on n'exclue pas la probabilité que ces migrants aient été "*exploités dans une affaire de traite humaine ou dans la formation d'un groupe criminel pour rallier clandestinement l'Europe*".

De nombreux Soudanais, ayant fui leur pays et la Libye voisine, vivent en Tunisie, notamment vers Médenine et Sfax, dans des conditions précaires, malgré la protection - ou demande de protection - du HCR. Tunis n'a pas de politique d'asile et ne s'est donc pas doté d'un cadre légal national nécessaire à la prise en charge des étrangers. Les questions de protection sont donc déléguées au HCR. Mais en l'absence d'une politique d'intégration, beaucoup de Soudanais survivent dans la rue, sur les chantiers, sans perspectives économiques et professionnelles.

En 2023, le nombre de candidats à l'émigration clandestine interceptés par les autorités tunisiennes s'était établi à 70 000 personnes, soit plus du double pour la même période l'année précédente, selon des statistiques du porte-parole de la Garde nationale. Dans le détail, plus de 54 000 candidats étaient des étrangers, en majorité des ressortissants d'Afrique subsaharienne, et le reste des Tunisiens (plus de 15 000).

INTERVIEW

"C'est bien le foot, ça nous permet d'oublier nos misères"

Ils sont à Paris, en Belgique ou en Tunisie, sans-papiers souvent, et vivent dans des conditions difficiles, voire catastrophiques. La compétition de la Coupe d'Afrique des Nations de Football est souvent pour eux une parenthèse dorée qui leur permet, le temps d'un match de football, d'oublier la précarité de leur quotidien. Voici leurs témoignages.

Un ivoirien, sans-papiers, actuellement en attente de sa régularisation, vit en région parisienne. *« Je suis évidemment supporteur de la Côte d'Ivoire, c'est mon pays, et vous avez vu notre parcours ! On est ressuscités ! Sans le Maroc, on n'aurait pas gagné, on passait pas les 8e de finale. »* En dominant la Zambie (1-0) lors du dernier match de poules, les Lions de l'Atlas ont fait un beau cadeau à l'hôte ivoirien, qualifié miraculeusement pour les quarts de finale de la Coupe d'Afrique des nations. La Côte d'Ivoire est le pays hôte de la compétition. Les Éléphants ont éliminé le Sénégal, tenant du titre, aux tirs aux buts. *0 Pour les quarts de finale, je vais regarder le match sur mon portable, comme d'habitude. Ça sera samedi à 18h, je travaille que le matin, je finis à 12h. Je vais pouvoir regarder le match en famille avec ma femme chez nous, tranquillement. Je suis ravi ! Je regarde les matchs en me connectant sur des chaînes piratées sur Google. Parfois, les matchs que je trouve sont commentés en arabe, parfois en français, ça me dérange pas. Ce n'est pas diffusé à la télé gratuitement en France, il faut avoir un abonnement à une chaîne payante. Ce n'est pas mon cas. Le problème avec la CAN, ce sont plutôt les horaires. Moi, je fais des ménages dans des entreprises, je travaille tôt le matin, et tard le soir, je finis souvent vers 20h. Donc quand les matchs ont commencé, je suis parfois en train de travailler, parfois dans les transports en commun pour rentrer chez moi. Ce qui est frustrant, c'est quand tu perds la connexion dans le RER alors qu'on est en pleine action ! Tu es obligé d'attendre, c'est horrible ! Et puis, c'est dur de ne pas montrer sa joie ! On se retient de pousser des cris de bonheur dans le bus, alors je fais des petits gestes de victoire sur mon siège devant mon petit écran. Si je me mets à hurler de joie tout seul, on me demanderait de descendre, c'est sûr.*

Pour un Congolais, demandeur d'asile en Belgique : *"Evidemment que la RD Congo va gagner la compétition. C'est sûr. On a battu la grande équipe égyptienne, et là on va jouer contre la Guinée. On a toutes nos chances. Je regarde les matchs dans mon centre d'accueil à Tournai avec les autres résidents. On branche un de nos portables à la télévision du centre. Ensuite, tout le monde regarde le match. On est très nombreux, il y a plein d'ambiance. On est 750 résidents dans le centre, et à chaque match, on est environ 100 personnes, il y a des femmes et enfants, de toutes nationalités. Ce sont des moments de gaité, il y a même des Afghans avec nous, alors que normalement, on ne se mélange pas trop. Là, toutes les tensions du quotidien s'apaisent, ils regardent tous les matchs avec nous, on rit beaucoup. Le foot, ça nous apaise, ça nous permet d'oublier nos misères... Pour moi, imaginez, je pense sans cesse à ce qui se passe dans mon pays, là-bas, on nous tue, alors une victoire au foot, ça fait du bien, on oublie un peu qu'on nous fait du mal. Chaque victoire à la CAN est dédiée aux victimes de la guerre dans notre pays. En ce moment, j'adore la connexion entre tous les pays africains. Par exemple, les supporters du Congo Brazza, qui vient d'être éliminé, soutiennent la RD Congo, et ça, c'est super. On dit aussi aux enfants du centre de Tournai : "Vous êtes nés en Europe, en Belgique, mais c'est ça (la RDC) c'est votre pays, c'est ça votre équipe nationale !" On va regarder les quatre matchs des quarts de finales, et je suis sûr qu'il y aura beaucoup d'ambiance !*

Pour un nigérian, sans-papiers, qui vit en Tunisie : *Moi, je regarde tous les matchs sur mon portable. Je préférerais regarder la CAN avec d'autres personnes dans des cafés, parce que c'est diffusé sur des grandes télévisions, c'est plus festif, mais en Tunisie je n'ai pas confiance. J'ai peur que les Tunisiens me frappent ou m'arrêtent si je sors dans la rue. [Depuis plusieurs mois, les autorités tunisiennes organisent des rafles dans les différentes villes du pays ; pour éviter ces rafles,*

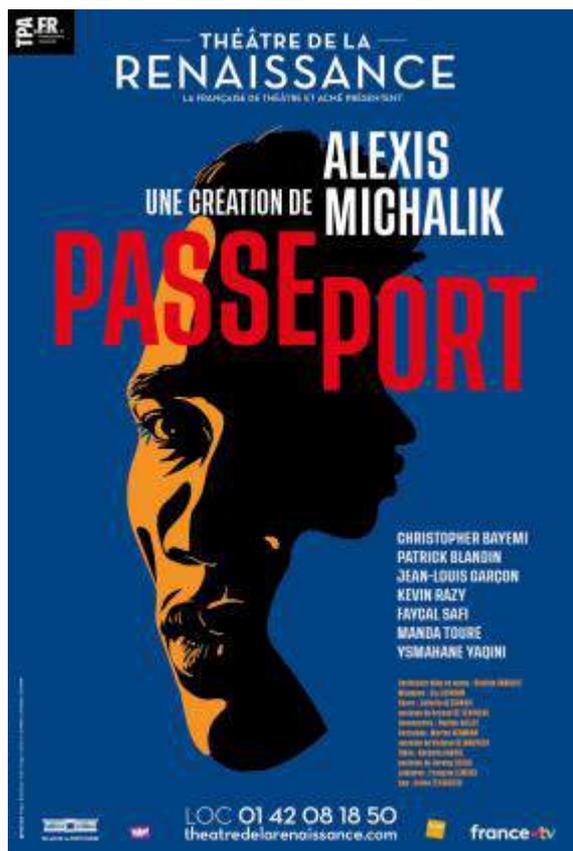
beaucoup, se cachent et n'osent plus sortir de chez eux.] *Je supporte le Nigéria, mon équipe, qui joue vendredi contre l'Angola. Je suis sûr qu'ils vont gagner. Je regarderai dans ma chambre, seul, ça me dérange pas. Au moins je suis en sécurité.*

Un ivoirien, sans-papiers, vit en Tunisie : *Je regarde les matchs sur Facebook, depuis mon appartement, grâce à la connexion internet. Ici, nous sommes plusieurs à vivre ensemble, mais chacun regarde le match de son côté, sur son portable, parce qu'on n'a pas les mêmes horaires : certains vont travailler, d'autres vont faire une course et reviennent. C'est plus pratique comme ça. Chacun reste dans sa chambre. Quand il y a un but : tout le monde crie ensemble dans toutes les pièces. C'est marrant. On se parle de loin, chacun fait des commentaires, c'est bon, il y a plein de rires. Ça nous permet d'oublier un peu le quotidien. **Le foot ça fait du bien.** Je ne sors pas dans la ville pour regarder la CAN. J'ai peur de sortir, j'ai peur que la police m'arrête. Je prends mes précautions. Moi, je supporte la Côte d'Ivoire. Si on va en finale, peut-être qu'on regardera le match tous ensemble, on verra. Je suis sûr qu'on va gagner la CAN.*

Un camerounais, sans-papiers, vit aussi en Tunisie : *C'est vrai, on regarde les matchs seul, chacun de son côté. Tout le monde vaque à ses occupations. Pour les matchs en quart de finale on va voir ce qu'on peut faire. J'aimerais bien que ce soit plus festif, aller chercher de quoi manger, de quoi boire. Mais on n'a pas d'argent, on vit de la générosité de nos voisins tunisiens. Vous savez, on n'ose pas sortir de chez nous parce qu'on est Noir, il y a beaucoup de racisme dans ce pays. Dans les cafés tunisiens, il y a du racisme, on peut nous demander de partir si on essaie de s'asseoir à une table pour regarder un match. De toute façon, beaucoup de sans-papiers n'ont pas d'argent. Et on n'a pas le droit de s'attabler si on ne consomme pas. C'est comme ça partout. Nous, on n'a rien. On n'a pas d'argent pour se payer un café dans un bar, ou en terrasse. Alors ça règle le problème.*

Un ivoirien, sans-papiers, vit à Paris : *La CAN, évidemment que ça m'intéresse, ça se passe chez moi ! Je soutiens la Côte d'Ivoire. Je suis tellement étonné, personne ne s'attendait à nous voir à ce niveau-là, en quart de finale. C'est vraiment bien ! Je regarde les matchs seul sur mon téléphone. C'est mieux de rester seul : premièrement, ça me dérange pas, j'aime bien. Et surtout, comme ça tu évites les embrouilles. Parfois, au foot, les esprits s'échauffent, je n'aime pas ça. J'ai des contacts ici, à Paris, quelques amis, mais vraiment, je préfère être seul devant mon écran. Ça reste festif, ce n'est pas triste pour moi. Après les matchs, on s'appelle avec mes amis pour se chambrer. Je vis avec un colocataire dans un appartement. Lui, il est Guinéen, il vient de Conakry. On ne supporte pas la même équipe, alors on ne regarde pas les matchs ensemble. Mes pronostics pour la suite ? La victoire de la Côte d'Ivoire, bien sûr. Là, on va jouer contre le Mali. On est favoris. Ils ne nous ont battus que deux fois. Nous, on les a battus 14 fois. C'est plié ! Mais si jamais la Côte d'Ivoire perd, je ne sais pas qui je soutiendrai. J'aimais bien le Maroc, mais ils ont été éliminés. Peut-être que je soutiendrai le Nigeria... On verra !*

A VOIR



“**Passeport**” Pièce à voir au théâtre de la Renaissance, à Paris. L’auteur et metteur en scène, Alexis Michalik, 41 ans, et couronné par six Molière, aborde un sujet clivant et d’actualité : l’immigration en France.

C’est l’histoire d’Issa, un jeune Erythréen devenu amnésique après avoir été violenté et laissé pour mort dans la « jungle » de Calais. Il ne lui reste que son **passeport** comme trace de son passé. Avec ses compagnons sans papiers, Arun l’Indien et Ali le Syrien, Issa va entamer un long parcours pour obtenir un titre de séjour. De la Jungle de Calais à la cuisine d’un restaurant parisien, d’un camion de gendarmerie à une salle à manger familiale, d’un wagon de train à une chambre d’hôpital, on est entraîné dans un souffle romanesque.

C’est une histoire humaine, captivante et réaliste pleine d’émotions avec un rebondissement qui nous tient en haleine jusqu’à la fin, et qui s’adresse à tous. Mais aussi, une prise de conscience du caractère universel de notre condition humaine. Ce n’est pas une pièce dogmatique ou strictement politique, mais un spectacle de grande qualité au service d’une vision

humaniste. Cette œuvre est pensée, écrite et jouée au service de la tolérance, de l’empathie et de l’universalisme dont nous sommes tous les dépositaires, même si ces valeurs sont parfois parasitées par les tentations sectaristes du moment.

<https://www.rfi.fr/fr/podcasts/vous-m-en-direz-des-nouvelles/20240129-passeport-d-alexis-michalik-un-visa-pour-l-espoir>

<https://www.ticketac.com/spectacles/passeport>

<https://www.billetreduc.com/329789/evt.htm>